

Colloque

**Le bien-être animal  
et l'avenir de l'élevage**



Colloque

# Le bien-être animal et l'avenir de l'élevage

22 octobre 2020  
Grand Amphithéâtre de la Sorbonne



**La Fondation  
Droit Animal**  
Éthique & Sciences



# Sommaire

Introduction .....	7
La société et le bien-être des animaux .....	9
Table ronde : Le bien-être animal et les apports de la science.....	15
Table ronde : Assurer le bien-être des animaux est-il rentable ? .....	25
Échanges avec le public.....	37
Allocution de Christiane Lambert, FNSEA .....	47
Table ronde : Aider les agriculteurs à améliorer le bien-être animal : voies législative et réglementaire.....	59
Table ronde : Accélérer le progrès par l'information du consommateur .....	69
Table ronde : L'avenir de l'élevage .....	79
Échanges avec le public.....	89
Conclusion par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture.....	107
À propos de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) .....	121



# Introduction

## Louis Schweitzer

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à chacune et à chacun d'entre vous et vous remercier d'avoir accepté de vous déplacer pour ce colloque qui, je le crois et je l'espère, contribuera au progrès du bien-être animal en France.

Ce colloque est organisé à l'initiative de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences. Cette fondation est reconnue d'utilité publique. Elle est légaliste et réformiste. C'est important de le rappeler parce que dans ce domaine de l'élevage, il y a des organisations, des ONG, qui ne sont ni légalistes ni réformistes. La LFDA est un organisme d'études qui rassemble des scientifiques, des juristes, des experts et qui existe depuis maintenant quarante-deux ans. Elle a pris un certain nombre d'initiatives importantes ; elle a contribué à une Déclaration des droits de l'animal et elle couvre tous les animaux, qu'il s'agisse des animaux de compagnie, des animaux d'expérimentation, des animaux d'élevage, des animaux sauvages en captivité, des animaux sauvages vivant en liberté. Elle a organisé des colloques : les trois derniers portaient sur la souffrance animale, sur le bien-être animal, et le 22 octobre 2019, il y a exactement un an, sur le droit des animaux. Le colloque d'aujourd'hui est toutefois une première puisqu'il rassemble non seulement les meilleurs experts scientifiques, notamment des experts de l'Inrae et des vétérinaires, mais aussi tous les acteurs du bien-être animal, pas seulement des ONG, mais aussi les éleveurs et les acteurs de la protection animale, ainsi que les pouvoirs publics, des parlementaires français et européens et enfin, le ministre français de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ce colloque traite d'un sujet considéré longtemps par beaucoup comme un sujet mineur mais qui est reconnu aujourd'hui comme un sujet majeur en France et en Europe : près de 90 % des Français et des Européens jugent le bien-être animal des animaux d'élevage comme important et considèrent que des progrès sont nécessaires. Notre ambition au cours de ce colloque est de définir les voies et les moyens d'assurer ce progrès en associant tous les acteurs.

J'ai, sur le bien-être animal, des convictions éthiques. Je ne suis pas antispéciste, je ne suis pas végan, je ne suis pas végétarien, mais je suis convaincu que les animaux d'élevage peuvent éprouver et éprouvent de la douleur, peuvent ressentir et ressentent du bien-être. Dès lors, nous devons, pour des raisons éthiques, diminuer dans toute la mesure du possible les souffrances et accroître dans toute la mesure du possible le bien-être de ces êtres vivants.

J'ai aussi une expérience d'entreprise et je sais que si un secteur économique ignore l'évolution de la demande sociétale et ne prend pas en compte l'évolution de l'opinion citoyenne, ce secteur compromet son avenir. Je pense qu'agir pour le bien-être des animaux d'élevage n'est pas agir contre l'avenir de l'élevage. De plus, je connais mon pays, ses forces et ses atouts, notamment

dans le domaine agroalimentaire : notre excellence, c'est la qualité, c'est l'élevage fermier, pas une production déshumanisée de grande série. Et je crois que les consommateurs français en sont convaincus. On voit d'ailleurs que ces consommateurs privilégient de plus en plus l'origine France. Tout ceci, ce que je viens de dire, sont pour moi des convictions fortes, mais bien sûr, dans notre colloque, chacun exprimera en totale liberté avec conviction son opinion, de façon à ouvrir un débat nécessaire.

Notre colloque commencera après un exposé introductif d'Elsa Delanoue, et comportera une succession de tables rondes animées par Laurence Parisot et moi-même. La matinée se conclura par une intervention de Christiane Lambert. L'après-midi, je voulais signaler un fait qui est un petit changement par rapport au programme que vous avez reçu : le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a indiqué qu'il souhaitait assister à la dernière table ronde sur l'avenir de l'élevage et qu'il souhaitait que son exposé soit suivi d'un dialogue avec la salle.

Au plan pratique, je rappelle que notre colloque est diffusé en intégralité, en direct et en différé. Je vous prie de bien vouloir éteindre vos portables. Sur ce, je cède la parole à Elsa Delanoue, qui est sociologue, qui travaille à l'Institut de l'élevage, et qui fera un exposé sur la perception sociétale des questions de bien-être animal et d'élevage. Je lui donne donc la parole.

# La société et le bien-être des animaux

## Elsa Delanoue

Bonjour à tous, je suis Elsa Delanoue, je travaille pour les trois instituts techniques des filières d'élevage, à savoir : l'Institut de l'élevage qui est spécialisé sur les filières des ruminants, l'IFIP qui concerne les filières porcines et ITAVI qui traite des filières de volailles.

Tout d'abord, je vous remercie pour l'invitation qui m'a été faite de pouvoir intervenir à ce colloque. Je suis agronome de formation et j'ai réalisé une thèse de sociologie sur la controverse autour de l'élevage. Je travaille sur la relation entre élevage et société, entre humains et animaux, et aussi sur le métier d'éleveur en lui-même. Je fais donc de la sociologie autour des métiers liés à l'élevage.

Je vais vous parler ce matin de mes travaux qui touchent aux relations entre élevage et sociétés, basés sur les résultats de ma thèse. J'aime commencer mes interventions en posant le cadre d'analyse que j'utilise ainsi que quelques définitions. J'ai analysé les débats du moment autour de l'élevage, à travers le concept de controverse. En sociologie, une controverse, c'est un conflit qu'on dit public. C'est important de savoir comment cela fonctionne parce qu'il y a plusieurs sujets qui sont controversés, pas seulement l'élevage. D'ailleurs, on retrouve à chaque fois un peu la même structure et le même déroulement du processus. Une controverse, c'est un conflit qui va placer des adversaires en désaccord sur un sujet. Ce désaccord est rendu possible parce que le sujet laisse place à des incertitudes. Cela peut-être des incertitudes notamment scientifiques, mais également éthiques et morales. L'objet de la controverse va donc être de réduire ces incertitudes.

Ce qui est particulier, c'est que c'est un conflit qui se déroule devant un public, et c'est celui-ci qui va juger de l'issue des affrontements. L'enjeu dans une controverse va donc être de rallier le public à sa cause, ce n'est pas forcément d'avoir raison. C'est important de faire la distinction entre les deux. Pour ce faire, on a bien sûr des échanges d'arguments entre acteurs qui vont tenter de réduire la marge d'incertitude. Cependant, si les arguments ne sont pas suffisants, c'est à dire que si le public ne vous fait pas confiance, vos arguments ne vont pas les toucher ni les convaincre. On va donc avoir des stratégies de contrôle de son image, afin de gagner la confiance du public et éventuellement pour diminuer la confiance que le public a en vos adversaires. On a également des stratégies pour confiner le débat, là aussi c'est en lien avec le public. Il s'agit d'essayer de concerner un public le plus large possible, ou au contraire essayer de concerner un public le plus restreint possible.

Un dernier point à avoir en tête est que nous sommes face à un processus créatif. Cela signifie que c'est quelque chose qui se déroule sur le temps long. Dans mon travail, j'ai commencé à analyser les débats autour de l'élevage au

milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où l'agriculture moderne est automatisée, mécanisée. C'est également le moment où les premières lois de protection des animaux apparaissent. J'aurais pu remonter beaucoup plus loin au temps des philosophes grecs, beaucoup prônaient le végétarisme. Pythagore, par exemple, était végétarien. C'est donc quelque chose qui est sur le temps long. On a l'impression que cette controverse autour de l'élevage explose depuis cinq, six, dix ans, mais ce qui est nouveau, c'est l'intensité de sa médiatisation, ce ne sont pas les questions sous-jacentes qui ont toujours été présentes dans nos relations entre humains et animaux.

Ensuite, ce qu'il faut avoir en tête, c'est que cette controverse va entraîner du changement concret : des changements de réglementation, des changements de pratiques, des changements de normes et de représentations sociales qui sont déjà à l'œuvre. Les incertitudes autour de l'élevage sont de plusieurs types et elles concernent différentes dimensions. Je vais me concentrer aujourd'hui sur la dimension de la condition animale, car c'est le sujet du colloque, mais il faut savoir que ce ne sont pas les seuls en scène. Il y a les incertitudes qui sont soulevées par cette question de l'élevage, des questions autour de l'environnement, des questions sanitaires, des questions de modèle de développement et aussi forcément des questions autour de la condition animale et des incertitudes sur la bonne manière d'élever les animaux.

Sur le sujet qui nous intéresse, ce qui est important d'avoir en tête, c'est que la définition même du bien-être animal n'est pas la même pour chacun d'entre nous. Nous avons des définitions officielles qui permettent de cadrer les choses, mais quand vous demandez à des éleveurs, des citoyens, des consommateurs de donner leur définition du bien-être animal, on aura tous des réponses différentes. À partir de ce moment-là, il y a forcément des débats autour des conditions de vies dans lesquelles on souhaite voir évoluer les animaux, autour de la manière dont on prend en charge leur douleur... Ce qu'on voit émerger plus récemment, c'est une question d'éthique animale dans les médias. Est-ce que c'est juste ou injuste ? Est-ce que c'est bien ou mal de tuer les animaux pour les manger ?

Ce qu'il faut garder en tête, c'est que nous sommes à différents registres d'incertitudes, dès lors que nous avons des incertitudes qui seront d'ordre scientifique, auxquels la science peut apporter des réponses et des incertitudes d'ordres éthique et moral. Ici, les preuves scientifiques ne sont pas adaptées pour apporter les réponses à ces questions. Ensuite, il faut savoir que toutes ces incertitudes sont interconnectées, c'est-à-dire que quelqu'un qui va argumenter sur l'élevage ne va pas argumenter que sur le bien-être animal. À un moment, l'argumentation va glisser vers des considérations plutôt écologiques ou de modèle de développement, etc. Ce qui veut dire que trouver des réponses à ces questions, dans cette controverse autour de l'élevage, va être très compliqué parce que les questions sont multidimensionnelles. Dans le même temps les réponses à apporter le sont aussi. Enfin, on se rend compte que nous avons deux grandes incertitudes qui agrègent l'ensemble des autres questions. Il s'agit

du mot « système intensif », donc le modèle de développement impliqué sur l'agriculture et les conditions de logement des animaux. C'est-à-dire que, systématiquement dans les argumentaires, ce sont des sujets qui seront abordés à un moment donné. Le modèle d'élevage qu'on souhaite mettre en place, et la manière dont on loge les animaux, sont reliés à tous les autres sujets.

Il faut aussi garder en tête que ces sujets, s'ils n'émergent pas tous au même moment, même si c'est une histoire un peu récente autour de l'élevage, illustrent bien à quel point ça peut entraîner du changement. Par exemple dans les années 1980, scientifiquement, on commence à mettre en avant, à prouver que les effluents d'élevage ont un impact sur la qualité de l'eau, en particulier en Bretagne. Il y a donc vraiment des travaux scientifiques à ce moment-là. Au début des années 1990, les directives Nitrates sont mises en place. C'est donc un changement très important sur les pratiques des éleveurs eux-mêmes. D'autres sujets émergent, les sujets précédents bien sûr ne disparaissent pas, ce sont des sujets qui s'agrègent, qui s'ajoutent les uns aux autres.

Enfin, gardons en tête également le début des années 2000, qui démarre avec la crise de la vache folle : l'ESB. L'histoire de cette controverse, c'est un point de rupture qui est fondamental, c'est une rupture de confiance très forte entre la société et l'élevage, plutôt envers une forme d'industries agroalimentaires qui serait devenue incontrôlable. Depuis ces années, le travail des filières est d'essayer de rattraper cette confiance, de reconstruire, de regagner la confiance de la société. Malheureusement, cette crise de confiance est ravivée à chaque fois qu'il y a une nouvelle crise sanitaire, et il y en a assez régulièrement.

Je vous disais : le bien-être animal, on ne met pas tous la même chose derrière. Bien sûr il y a la définition officielle. Mais dans les entretiens que nous avons réalisés, nous nous sommes rendu compte qu'il était possible de distinguer quatre types de conception du bien-être animal. Une première conception est autour d'un indicateur, c'est donc plutôt dans le domaine scientifique. On cherche à objectiver, à quantifier et à mesurer le bien-être des animaux. Pendant longtemps, on a réussi à mesurer une absence de signes de souffrance. Il y a beaucoup de travaux en ce moment qui essaient de mesurer des signes plutôt positifs, de bien-être.

Ensuite, on a une conception que nous avons appelé la conception de « non mal-être ». Il s'agit de personnes qui considèrent que s'il n'y a pas de souffrance, il y a une forme de bien-être. Ces personnes vont également considérer qu'on peut mesurer le bien-être animal par des critères de performance. En élevage, une vache qui produit bien, c'est une vache qui nécessairement va bien, et l'inverse est vrai aussi. On remarque également des concurrences entre certains types de bien-être à l'échelle de l'exploitation agricole. Entre le bien-être animal et le bien-être de l'exploitation elle-même, sa viabilité économique. Entre le bien-être animal et le bien-être de l'éleveur, ce sont des choses qu'on entend souvent. Entre le bien-être animal de certains animaux et le bien-être d'autres animaux. Par exemple, est-ce qu'il vaut mieux maintenir une truie dans une cage pour qu'elle n'écrase pas ses petits ou est-ce qu'il vaut mieux favoriser le

bien-être de la truie au risque qu'elle écrase ses petits ? Voilà des dilemmes qui sont très localisés à l'échelle de l'exploitation.

Il y a aussi une justification de bienveillance, c'est-à-dire que le bien-être animal va être centré sur les pratiques de l'éleveur par les moyens qu'il met en place pour que les animaux soient bien. Ensuite, on a une conception que nous avons appelé « liberté ». Ce sont des personnes pour lesquelles il suffit de proposer une possibilité de liberté de mouvement, de déplacement et de choix aux animaux pour garantir leur bien-être. Ce qui permet de ne pas souffrir de contrainte physique, c'est une forme de bien-être. Ce sont des personnes qui sont très attachées au plein air et qui seront très opposées à des systèmes en cages ou attachés.

Pour finir, une conception autour de l'idée de naturalité. C'est un peu différent de la conception précédente, c'est-à-dire que pour ces personnes-là, les animaux peuvent se sentir bien dans un espace clos à condition qu'on leur permette d'exprimer leurs comportements naturels, donc par un enrichissement du milieu, un apport d'équipements, de la lumière naturelle, une aération, etc. Ce sont des personnes pour qui l'élevage est une idée de tradition. Ils seront très opposés à un système industriel.

Nous avons réalisé des groupes d'échanges entre éleveurs et citoyens pour les faire discuter sur ce qu'ils attendent de l'élevage et ce qu'ils veulent. Il en ressort que bien sûr les citoyens sont très attachés à un élevage plein air, peu importe les conditions d'ailleurs, que ce soit une parcelle très boueuse, sous la pluie, sous la neige, ils préfèrent que les animaux soient dehors. Ensuite, on a, comme je le disais, un attachement à l'idée de naturalité, qui se traduit par une volonté que l'alimentation est perçue comme naturelle. C'est typiquement la photo avec les vaches qui sont en bâtiments mais qui consomment de l'herbe. Un élément qui est perçu comme naturel, ça veut dire dans les esprits qu'il est sain, et ensuite ça va jusqu'aux matériaux utilisés pour la construction de l'exploitation, des citoyens vont préférer une exploitation avec du bois, de la paille, plutôt que l'exploitation ne soit que du béton et en ferraille. Enfin, le troisième point sur l'idée de tradition. Ce qui est caché derrière ce terme, c'est une volonté que l'éleveur ou l'éleveuse soit présent sur l'exploitation et fasse le travail. Il y a toujours, quand on fait ses comptes, des réflexions, des discussions sur le rôle des robots dans l'agriculture et dans l'élevage. On se rend compte qu'ils ne sont pas rejetés en soit. Au départ, il y a une forme de rejet spontané, mais en expliquant que ça facilite le travail de l'éleveur, que ça peut améliorer le bien-être de certains animaux, ça permet de faire accepter ce type d'équipement.

Enfin on se rend compte que les pratiques douloureuses sont refusées catégoriquement. Ce ne sont pas, encore une fois, les pratiques en elle-même qui sont refusées. C'est le fait qu'elles provoquent de la douleur. Les citoyens n'apparaissent pas forcément anti écornage des vaches, mais leurs questions qui est systématique c'est « est-ce que ça leur fait mal ? » Si la réponse est oui, le refus est catégorique.

On a aussi constaté une sensibilité à une forme de douleur psychologique des animaux, pas uniquement physique, c'est-à-dire une compassion envers un manque de stimulation, d'ennui, une forme d'isolement ou de solitude qui serait perçue par les animaux et se ressent aussi pour la séparation des mères et des petits, notamment en élevage laitier.

Enfin, j'aime bien insister sur le discours anthropomorphique que l'on a eu systématiquement, que ce soit dans les paroles de citoyens, mais aussi dans les paroles des éleveurs. C'est derrière que c'est un sujet un peu dénigré dans la sphère scientifique, parce qu'effectivement il peut y avoir des problèmes de logiques. Un animal n'est pas un humain et ses besoins ne sont pas les mêmes que les nôtres. Il faut donc se méfier de l'anthropomorphise. Pour communiquer, pour comprendre les animaux, c'est systématiquement utilisé dans les discours.

C'est avec toutes les enquêtes que l'on a faites, quantitatives et qualitatives, que l'on a réussi statistiquement à classer la population française dans une typologie selon la manière dont ils perçoivent l'élevage. Cela va d'un profil de compétiteurs, des personnes qui sont satisfaites de l'élevage actuel, qui souhaitent qu'il gagne en compétitivité et qu'il augmente ses exportations pour sa durabilité économique, à l'autre extrémité, les abolitionnistes. Ce ne sont pas que les vegans, ce sont des personnes qui sont moralement choquées par le principe de l'élevage, moralement choquées par le fait de tuer les animaux et de les manger. Au milieu, nous avons des alternatifs qui sont des personnes qui sont convaincus d'être opposés au modèle intensif, et qui vont favoriser les circuits courts, le bio, les produits labellisés, les productions expansives. Puis, les progressistes qui représentent le gros de l'échantillon. C'est intéressant car c'est vraiment la cible de la controverse. Les progressistes sont des personnes qui ne sont opposées à rien, mais qui souhaitent un progrès général dans les pratiques d'élevage, qui ne savent pas très bien comment, parce qu'ils méconnaissent très fortement l'activité. Ils sont dans une grande incertitude et ils ont besoin d'informations. Actuellement, ils reçoivent beaucoup d'informations anxiogènes sur les pratiques d'élevage. Ces personnes-là peuvent être rassurées ou convaincues. C'est à ses personnes-là qu'il faut apporter l'information.

Pour conclure, nous sommes face actuellement à des citoyens français qui sont exigeants. Sur les produits issus d'animaux, ils sont sensibles au plein air, à la naturalité, la tradition. Ce que nous avons également montré, c'est que l'élevage doit être dans les esprits une activité dans laquelle sont visibles les animaux, l'humain et l'environnement, c'est-à-dire que si une de ces trois dimensions n'est pas perceptible, ça va leur poser problème et on va tomber sur une vision d'un élevage industriel. Ils recherchent également des produits qui sont respectueux, en général, de l'animal, de l'éleveur, de l'environnement, de la santé. Je n'ai pas insisté mais il y a vraiment une compassion aussi pour l'éleveur, pour le métier agricole. Cependant, on observe que les consommateurs sont très clivés. Nous avons des personnes qui vont s'orienter vers des produits abordables, pratiques, bons, versus des personnes qui vont s'orienter

vers des produits qualifiés de qualitatifs, donc sous signes officiels de qualité. Ils sont d'accord pour payer plus cher. Ils préfèrent même les circuits courts qui sont sensibles au respect du bien-être animal. Nous avons remarqué une dichotomie de plus en plus forte entre ces deux types de consommation. Ce qui est intéressant, c'est qu'en tant qu'individu, on passe parfois d'un type à l'autre selon le moment de la journée ou selon la période de l'année. On observe aussi une émergence de nouveaux régimes alimentaires qui sont nombreux et diversifiés : flexitarien, végétarien, etc. Souvent, il y a quand même une mise à distance d'une certaine forme de production. C'est un peu le socle commun de tous ces nouveaux régimes alimentaires : une production qui est perçue comme trop industrielle. La dernière question que je pose : est-ce que la controverse entraîne du changement ? Entre autres, un changement de pratiques et de représentations et à quel changement on assiste aujourd'hui ? Ce n'est pas l'émergence d'une nouvelle norme alimentaire, la norme du bien manger qui serait ce flexitarisme, le fait de manger moins de produits animaux mais mieux, c'est-à-dire être d'accord pour payer plus cher et donc mieux rémunérer le producteur, mais en manger moins souvent. Merci.

# Table ronde :

## Le bien-être animal et les apports de la science

### Laurence Parisot

Bonjour à tous. C'est un honneur d'être ici dans cet amphithéâtre extraordinaire. Je ne sais pas si certains d'entre vous l'ont remarqué, mais sous le regard de Descartes, celui qui a pensé que l'animal était une machine, les choses ont bien changé depuis.

Je suis Laurence Parisot et je suis surtout - peut-être certains ont une autre vision de moi - vice-présidente de la LFDA. C'est un honneur pour moi. C'est à ce titre que je vais animer cette table ronde avec deux grands experts du sujet que nous abordons aujourd'hui.

Nous sommes en effet avec Michel Baussier, vétérinaire passionné et président d'honneur du Conseil national de l'ordre des vétérinaires et Alain Boissy, directeur de recherche à INRAE et directeur notamment du centre national de référence sur le bien-être animal. Avec ces deux personnalités nous allons pouvoir faire un état des lieux de la science et de nos connaissances. Cet état des lieux s'effectuera notamment dans le cadre de la relation qui peut exister entre les professionnels en contact avec les animaux, qu'ils soient éleveurs ou vétérinaires, ainsi que les chercheurs, comme Alain Boissy.

Je vais tout de suite vous donner la parole Michel.

### Michel Baussier

Merci Laurence, monsieur le Président, mesdames, messieurs. J'ai le plaisir de participer à ce colloque et d'intervenir sur cette première table ronde qui doit s'intéresser aux apports de la science. Qu'est-ce que la science peut apporter au bien-être animal ?

Je suis vétérinaire et j'ai été un praticien pendant une trentaine d'années dans une région d'élevage allaitant. Ce sont des élevages de type traditionnel qui ne font pas partie des élevages plus controversés. L'animal – la vache allaitante – est au pré pendant une grande partie de l'année. Les vaches sont nourries d'herbe dans des prairies naturelles et le petit veau est élevé à la mamelle. J'ai parfois l'habitude de dire à des citadins qu'il est élevé au sein. J'ai eu cette chance, précisément grâce à mon métier de praticien, d'être au contact du monde de l'élevage. Je crois que l'intérêt de mon témoignage, c'est celui du professionnel dont la formation est fondée sur la science – puisque nous parlons de sciences maintenant – et qui, en même temps, est un partenaire de l'éleveur et de l'élevage. Le praticien est présent de façon directe ou indirecte, le lien avec l'éleveur est quelque chose de permanent. Je voyais les éleveurs pratiquement pour chacun d'entre eux, plusieurs fois par mois. J'avais fait une moyenne un jour, finalement je pouvais être présent 30 à 35 fois par an sur l'exploitation. Je les voyais pratiquement toutes les semaines puisqu'ils se déplaçaient à mon

cabinet. Le vétérinaire constitue donc, de mon point de vue, une véritable interface entre le l'élevage et la science. Il constitue également, en tant que praticien, une interface entre les citadins et les ruraux, et entre les citadins et les éleveurs.

J'ai eu la chance de participer à l'activité d'un cabinet mixte dans une région d'élevage et dans une ville qui comportait quelques dizaines de milliers d'habitants. Mon activité comprenait également une activité auprès des animaux de compagnie. Quand il y a eu des grandes crises type ESB (Encéphalopathie spongiforme bovine), j'observais bien la réaction de mes éleveurs face aux comportements des citoyens et des consommateurs. De la même manière, je pouvais apprécier le comportement ou les réactions des citoyens et des consommateurs par rapport à l'élevage. Le vétérinaire peut apparaître comme un médiateur entre producteurs et consommateurs, quand il y a des controverses, évoquées précédemment par Elsa Delanoue.

Alors le vétérinaire bien entendu est représenté et connu comme étant le médecin des animaux. C'est la représentation qu'en a chaque citoyen. Historiquement, il s'est d'abord préoccupé de la santé animale. L'idée d'apporter une formation fondée sur la science à un corps de professionnels en charge des maladies animales a été inventée en France. La première école vétérinaire au monde a été créée dans notre pays. Il y a 250 ans, l'objectif visait la santé animale pour permettre aux éleveurs de ne pas « crever de faim » si je puis dire. Au XIX<sup>ème</sup> siècle est apparue de façon très nette la préoccupation de santé publique, quand les vétérinaires se sont préoccupés de la sécurité sanitaire des aliments. On aurait pu imaginer que les médecins s'en emparent, mais ce sont les vétérinaires qui s'en sont emparés. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il y a eu également Louis Pasteur. Les vétérinaires ont compris l'importance de la santé publique puisque Louis Pasteur était mal vu des médecins au départ. En effet, il était chimiste et non pas médecin. Naturellement donc, le fait qu'il se permette de donner quelques conseils aux médecins en leur disant de se laver les mains était très mal accepté. Tandis que les vétérinaires, peut-être plus modestes, ont suivi massivement Pasteur. Ses premiers disciples ont été à parts égales des médecins et des vétérinaires. Concernant le vaccin contre la tuberculose de Calmette et Guérin (BCG), Calmette était un médecin, Guérin était un vétérinaire. On retrouve donc cette préoccupation de santé publique.

J'en viens donc à notre sujet : le bien-être animal. Il n'y avait pas de prise de conscience d'un exercice au profit du bien-être animal. C'est une notion qui est apparu plus tardivement – disons le franchement – à la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Je retiens ici, à ce stade, que le vétérinaire est un témoin, un intervenant auprès des éleveurs. Il est un acteur et je pense aussi que de par sa formation, et – j'ai soutenu cette position en tant que président du Conseil national de l'ordre des vétérinaires – il peut être un expert, peut-être un des meilleurs experts du bien-être animal compte tenu de sa formation scientifique, en anatomie, en physiologie, en comportement. La formation en comportement aujourd'hui s'est considérablement renforcée dans les écoles vétérinaires. Les jeunes vétérinaires ont une formation au comportement qui n'a rien à voir avec celle que j'ai

pu recevoir. Je crois aujourd'hui qu'il existe une prise de conscience très nette, de la part des vétérinaires, de la dimension éthique du bien-être animal et du rôle qu'ils ont à jouer ici.

Je ne veux pas insister maintenant sur les controverses puisqu'elles ont été développées par Elsa Delanoue. Je me permettrais juste peut-être de dire qu'elle a moins insisté sur les raisons nutritionnelles et diététiques. Effectivement, j'avais retenu que les trois principales causes de controverses en élevage sont les raisons écologiques qui ont été développées par Elsa, mais également les raisons nutritionnelles et diététiques. Ce sont toutes les controverses au sujet de la consommation excessive des produits laitiers et aujourd'hui de la viande. Est-elle cancérigène ou non ? Puis il y a les raisons éthiques, cela a été rappelé et je voulais simplement dire que dans tous ces débats et controverses, il y a beaucoup d'émotions et de passion. Il y a de la compassion, on a parlé d'anthropomorphisme tout à l'heure. L'anthropomorphisme n'est pas à rejeter en soi, il n'est pas forcément incompatible non plus avec une approche scientifique. La compassion et l'empathie sont nécessaires, mais de mon point de vue de vétérinaire, il faut mettre de la science.

On va se tourner assez rapidement vers Alain, qui va nous expliquer en quoi la science peut apporter à la connaissance et au progrès du bien-être animal. Quand on dit la science, évidemment, nous pouvons avoir des réactions vives et d'opposition dans le monde de la part de ceux qui s'émeuvent de la condition jugée mauvaise des animaux. Quand on pense à la science, on pense tout de suite à l'expérimentation animale. Il est vrai que la science a d'abord été au service exclusif de l'homme. L'animal, notamment en expérimentation animale, à partir des travaux de Claude Bernard, était un instrument de la science au service de l'homme. Il faut revoir ici toute l'influence de la culture religieuse. À l'époque – et même je dirais après les Lumières – l'humanisme était un progrès qui a peut-être éloigné l'homme de dieu. À part des personnes comme Jean-Jacques Rousseau au siècle des Lumières qui s'étaient émues de la condition animale, pour autant on maintenait cette forme d'humanisme qui privilégiait l'Homme par rapport au reste de la nature.

Revenons à ce qui nous concerne aujourd'hui : l'élevage. Il y a une autre application de la science. La zootechnie s'est considérablement développée à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que le mot est en soi peut être choquant, mais incontestablement la science a permis de mieux nourrir les animaux, de mieux connaître la génétique et d'augmenter la productivité. Ceci a conduit à l'intensification de l'élevage. L'INRA devenue l'INRAE, et aujourd'hui représentée par mon ami Alain Boissy, a largement contribué par ses apports dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle en France, pas forcément au bien-être animal mais à une intensification d'élevage. Aujourd'hui, il y a eu effectivement une certaine prise de conscience à force d'utiliser l'animal comme instrument. On a fini par le connaître et par le découvrir. Comme le dit Pierre Le Neindre, « l'animal a un cerveau et la science s'intéresse au cerveau des animaux ». Toutes les révélations de l'éthologie et des neurosciences sont importantes. La science s'intéresse

maintenant à l'animal pour lui-même. Depuis le rapport de l'INRAE qui avait été coordonné par Pierre Le Neindre sur les douleurs animales, et puis celui sur la conscience animale, nous sommes notamment dans nos instituts de recherche, dans une toute autre approche de l'animal et de son bien-être.

## **Alain Boissy**

Merci Mme Parisot, merci à Michel Baussier. Je pense que j'ai été bien introduit. Je voulais, avant toute chose, remercier M. Louis Schweitzer, président de la LFDA, et toute l'équipe de la Fondation pour cette invitation à faire un tour d'horizon de la science dans le domaine du bien-être animal. Puisque Michel Baussier a parlé du « point de vue du vétérinaire », j'ai choisi de rapporter « le point de vue de l'animal » au travers de la science. INRAE conduit des recherches à la fois académiques et finalisées depuis une trentaine d'années sur le comportement et la neurobiologie des animaux afin de mieux comprendre, d'évaluer et d'améliorer le bien-être animal.

Pour ce bref tour d'horizon, j'ai choisi de me concentrer sur les travaux portant sur la compréhension du bien-être animal. Selon la réglementation européenne, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et puis plus récemment le code civil en France, les animaux sont définis comme des êtres vivants doués de sensibilité. Il faut savoir que le législateur s'est gardé de définir la notion de sensibilité. Ce sont des études scientifiques relativement originales qui ont permis d'accéder objectivement à la sensibilité émotionnelle des animaux. Comme Michel l'a introduite dans son propos, je rappelle ici en guise d'introduction l'importance de la première expertise scientifique collective sur les douleurs animales, qui a été menée par INRAE. Une expertise scientifique collective correspond à une analyse rigoureuse de la bibliographie scientifique sur un sujet donné par un ensemble de chercheurs de disciplines différentes. L'expertise scientifique sur les douleurs chez les animaux a permis de mettre en évidence que la plupart des animaux, qu'ils soient des animaux terrestres ou des poissons, ressentent la douleur (INRA, 2009). Par analogie avec les « 3 R » développés en expérimentation animale (Remplacer, Réduire et Raffiner), des recommandations ont été définies sous la formule des « 3 S » : Supprimer la source de douleur quand cela est possible, ou alors Substituer par des pratiques moins invasives, ou encore Soulager quand la douleur est inévitable par des traitements préventifs thérapeutiques.

Au-delà des multiples travaux sur les douleurs animales, la volonté de définir la notion de sensibilité chez les animaux a donné lieu à de nombreuses recherches sur les autres émotions négatives et plus récemment sur les émotions positives. Bien qu'ils soient démunis du langage verbal, l'expérience émotionnelle des animaux peut être inférée par l'étude fine de leurs réactions comportementales et physiologiques, véritable langage corporel. Plusieurs études inspirées des approches développées en psychologie et médecine humaine ont montré que les émotions n'étaient pas des réponses réflexes mais au contraire elles dépendent de la manière dont l'animal se représente la situation. Plus pré-

cisement, l'expérience émotionnelle ressentie par les animaux dépendent de leurs capacités à évaluer, à percevoir et à se représenter le monde environnant à partir d'un certain nombre de critères élémentaires allant du caractère soudain ou nouveau de l'événement déclenchant à la possibilité de prévoir et de contrôler cet événement sollicitant (voir illustration, Boissy et al., 2009). Sur la base de ces critères élémentaires et de leurs combinaisons étudiées chez les humains, il est possible de conclure que les animaux de ferme sont capables de ressentir à la fois des émotions négatives, telles que la douleur, la peur ou l'anxiété, et des émotions positives comme la joie et le plaisir.

Plus récemment, INRAE a conduit une seconde expertise scientifique collective sur la conscience des animaux pour mieux comprendre leur sensibilité (INRA, 2017). Là encore, de nombreux travaux expertisés se sont inspirés d'approches développées en santé et psychologie humaine. La conscience telle qu'elle peut être appréhendée chez l'animal est définie comme l'expérience subjective phénoménale que l'individu a de son environnement, de son propre corps, voire de ses propres connaissances. Ces travaux démontrent la richesse des capacités des animaux pour traiter les informations, donner du sens à leur environnement et adapter leurs actions.

Sur la base de toutes ces nouvelles connaissances scientifiques, l'Anses s'est autosaisie pour proposer une définition réactualisée du concept de bien-être animal. C'est « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins à la fois physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes, de sa capacité à se projeter dans le futur et de réutiliser le passé. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal » (Anses, 2018). Ainsi, il ne suffit plus d'assurer à l'animal une bonne santé ou un bon logement, voire un bon niveau de production, pour garantir son bien-être. Ces mesures sont certes nécessaires mais insuffisantes, il est important de prendre en compte son ressenti émotionnel et de sa nature de conscience. Cette nouvelle définition fait désormais consensus dans la communauté scientifique mais son appropriation par la société et par les acteurs de terrain reste encore incomplète.

Il faut rappeler que la reconnaissance de la nature sensible des animaux est vraiment, comme le rappelait Louis Schweitzer, à la base de notre souci moral à leur égard. La sensibilité émotionnelle et la conscience sont donc des propriétés fondamentales tant chez les humains que chez les autres animaux. La conscience de l'animal est au cœur de ses capacités d'adaptation, il est capable d'évaluer l'environnement changeant et d'apprécier l'impact de son propre comportement sur l'environnement. Cela ne veut pas dire pour autant que les animaux ont la même nature de conscience que les humains, ce serait une erreur d'aligner la conscience des espèces animales sur celle des humains. Un effort doit être fait pour engager des recherches sur les manifestations témoignant de vécus subjectifs singuliers en fonction des espèces animales, de leurs capacités cognitives, de leur développement physiologique ou encore de leur âge. Dans le même temps, la recherche devra aussi s'intéresser aux liens entre le bien-être animal et la santé animale, et notamment comprendre comment

un mieux-être participe à une meilleure santé. Développer ce front de science est indispensable pour permettre une véritable gestion intégrée de la santé des animaux en élevage par la prise en compte de leur bien-être, et contribuer ainsi à réduire l'usage des antibiotiques. Enfin, l'étude des liens entre le bien-être des animaux et la qualité de vie des humains constitue un autre front de science innovant qui devrait là aussi conforter la prise en compte du bien-être animal. Si les actualités rappellent que la maltraitance animale peut être liée à une détresse humaine, il est important d'explorer à l'inverse comment l'amélioration du bien-être des animaux contribue à accentuer la satisfaction au travail des éleveurs et plus globalement la qualité de vie des humains. Cette question-là sera particulièrement étudiée dans le nouveau réseau mixte technologique « un seul bien-être ».

Ce tour d'horizon a été très rapide mais j'espère vous avoir convaincus que la science est indispensable pour éclairer le débat sociétal autour du bien-être animal. De nouvelles recherches autour des processus émotionnels et cognitifs et des natures de conscience sont nécessaires pour mieux comprendre, évaluer et améliorer le bien-être des animaux. De même, l'étude des liens avec la santé des animaux et des humains est indispensable pour faciliter sa prise en compte dans l'évolution des systèmes d'élevage et dans la gestion des animaux sous dépendance humaine.

Avant de terminer, je souhaite mentionner que les scientifiques et les organismes de recherche affichent de plus en plus une volonté de participer aux débats sociétaux et éclairer les politiques publiques. Ainsi INRAE mobilise les compétences des scientifiques pour les mettre au service d'enjeux collectifs. Concernant la question du bien-être animal, INRAE affiche clairement son engagement dans l'appui aux politiques publiques, notamment en portant le Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA). Ce Centre est une des actions du Plan stratégique du ministère de l'agriculture en faveur du bien-être animal. Il rassemble l'ensemble des acteurs de la recherche, du développement et de la formation, représenté actuellement par INRAE, l'Anses, les quatre écoles vétérinaires et les quatre instituts techniques animaliers. Le CNR BEA a pour vocation de fournir un appui aux politiques publiques dans le domaine du bien-être animal et s'adresse à l'ensemble des parties prenantes concernées, qu'elles soient publiques, privées ou associatives. Ses missions consistent à accompagner les pouvoirs publics et les différents acteurs socio-économiques pour faciliter l'appropriation de la question du bien-être animal via i) la diffusion de la connaissance scientifique et des innovations, ii) l'expertise technico-scientifique auprès des pouvoirs publics, et iii) la promotion des formations et enseignements du bien-être des animaux avec l'appui de la Chaire partenariale bien-être animal.

Je vous remercie.

## **Laurence Parisot**

Je vais d'abord vous poser une ou deux questions Alain, ensuite je reviendrai vers vous Michel. En vous écoutant je me suis d'abord interrogée sur l'INRAE, une institution majeure sur laquelle les pouvoirs publics doivent s'appuyer pour prendre des décisions importantes, structurantes. Avez-vous le sentiment que sur cet aspect, les travaux d'INRAE et sur ce que vous dirigez, vous êtes bien entendu par les pouvoirs publics ? J'ai une question connexe, avez-vous les ressources suffisantes pour avancer sur ces sujets ? Je terminerai ainsi ma question, vous avez bien montré l'évolution des connaissances, vous avez même parlé de la conscience des animaux qui était relativement bien identifiée aujourd'hui. Est-ce que vous avez le sentiment que dans ce domaine, la science n'est qu'à ses débuts, et y-a-t-il encore beaucoup de découvertes devant nous ? Ou bien est-ce qu'il y a déjà une certaine maturité acquise ?

## **Alain Boissy**

Je vais commencer par votre troisième question concernant la science, quelque chose que je maîtrise mieux. Je maîtrise moins bien les questions de financement. Au niveau de la recherche sur les natures de conscience chez les animaux, nous n'en sommes qu'aux balbutiements. C'est pour cela que j'identifie ce thème comme un des nouveaux fronts de science de la recherche, thème qui est aussi affiché à l'INRAE afin de concevoir des expérimentations pour mieux inférer le vécu subjectif chez nos animaux. Certes, il est nécessaire de poursuivre les travaux sur les niveaux de conscience, à savoir comment garantir le passage de l'état de pleine conscience à la perte de conscience pour être en mesure de garantir la perte de conscience des animaux, notamment au moment de leur abattage. Mais parallèlement, il faudra explorer la nature de conscience, c'est-à-dire mieux comprendre ce que l'animal est capable de percevoir et approcher la représentation qu'il a de lui-même, de son environnement et de sa place dans son groupe d'élevage. Ce sont ces questions-là qui deviennent maintenant des sujets de recherche à part entière en lien avec les capacités cognitives des animaux que l'on découvre de plus en plus. Effectivement, plus on pose les bonnes questions mieux on comprendra les capacités et la puissance du ressenti des animaux. C'est un front de science à part entière qui devrait se développer dans un futur proche.

## **Laurence Parisot**

Ce front de science comme vous dites, est-il travaillé en coopération avec d'autres institutions internationales ?

## **Alain Boissy**

Oui, complètement, les partenaires français que j'ai cités dans le CNR BEA mais également bien sûr tout cela se faisant notamment avec des collègues européens en grande partie grâce à des programmes financés par la Commission européenne. Il est évident qu'avec une recherche menée dans son labo-

ratoire loin de tout, on n'avance pas, la recherche est désormais une affaire de collectifs nationaux et internationaux. C'est bien la confrontation et la complémentarité entre les chercheurs et les différentes disciplines qui vont permettre d'approcher des phénomènes complexes comme la sensibilité des animaux. Les recherches sont maintenant complètement interdisciplinaires. Cette question d'interdisciplinarité est à mettre en avant dans l'engagement des nouveaux fronts de science. Pour aborder des questions complexes comme la sensibilité et subjectivité animale, l'éthologie ou les neurosciences considérées individuellement sont insuffisantes. Il faut rassembler à la fois l'éthologie, les neurosciences, l'imagerie, la psychologie, la modélisation et encore d'autres disciplines pour opérer une véritable transformation dans la manière d'appréhender les questions complexes et se donner les moyens de pouvoir y répondre.

Maintenant par rapport aux financements, comme je l'ai dit le CNR BEA est soutenu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La création du CNR BEA fait partie du plan d'action 2016-2020 du ministère. Nous espérons pour la prochaine mandature qu'il soit reconduit, voire même qu'il soit consolidé car le financement actuel assure à peine son fonctionnement et les moyens humains et financiers des organismes qui le composent restent très limités. Si je peux me permettre, la reconduite du CNR BEA pour une nouvelle mandature devrait être l'occasion pour l'Etat de renforcer les moyens humains et financiers à la hauteur des missions et des ambitions du CNR BEA pour le bénéfice à la fois des animaux et de ceux et celles qui interviennent à leurs côtés.

### **Laurence Parisot**

Je ne suis personnellement pas du genre à vouloir encourager les déficits et la dette, mais cette question est tellement fondamentale, au cœur des enjeux de société et d'enjeux économiques, que je crois qu'effectivement il faut que le législateur soit attentif aux activités comme celles que vous menez. Pour terminer je voudrais m'adresser à vous Michel. Est-ce que vous avez le sentiment que le métier de vétérinaire a beaucoup évolué, en raison de cette question du bien-être animal ? Est-ce qu'il y a eu, vous l'avez un peu dit tout à l'heure mais, est-ce que même entre les générations de vétérinaires, il y a des approches différentes ? Est-ce que nous rentrons dans quelque chose de nouveau ?

### **Michel Baussier**

Alors la réponse est très positive. Je pense qu'il suffit d'observer le comportement des jeunes et des étudiants vétérinaires. Il y a une différence considérable d'attentes, de comportements de la part des étudiants vétérinaires et des jeunes vétérinaires. Je dois dire aussi que je crois que c'est tout l'apport du féminin. Vous savez que notre profession est depuis le 1er février 2017, devenue en France, une profession majoritairement féminine. Alors qu'il y a cinquante ans, elle était rarement féminine. Je pense qu'il y a l'apport de la femme qui est sûrement beaucoup plus attentive aux émotions et événements chez les animaux. C'est certain, il y a un progrès et puis je pense que l'ensemble du corps

vétérinaire en a pris conscience y compris les plus anciens. Il y a vraiment incontestablement des remises en cause. Si vous me permettez un petit exemple : la douleur. Finalement, c'est la première chose : des interventions en élevage, peuvent être douloureuses. On parle de sensibilité, de conscience mais la sensibilité c'est d'abord la sensibilité douloureuse. Incontestablement je peux vous dire, que même entre le début de mon exercice et la fin de mon exercice, les progrès ont été considérables : en anesthésiologie, en sédation, dans le soin et dans l'attention accordée par les vétérinaires et les éleveurs. Ce qui est important, maintenant qu'on sait que les animaux disposent de sensibilité et de conscience, s'agissant du bien-être c'est de l'évaluer objectivement. Pour la douleur les vétérinaires français disposent maintenant de grilles d'évaluations objectives de la douleur chez le cheval, chez le chien...

### **Laurence Parisot**

Mais est-ce que c'est possible de regarder pour l'homme, est ce qu'on évalue objectivement une douleur chez l'homme ?

### **Michel Baussier**

Je pense que c'est la difficulté, mais c'est le même problème que celle de l'appréciation objective du bien-être. D'ailleurs pour l'homme vous me posez la question, l'évolution est récente. Il aura fallu attendre la deuxième moitié du siècle précédent pour que l'on s'accorde sur le fait que les enfants en très bas âge avaient une sensibilité douloureuse et qu'il était nécessaire de leur arracher les amygdales autrement que sans anesthésie. Je pense que finalement la distance entre le progrès de la médecine humaine et celui de la médecine vétérinaire n'est pas si éloignée que cela dans ce domaine. Il faut des grilles, il faut des moyens pour évaluer objectivement non seulement la douleur mais le bien-être. Les vétérinaires sont en demande de cela, je sais que les moyens montent en puissance. Nous n'aurons pas le temps de le voir ici, il faudra envisager quels sont les moyens concrets d'apporter davantage de bien-être en élevage.

### **Laurence Parisot**

Merci beaucoup. Je note que nous progressons de part et d'autre et je note aussi que les vétérinaires sont féministes. Ça c'est une très bonne nouvelle également. On va passer à la prochaine table ronde merci, beaucoup.



# Table ronde :

## Assurer le bien-être des animaux est-il rentable ?

### Louis Schweitzer

Le bien-être animal, souhaité par tous, a un coût. La question qui se pose est : est-ce que ce coût est pris en charge par les intermédiaires et par les consommateurs ? Et donc, est-ce qu'il est non seulement éthique mais aussi rentable d'améliorer le bien-être animal ? Pour traiter ce sujet, j'ai autour de moi trois personnalités remarquables avec qui j'ai le privilège d'avoir des relations de travail et de coopération. Hervé Guyomard est directeur de recherche à l'Inrae mais aussi président du laboratoire d'innovation territoriale « Ouest Territoires d'Élevage » (LIT Ouesterel) qui rassemble des éleveurs, des ONG, des instituts techniques, et qui a une dimension économique autant que scientifique. Séverine Fontaine est directrice qualité filières animales chez Carrefour et est à l'interface entre les filières de production et les consommateurs, et voit donc si les consommateurs, qui disent qu'ils sont favorables au bien-être animal à 90 %, sont prêts à en assumer concrètement la conséquence, c'est-à-dire à prendre en charge le surcoût qu'implique le progrès du bien-être animal. Enfin, Loïc Hénaff est président du directoire du groupe Hénaff qui est en charge de production, notamment porcine, et qui est remarquable par le fait qu'il a mis en place des objectifs de responsabilité sociétale et environnementale ambitieux, et qui en mesure la réalisation de façon concrète. Loïc Hénaff est aussi un chef d'entreprise et a de ce fait une responsabilité économique et financière.

### Hervé Guyomard

La question est importante évidemment, et difficile. Je n'ai pas la prétention de pouvoir y apporter une réponse définitive mais je vais essayer d'y apporter des éléments de réponse.

Le premier point est un rappel d'éléments que vous connaissez toutes et tous. Il y a une préoccupation croissante des citoyens dans les pays développés, dans l'Union européenne, en France, pour le bien-être animal, dans un contexte où, au mieux, il y a stagnation de la consommation individuelle de produits carnés. Par suite, la première question qu'on analyse en tant que chercheur en économie – ce que je suis – c'est de déterminer dans quelle mesure ces préoccupations concourent à la stagnation de la consommation, voire à sa diminution. Ce qui renvoie à des questions sur la compréhension des comportements d'achat – je laisserai Séverine parler mieux que moi de ce point – et de non-achat, et de détermination des consentements à payer des consommateurs pour des produits animaux qui seraient issus d'élevages plus respectueux et plus exigeants en matière de bien-être animal.

Le deuxième point que je souhaitais éclairer est que cette préoccupation est nettement moins présente dans d'autres pays, en particulier dans les pays les moins développés de la planète où la consommation de viande augmente, avec

donc une évolution inverse de celle que nous connaissons. Va donc se poser la question pour l'élevage français et des pays développés de façon plus générale de servir simultanément plusieurs marchés de tendances différentes avec des risques de distorsion de concurrence de la part des pays exportateurs qui pourraient être moins-disant en termes de bien-être animal. Ce phénomène rejillira sur le niveau global de bien-être animal, tous pays confondus.

Le bien-être animal est un bien public global. Il est insuffisamment pris en compte par les seuls marchés. Un bien public, de façon générale, c'est par exemple : si Louis mange un poulet étiqueté A en matière de bien-être animal et donc qui a été élevé, transporté et abattu dans de meilleures conditions de bien-être, moi, qui ne mange pas le même poulet, je serai néanmoins plus satisfait. C'est une externalité positive. C'est une externalité positive globale parce que Séverine également sera plus contente, et quelqu'un en Amérique du sud ou en Asie pourra aussi être plus content. En résumé, le bien-être animal est un bien public et un bien public global, ce qui implique qu'il faut tenir compte de l'intérêt des agents qui ne mangeront pas le poulet mais néanmoins accordent une valeur au bien-être animal. A cette première difficulté, pour un économiste, de détermination de la valeur du bien-être animal s'ajoute une seconde difficulté liée au fait qu'il est très difficile d'établir un lien clair entre la qualité du produit final et les conditions d'élevage et de bien-être, ce qui pose un problème de reflet de ces conditions dans le prix du produit. Remédier à ces deux problèmes fait qu'il y a légitimité à une intervention des pouvoirs publics qui, aujourd'hui, passe essentiellement par la réglementation. Parce que c'est un bien public global, il y a une légitimité d'intervenir au niveau mondial, au minimum au niveau européen, non seulement pour des raisons économiques (pas de distorsions de concurrence) mais aussi pour des raisons de bien-être, pour ne pas avoir ce qu'on appelle des « fuites de bien-être » par augmentation d'importations de produits animaux en provenance de pays qui appliqueraient des règles de bien-être animal qui seraient plus faibles que les nôtres.

Le troisième point est donc qu'aujourd'hui, les pouvoirs publics, partout dans le monde ou presque, interviennent sous la forme de réglementations, de standards, de normes. La question est alors : est-ce que c'est suffisant et est-ce qu'il faut faire plus, y compris en utilisant d'autres instruments qui seraient plus efficaces ? La difficulté augmente, ceci parce que la science, plus spécifiquement la science économique, ne peut pas définir à elle seule ce qu'est le niveau de bien-être animal que désire la société, même si elle peut y contribuer. Aujourd'hui se développent, dans un nombre croissant de pays, des initiatives privées et publiques sous forme notamment d'étiquettes signalant des niveaux différenciés de bien-être animal. Faut-il aller encore plus loin, par exemple en intervenant *via* des taxes (pénalisant des pratiques jugées non admissibles) et des subventions (rémunérant des pratiques plus exigeantes) ?

Quatrième point sur lequel je souhaite attirer votre attention : si vous augmentez les conditions de bien-être, vous allez, dans la grande majorité des cas, augmenter les coûts (coûts fixes et/ou coûts variables) dans des proportions

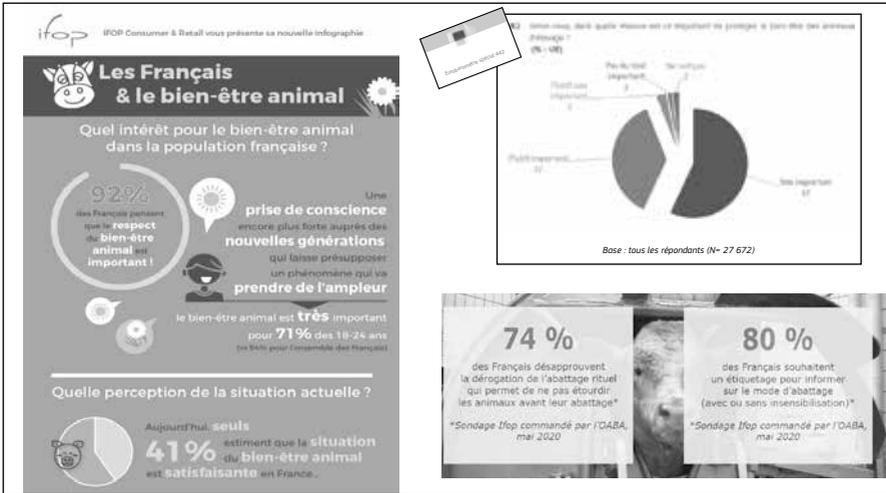
différentes selon les exigences en matière de bien-être animal. Aujourd'hui, se développent des initiatives privées qui essaient de valoriser le bien-être en compensant ces surcoûts. Ces initiatives ne posent pas de problème dès lors qu'elles trouvent leur marché. Néanmoins, d'un point de vue d'économie publique, de telles initiatives peuvent poser des problèmes auxquels il faut prendre garde. D'abord, il y a un risque de « régressivité » au sens où vous allez « servir » les consommateurs qui peuvent payer et ainsi, possiblement, défavoriser, voire évincer, les consommateurs les plus pauvres qui ne peuvent pas payer plus chère leur alimentation. Deuxièmement, comment répartir les surcoûts entre les différents maillons des filières ? Enfin, comment ces initiatives privées vont-elles modifier les réglementations publiques avec des conséquences différentes sur les différents acteurs, du producteur au consommateur, selon la vitesse et l'importance des révisions de la réglementation.

Ceci m'amène à mon cinquième et dernier point qui vise à fournir quelques principes à respecter pour traiter de toutes ces difficultés. En premier lieu, il faut intervenir à l'échelle globale, je le répète parce que c'est là un point essentiel. À défaut, si vous ne pouvez pas le faire, il faut appliquer des règles aux frontières identiques pour les pays tiers et y compris dans l'Union européenne vis-à-vis des autres États membres. En deuxième lieu, appliquons le principe « pollueur-payeur » et son corollaire, le principe « fournisseur-bénéficiaire ». En application du principe « pollueur-payeur », ceci requiert de définir, collectivement, un niveau minimal de bien-être animal sous la forme de critères que les acteurs des filières animales devront obligatoirement respecter. La réglementation revient à appliquer ce principe de façon implicite car elle augmente les coûts de production. La taxation explicite ne doit pas être exclue a priori ; son produit sera alors conservé à l'intérieur du secteur agricole pour récompenser les meilleurs élèves et inciter à l'innovation. Par ailleurs, il serait juste d'introduire des solidarités entre les maillons des filières, à l'exemple de ce qu'on appelle aujourd'hui dans l'agriculture les certificats d'économie de produits phytosanitaires. Certes, ce sont des dispositifs complexes - mais les acteurs concourent à ce qu'il en soit ainsi - mais ils obligent à ce que l'amont et l'aval des exploitations agricoles participent à l'effort. En troisième lieu, le principe « fournisseur-bénéficiaire » s'appliquera dès lors que vous faites des efforts au-delà des niveaux minima de la réglementation. C'est ici qu'il est possible de mobiliser la Politique Agricole Commune (PAC) qui peut apporter les ressources financières requises. Dans le cadre de la future PAC 2023-2027, il y aura la possibilité de subventionner des pratiques favorables au bien-être animal. C'est une très bonne chose ; reste à voir si la possibilité sera exploitée par les États membres. Dans cette perspective, il serait intéressant de passer à une obligation de résultats et pas seulement de pratiques. Dit autrement et par exemple, c'est bien que les animaux disposent de paille dans les bâtiments, c'est encore mieux si l'amélioration ainsi apportée au bien-être des animaux peut être qualifiée et quantifiée. Enfin, dernier point, se pose la question de la ligne de partage entre les deux principes. Celle-ci ne peut être qu'un compromis acté par l'ensemble des

parties prenantes. C'est dans ce sens que nous travaillons entre les acteurs des deux associations, du LIT Ouesterel d'une part, de l'AEBEA d'autre part.

## Séverine Fontaine

Je suis directrice qualité des filières animales chez Carrefour. Merci beaucoup Louis de m'avoir invité à intervenir sur ce sujet ô combien simple... Assurer le bien-être des animaux est-il rentable ? en introduction, un consensus : les citoyens sont de plus en plus sensibles au bien-être animal. Je reproduis ici différents sondages qui ont lieu de façon répétitive.



Ce dont on est certain, c'est que cette notion de bien-être animal monte dans les rangs de critères d'achat de nos concitoyens. C'est un sujet qui est de plus en plus important. Je citerais le succès du référendum pour les animaux : 800 000 signatures, le succès de l'initiative citoyenne européenne pour l'arrêt des cages... D'après un sondage réalisé dans le cadre du LIT, 64 % des consommateurs sont prêts à payer pour des produits labellisés bien-être animal et santé.

Pourquoi, pour une entreprise comme Carrefour, est-il indispensable d'améliorer le bien-être animal ? Le premier point est donc une demande croissante de nos clients. Attention : même si effectivement dans les demandes le bien-être animal monte, le prix reste un élément très important pour une partie des concitoyens et nous ne devons pas éviter ce sujet dans le débat. Les attentes sont également parfois contradictoires vis-à-vis de la production animale. On va avoir plus d'attentes sur une pièce de jambon qui sera donnée par exemple à des enfants que sur une côte de porc. Or, tout, cela vient d'un même cochon. Si on veut optimiser le prix, il va bien falloir travailler l'équilibre-matières et donc expliquer et travailler dans ce sens-là avec nos consommateurs. C'est notre stratégie chez Carrefour. Alexandre Bompard a pour objectif que nous soyons lea-

der de la transition alimentaire pour tous. On est obligés d'intégrer le bien-être animal dans cette transition alimentaire en tant que pacte RSE majeur. Et puis nous devons protéger notre entreprise, donc certains de nos axes visent tout bonnement à protéger l'image de notre entreprise. J'y reviendrai par la suite.

C'est aussi une demande croissante de nos actionnaires. Ce sujet est de plus en plus noté, regardé... On nous demande des comptes. Nous avons publié en octobre le premier *reporting* bien-être animal. Nous en sommes fiers puisqu'effectivement on va aussi vers plus de transparence. On ne dit pas qu'on est bon partout, on dit qu'on veut s'améliorer, on dit où on en est et les marches qu'il nous reste à atteindre.

C'est en plus une démarche éthique. Dans nos équipes, nous avons des personnes de plus en plus jeunes, motivées sur ce sujet, qui nous demandent en tant qu'entreprise de bouger sur ce sujet. Il y a des hommes et des femmes dans l'entreprise qui ont à cœur de porter ce sujet et qui le pensent indispensable d'un point de vue éthique et sociétal.

Et puis il y a nos groupements d'éleveurs avec qui nous sommes en contact tous les jours et qui avancent sur le sujet, qui sont volontaires pour avancer sur le sujet. Notre rôle est de les accompagner au mieux dans cette transformation.

Je voulais juste exprimer via notre politique de groupe la complexité du sujet. Cela a été dit en introduction. C'est un sujet très complexe qui va de l'antibiorésistance, que nous avons intégrée dans notre politique, on y tenait, aux transports, à l'abattage et la transformation des modes d'élevage. Cette politique est accessible sur notre site internet : réduire le stress, diminuer les mutilations, interdire la douleur. Ce sont des sujets très vastes avec des positionnements actuels des filières très divers. On n'est pas du tout au même point sur une filière poulet ou une filière porc par exemple aujourd'hui. Nous devons donc adapter nos plans de progrès aux différentes filières. Comment s'y prendre ? Nous avons choisi d'aborder le sujet sur trois piliers : la sécurisation, la transformation et la valorisation.

D'abord, sécuriser parce qu'il est aujourd'hui indispensable d'assurer l'absence de maltraitance. C'est notre premier palier. Il y a besoin de beaucoup communication sur ce sujet. Il y a des engagements comme l'arrêt des cages, assurer un abattage digne... Pour rassurer nos consommateurs, nous avons mis en place une convention avec l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) pour organiser des audits spécifiques sur ce point. Il faut travailler à l'absence de douleur et auditer. C'est lié à l'étiquetage, on y viendra après sur la valorisation, qui permet de rassurer, d'expliquer et de nous assurer de la conformité de nos approvisionnements.

Sur la valorisation, notre rôle est de capter les innovations, les offres exemplaires sur le sujet, de dynamiser l'innovation et de les proposer à des marques qui sont aujourd'hui des marques phares tels que Reflets de France ou notre offre bio et notre filière qui est un peu le porte-drapeau du bien-être animal. On offre ensuite à nos clients ces innovations pour capter ceux qui se disent prêts à

investir, à payer le prix, et pousser ces offres au maximum pour qu'elles puissent se déployer. Notre porc Reffet de France se développe bien. On n'avait pas assez de volume. Il n'était qu'en supermarché de proximité. Il va entrer dans les hypermarchés. On a lancé avec Loué l'innovation sexage-bien-être animal, c'est une innovation à un prix très accessible pour nos clients. Tout cela, c'est notre rôle à jouer sur cette innovation/transformation. Et puis il y a l'étiquetage : on s'est engagé comme d'autres acteurs à mettre en place l'étiquetage bien-être animal. Pourquoi ? Pour expliquer le sujet complexe entre une qualité de bien-être au transport, à l'abattage, le lien avec les mutilations, etc. Pour un client, c'est impossible de s'y retrouver, nos étiquettes sont beaucoup trop petites. Donc la solution d'avoir une lettre, A-B-C-D-E, qui exprime un consensus sur un niveau de bien-être animal, c'est un outil indispensable.

Le troisième pilier porte sur la transformation. Transformer ce n'est pas faire des niches, c'est transformer nos cœurs de marché. C'est transformer le poulet Carrefour qui est élevé en bâtiment aujourd'hui. Pour cela, on a choisi la voie de la concertation, de la co-construction et de d'abord mettre en place une vision commune pour ensuite écrire les plans de progrès. On parlera de lumière naturelle, de densité, d'enrichissement des milieux... J'ai pris l'exemple du poulet : comme d'autres, on s'est engagé à respecter les points du ***better chicken commitment*** en 2026. Ça a été plus facile pour nous de prendre la décision parce qu'on participait depuis un an, un an et demi aux travaux sur les grilles élevage-transport-abattage dans le cadre du LIT et de l'AEBEA. On avait donc mûri sur ce sujet. On avait échangé avec toutes les parties prenantes et on avait l'assurance que si on mettait en place un poulet niveau C, on pourrait le communiquer efficacement aux consommateurs. Ce sera fait au 1<sup>er</sup> novembre 2020 : nos premiers poulets niveau C seront dans les rayons. On a réussi à le faire d'une façon économiquement viable en discutant avec nos éleveurs, en trouvant les moyens dans le mode d'élevage, dans le mode de transformation, pour compenser certains sujets qu'on a peut-être retiré de nos cahiers des charges, et pour mettre en avant cette transformation.

Pour finir, je vais parler du porc. On est en plein dans les groupes de travail sur un étiquetage bien-être du porc. Ça fait six mois et, sans mentir, je pense que toutes les semaines on a une réunion de travail sur le sujet avec des acteurs très volontaires dans une ambiance et une volonté farouche d'aboutir. Ce sont les ONG, ce sont les acteurs de la production, de la transformation – on parlait du jambon. Ce sont aussi l'Inrae à nos côtés, l'institut du porc (Ifip)... Pour moi, acteur de la distribution, le bien-être animal est le premier dossier que je vois traité de cette façon. On s'est mis tous autour de la table. On s'est tous dit « c'est fini, on ne peut pas aller chacun de notre côté, on ne peut pas pondre chacun notre joli petit cahier des charges avec une fenêtre qui est comme ça et une fenêtre qui est comme ça ». L'enjeu est tel, le surcoût potentiel est tel qu'on ne peut que travailler ensemble. On ne peut qu'aboutir ensemble à une vision commune, se mettre d'accord sur des cahiers des charges, se mettre d'accord sur des délais réalistes de transformation, et avancer.

Quand on prend le porc, il y a beaucoup d'enjeux. La castration, ça peut être un gain. Arrêter la castration, élever des mâles entiers, ça peut être un gain pour l'éleveur et pour le prix puisqu'on donne moins d'aliments dans ce cas à l'animal. Je ne dis pas que c'est la solution à tout parce que derrière il faut pouvoir être sûr que cela s'adapte à toutes les filières. On a regardé la qualité de la viande. Mais aujourd'hui, on le sait, dans les rayons Carrefour, on a 34 % de porc non castré. Le bien-être animal, dans ce cas-là, peut être un gain. La maternité-liberté, on est arrivé à un consensus sur ce sujet. Toutes les parties prenantes autour de la table, sont d'accord pour dire qu'il faut y aller. Tout éleveur qui aujourd'hui transforme ses bâtiments ne se pose plus la question. C'est le retour qu'on a de l'Ifip, des intervenants. Il faut y aller. La science a suffisamment avancé, la technique a suffisamment avancé pour dire que sur ce sujet, on a trouvé une solution technique viable qui convient à tout le monde. Par contre ce ne sera pas demain matin. C'est-à-dire qu'il faut laisser le temps de la transformation et s'entendre ensemble sur le délai de la transformation. Sur la coupe des queues, notre ambition a tous, notre étoile, c'est bien sûr d'arrêter de couper la queue des porcelets. Pourquoi ? Parce que c'est un très bon indicateur de ses conditions de vie. On sait que pour ça, on devra baisser la densité, enrichir le milieu, peut-être changer le sol, mais on doit aussi regarder la pénibilité pour l'éleveur, l'impact sur l'environnement, l'impact sur la nettoyabilité et l'acceptation des consommateurs. Ce sujet, clairement, va nécessiter plus de temps pour arriver à un consensus. On va devoir affronter ces questions pour ensemble assumer la vision qu'on va écrire et pas dans deux ans dire « non, excusez-moi, on s'est trompé, en fait ce n'est pas ce bâtiment qu'on voulait ». C'est notre responsabilité et je pense qu'on est collectivement prêt à la prendre.

Oui assurer le bien-être animal est rentable. Pour nous, c'est rentable. C'est obligatoire pour notre entreprise de prendre en charge ce point-là et pour répondre aux attentes des consommateurs. On a des vraies forces en France. Aujourd'hui, en France, dans nos rayons, 72 % des œufs sont issus d'élevages plein air. Trente-et-un pourcent des poulets répondent aux critères du **better chicken commitment** et ce sera 70 % à la fin de l'année. Dans le porc, on a quand même 5,6 % qui sont élevés en bio, en plein air et 8 % en label rouge. On a 55 % des laits qui garantissent le pâturage des vaches. Donc on ne part pas du tout de zéro. On est déjà bien. On a déjà plein de points positifs. Il faut les expliquer. Il faut arriver à les mettre en valeur. Et puis il faut finir la transformation en collaboration, en co-construction, sur une cible sur laquelle on est tous d'accord pour parvenir à mener cette transition de la meilleure des façons en gardant une offre accessible aux consommateurs.

## **Loïc Hénaff**

Permettez-moi tout d'abord de dire que je suis un peu intimidé d'être ici, dans un lieu où nous allons confronter des points de vue et des angles de perspectives. Je voudrais vous parler de la façon dont j'aborde le sujet du bien-être animal, et de façon ultime du prix parce que je pense qu'il faut regarder de façon globale. Je viens de la pointe du Finistère à 600 kilomètres d'ici en Cornouaille

près de Menez Dregan. C'est un site archéologique où l'on a découvert l'un des plus vieux feux humains datant d'il y a 475 000 ans, où les pré-néandertaliens chassaient des éléphants, des équidés, des bovidés, des rhinocéros en contrebas. C'est là où je vis aujourd'hui. Le lait, les œufs, le poisson, la viande... sont dans notre culture alimentaire, comme la galette complète œuf-jambon-fromage.

L'entreprise agroalimentaire que je dirige est une petite entreprise de 280 salariés. C'est un petit groupe de PME. C'est une entreprise très ancrée sur son territoire et qui a été créée par mon arrière-grand-père en 1907. Il était cultivateur, il est devenu conserveur. Aujourd'hui et depuis toujours, nous transformons des matières premières du territoire. Cela a commencé par des haricots verts, des petits pois, du poisson, de la viande de porc, des algues et aujourd'hui, nous sommes producteurs de spiruline. Nous fabriquons des plats pour la station spatiale internationale. Nous avons cet honneur. Nous travaillons sur des projets pour l'alimentation dans l'espace pour le compte du Centre national d'études spatiales. Nous faisons ainsi le lien entre les sciences et la conservation. Tout ceci n'exonère pas la réflexion sur comment travailler. La recherche de prospérité de mon arrière-grand-père s'est transformée aujourd'hui en une démarche responsable à impact positif. Je crois fondamentalement que c'est ce que nous, chefs d'entreprises, devons faire au XXI<sup>e</sup> siècle. J'ai d'ailleurs fait réaliser une étude en triple impact de notre entreprise : l'impact environnemental, l'impact social et l'impact économique, présentée tout récemment. Notre démarche RSE est structurée en cinq piliers, 14 engagements, 32 objectifs, 72 indicateurs. Sachez que méthodologiquement, nous avons structuré quatre communautés de progrès : une communauté d'éleveurs de porcs ; une communauté naissante de pêcheurs ; une communauté naissante de ramasseur d'algues ; et une communauté existant depuis plus de dix ans de cultivateurs de poivre dans le golfe de Guinée. En porc, nous travaillons avec une quinzaine d'éleveurs indépendants – je pointe ce mot indépendants – dont un petit tiers sont en agriculture biologique et avec qui nous travaillons à élever nos standards. Et évidemment en transparence. Cette transparence, par ma présence ou que nous déclarons par documents, vise aussi à échanger avec nos clients, je pense à Madame de chez Carrefour bien sûr, puisqu'avant de parler des clients des clients, c'est-à-dire les consommateurs, il faut parler des clients que sont les distributeurs.

Concernant le porc, je considère – peut-être est-ce un peu basique – que le bien-être animal tel qu'il est défini par la loi (et j'en viens au prix) est sans surcoût. Évidemment, on peut faire progresser la loi, mais tel qu'il est défini par la loi actuelle, il est sans surcoût. Évidemment, on le sait tous, il y a dans l'élevage parfois des déviants, comme il y en a dans certaines associations. Ces déviants méritent d'être condamnés. Les éleveurs qui ne respectent pas la loi sont aussi condamnables que les adaptes du *shaming* qui est aussi une pratique déviante. Ce sont des méthodes qui ne font pas humanité. Je salue un colloque comme celui-ci parce que c'est un colloque où on se parle. J'aimerais à titre personnel que l'on travaille plus sur la méthode, que l'on échange sur les

méthodes, et pas uniquement sur les objectifs. Améliorer le bien-être et la bien-traitance animale, j'y suis évidemment très favorable, et toutes les personnes avec qui je travaille au quotidien y sont favorables. L'éleveur au premier chef. Mais augmenter ce bien-être ou en tout cas le faire progresser augmente très significativement les coûts. En exemple, un bâtiment de modèle bien-être est assez facilement deux fois plus cher par rapport à du standard, pour se donner des ordres de grandeur. Mais par contre, ce qui n'est pas encore évalué c'est la pénibilité. Qu'en est-il de la main d'œuvre ? Qu'en est-il des risques sanitaires ? Et donc des mesures par exemple de biosécurité qu'il faudra prendre ? Ici ou là, je lis qu'il s'agirait de quelques centimes. Ce n'est pas sérieux. Pour donner des ordres de grandeur, et je ne me place pas sous l'angle du bien-être animal, le porc conventionnel c'est de l'ordre d'1,5 € du kilo. Le porc castré en bio, on est à 3,80 €. De nombreux référentiels, même en bio, autorisent la castration. Et pour revenir sur le sujet de la castration, l'arrêt est évidemment aussi un gain économique. Cela a été pointée. Mais derrière, cela génère des conséquences et Mme Fontaine l'a légèrement effleuré : savons-nous gérer le sujet des carcasses malodorantes ? C'est un vrai sujet économique. Personnellement, qui est d'une grande complexité, j'ai la volonté de m'y atteler vers du progrès.

Ce progrès, je souhaite qu'on le regarde comme une approche globale. Je suis perturbé quand on fait la queue pour acheter un nouvel iPhone et quand 50 % de la viande Label rouge est vendue en conventionnel. Cela me perturbe. Les schémas économiques ne fonctionnent pas. Je ne parle pas de CO<sub>2</sub> parce qu'on accuse les filières viandes et poissons d'être des émetteurs de CO<sub>2</sub> alors que les achats et les usages internet-technologie ont des rejets de CO<sub>2</sub> bien supérieurs. C'est le sujet du climat qui me fait peur. Personnellement, je suis un adepte du développement durable tel que défini par la norme ISO 26000. Cette question est centrale et je souhaite personnellement que l'on travaille avec méthode autour de cette question. C'est ainsi qu'on peut aborder le sujet des parties prenantes. C'est ainsi qu'on peut aborder le sujet de l'environnement. C'est ainsi qu'on peut aborder le sujet du bien-être animal. Bien sûr c'est beaucoup plus difficile. C'est beaucoup plus lent. Mais je considère qu'il faut tout attaquer de front, parce qu'en concentrant le tir sur un seul sujet – alors pardonnez-moi le sujet mérite quand même des sous-ensembles et des sujets particuliers, mais en se concentrant en mettre trop d'intensité sur un sujet, on risque de déséquilibrer le reste. Alors sommes-nous prêts à payer pour tout cela ? Je le crois. Mais il faut y aller progressivement et faire humanité ensemble pour résoudre ces problèmes.

Enfin, je voudrais citer Henri Ford qui rappelait qu'une entreprise qui ne pense qu'à gagner de l'argent est condamnée, mais une entreprise qui ne gagne pas d'argent est également condamnée.

### **Louis Schweitzer**

Je ne peux que souscrire à votre dernière remarque. Une entreprise qui ne gagne pas d'argent est condamnée. Alors je voudrais poser à chacun d'entre

vous la même question pour une réponse rapide. Nous avons tous évoqué une demande croissante des consommateurs pour des produits de qualité, cette qualité intégrant une dimension bien-être animal. On a aussi souligné qu'il y a une demande premier prix. Les animaux qui alimentent la demande premier prix et ceux qui alimentent la demande de qualité ne sont pas différents dans leur sensibilité. Ma question est donc : comment peut-on, pour le premier prix, rendre compatibles l'objectif que ceux qui sont dans cette filière gagnent leur vie, et donc puissent poursuivre leurs activités, et la satisfaction de cette demande premier prix. Je propose que l'on démarre dans le même ordre.

### **Hervé Guyomard**

En essayant de répondre à la question qui est évidemment pertinente, je mettrais juste un bémol sur la demande croissante de qualités incluant ce qu'a dit Louis sur le bien-être. Nous souhaitons tous une meilleure qualité mais nous ne sommes pas tous prêts à payer le même montant pour cette qualité augmentée, et les attributs de cette dernière. Et c'est là que se situe le problème.

### **Louis Schweitzer**

Ma question porte sur les consommateurs qui ne peuvent pas ou ne veulent pas payer plus que le premier prix qu'ils trouvent dans le magasin considéré.

### **Hervé Guyomard**

Il y a légitimité à subventionner de tels consommateurs pour réduire les inégalités d'accès à l'alimentation de qualité, y compris dans sa dimension bien-être animal. La PAC actuelle soutient les producteurs agricoles, mais intervient très peu au niveau des consommateurs. Tel n'est le cas dans d'autres pays, aux Etats-Unis par exemple, où les actions visent à la fois l'offre et la demande, à chaque fois pour plusieurs milliards de dollars. La politique américaine des coupons vise bien à réduire les inégalités d'accès à l'alimentation. Comme je l'ai dit tout à l'heure, augmenter les exigences minimales en matière de bien-être animal pourra augmenter les coûts de production et par suite les prix à la consommation, avec un risque d'accroissement des inégalités d'accès à l'alimentation. En d'autres termes et en résumé, tout en exploitant les consentements à payer positifs de certains consommateurs pour des produits animaux plus respectueux du bien-être animal, il convient aussi d'aider ceux qui, d'abord pour des raisons budgétaires, ne peuvent pas payer plus chère leur alimentation. Il s'agit là d'une révolution dans la manière de penser la PAC, révolution à la base du Green Deal. Révolution qu'il faut soutenir et mettre en œuvre.

### **Séverine Fontaine**

Plusieurs points et en premier, l'éducation du consommateur. Je pense qu'il a différents moyens de subvenir à ses besoins nutritionnels. Je crois que c'est WWF qui avait fait une étude qui montrait qu'on pouvait, en modifiant la composition du panier, subvenir correctement à ses besoins nutritionnels avec des

plus hautes valeurs ajoutées individuelles des produits sans hausse du coût. Je pense donc qu'on a un enjeu majeur sur ce sujet, qui est comment diversifier ? On a parlé de flexitarisme. Il ne faut pas se voiler la face, par ce moyen on pourra répondre à combler les besoins nutritionnels des consommateurs tout en maintenant son panier.

Il faut faire évoluer le standard. Pour les filières, les projets filières, les contrats filières, sont en cours. Elles se sont engagées à faire évoluer et intégrer notamment le bien-être animal dans les plans de filières. Clairement, si l'on s'est tous engagés au ***better chicken commitment*** en 2026, ça veut dire sur le papier que le poulet standard sera ***better chicken commitment***, donc l'offre sur le marché standard aura évolué.

### **Loïc Hénaff**

La question n'est pas évidente. Il y a effectivement, ce que disait Mme Fontaine, la modification du panier et de la ration et de ce que l'on consomme. Effectivement, il y a quand même un lien assez direct entre viande de premiers prix et ce que j'appelle la viande cachée, la viande que vous ne souhaitez pas forcément consommer. Je n'ai rien contre le chorizo mais c'est cette petite tranche de chorizo sur une pizza que vous n'avez pas choisie forcément d'acheter, ces trois petits lardons qui se promènent en duel quelque part sur un produit de ***snacking*** très urbain. C'est cette viande-là, cette matière-là, forcément de qualité faible qu'il faut remettre en cause. Donc je pense qu'un sujet c'est de consommer en conscience et d'essayer d'éviter cette viande de mauvaise qualité ou c'est la matière de mauvaise qualité qui est probablement d'un premier niveau en termes de bien-être animal.

En fait, ce que je voulais surtout dire, c'était « qu'est-ce que du premier prix » ? Il me semble que le premier prix est défini comme étant un produit sain, légal et marchand, et que toute qualité supérieure à celle légale et marchande n'en fait plus un produit de premier prix. Il faut donc d'abord que ce soit un produit sain. Donc un produit sain, est ce qu'il vaut mieux une viande de qualité première ou une viande de substitution dite ultra transformée ? J'ai ma réponse. Marchand cela veut dire qui répond à un certain nombre d'obligations. Et puis surtout légal. Je crois que c'est le sujet sur lequel votre fondation se focalise beaucoup, de faire évoluer la réglementation puisque le bien-être animal est intégré à la réglementation.

### **Louis Schweitzer**

Reconnaissons que la légalité n'est pas la même dans tous les pays, le contrôle de la légalité n'est pas le même dans tous les pays, et qu'en revanche la circulation est ouverte entre des pays ayant sur ce point des pratiques extraordinairement différentes.



# Échanges avec le public

## Jean-Pierre Kieffer

Je voudrais commencer par remercier la LFDA d'avoir organisé ce colloque et en particulier féliciter les organisateurs et tout particulièrement son président. Je suis Jean-Pierre Kieffer, vétérinaire et président de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA). Le bien-être animal doit intégrer toutes les étapes de la vie d'un animal. Il y a une étape particulière sur laquelle je pense qu'on n'est pas beaucoup intervenu et j'aurais souhaité peut-être que Michel Baussier donne son avis – que nous connaissons d'ailleurs. Il y a le bien-être, il y a aussi le bien mourir et c'est choquant d'être dans un pays européen, la France, qui est le pays dans lequel il y a le plus d'abattages sans étourdissement, pour des raisons religieuses mais même en dehors de raisons religieuses. Est-ce qu'il est normal, en 2020 et les années qui suivront certainement, que l'on puisse, sur des animaux pour lesquels on a développé le bien-être, où les éleveurs ont fait ce qui était le maximum, ont répondu aux normes européennes qui sont très contraignantes, se sont attachés, souvent, à ces animaux, est-ce normal que ces animaux soient massacrés, c'est-à-dire abattus sans étourdissement, alors qu'il y a des méthodes qui existent depuis longtemps qui permettent d'insensibiliser l'animal ? Est-ce qu'il est normal encore au XXI<sup>e</sup> siècle d'avoir des abattages sans étourdissement ?

## Michel Baussier

Je vais répondre en indiquant que les vétérinaires, notamment à travers leur Ordre national lorsque je le présidais, à l'occasion en 2015 du colloque que j'avais évoqué tout à l'heure, qui était intitulé « Le vétérinaire, expert du bien-être animal », avaient pris très clairement position, sans se préoccuper d'ailleurs de la question des abattages rituels. La déclaration était de portée générale, en disant que tout animal abattu devait être étourdi préalablement à la saignée. C'est quelque chose d'incontournable. Ce que nous savons aujourd'hui, grâce à la science, de l'appréciation objective de la sensibilité douloureuse, de la conscience de l'animal, nous amène à avoir dorénavant cette exigence. Je pense qu'il faut aujourd'hui laisser la place à la science devant l'obscurantisme. Et le respect dû à l'animal est une exigence morale incontournable. Point.

## Ghislain Zuccolo

Je voudrais poser une question à M. Baussier par rapport à l'engagement des vétérinaires pour accompagner l'évolution des systèmes d'élevage. Je pense qu'il est certain que les vétérinaires ont un rôle important à jouer pour le bien-être animal notamment sur l'aspect santé, puisque c'est une composante essentielle du bien-être animal, ou pour prendre en charge la douleur, par exemple grâce à l'anesthésie. Il nous arrive fréquemment de travailler avec les vétérinaires, notamment quand on travaille avec des coopératives agricoles, quand on a des réunions, il y a toujours le vétérinaire qui est présent, qui peut

être soit salarié de la coopérative, soit appartenir à un groupement vétérinaire par exemple. Il y a une chose qui m'a interpellé dernièrement. On a travaillé avec un groupement de vétérinaires et je demandais à ce groupement de porter peut-être plus ouvertement, de s'engager peut-être davantage dans l'évolution des systèmes d'élevage, notamment pour mieux accompagner les évolutions des systèmes d'élevage en rupture, je dis bien en rupture, avec les systèmes existants. Le vétérinaire à qui je faisais cette proposition m'a dit : « mais ce n'est pas notre rôle à nous, vétérinaires, de proposer des systèmes d'élevage en rupture ». Je dois dire que parfois j'ai l'impression que les vétérinaires ne sont pas toujours nos alliés. Je vais vous donner un exemple aussi tout récent. J'échangeais avec un « intégrateur » de veaux et je lui disais : « ce serait bien que vous fassiez un essai pour permettre aux veaux d'avoir accès à une courette extérieure ». Il en a parlé à son vétérinaire qui lui a dit : « ouh là, il ne faut pas faire ça parce que les veaux vont prendre froid ». C'était peut-être vrai notamment s'ils font un froid-chaud, ils peuvent tomber malades, et puis il risque d'avoir des problèmes de ventilation à gérer. Cela a tué dans l'œuf cette initiative qui aurait pu être prise. Je pense qu'il est important que les vétérinaires soient peut-être plus ouverts à des évolutions, qu'ils travaillent peut-être davantage avec le monde scientifique, parce qu'à chaque système d'élevage, il y a des problématiques sanitaires qui peuvent apparaître, mais ce qu'il faut, c'est ne pas tuer dans l'œuf les innovations. Il faut les accompagner et que les vétérinaires aient peut-être une attitude plus positive par rapport à ces évolutions qu'il faut forcément tester à un moment. Je voudrais bien avoir votre avis là-dessus. J'ai une deuxième question pour tout le monde. C'est sur la part de l'alimentation dans le budget des ménages. On voit qu'un problème qui préoccupe tout le monde c'est le prix de l'aliment. Je rappelle qu'après-guerre, l'alimentation représentait 50 % du budget des ménages. Aujourd'hui, l'alimentation fait 12 % du budget des ménages. Est-ce que c'est normal qu'on ait des loyers des logements à des prix astronomiques et qu'on ne puisse plus acheter des aliments de qualité à bon prix ? Ça nous dépasse peut-être un peu mais c'est aussi une réflexion qu'il faut avoir.

## **Michel Baussier**

Réponse brève à votre première question puisque finalement vous avez apporté la réponse à la question que vous avez posée. Je ne peux que vous rejoindre sur le fait que naturellement le vétérinaire doit s'engager et répondre positivement pour conseiller l'éleveur. C'est un des conseillers de l'éleveur et de l'élevage. Il ne faut pas tirer de conclusion globale de deux expériences isolées. Les évolutions sont globales et il y a toujours dans toute population des personnes qui sont en retard par rapport à la moyenne. C'est incontestable. Je crois globalement que l'évolution est très marquée. Sous ma présidence, on avait attribué un prix de l'Ordre à un vétérinaire qui a déployé auprès des cabinets vétérinaires une démarche visant à l'éducation du vétérinaire à l'atténuation ou la suppression de la douleur – c'était sur les animaux de compagnie. Ces démarches existent également par exemple à la SNGTV qui le promeut

auprès des vétérinaires praticiens exerçant dans les filières de production. De mauvaises habitudes ont pu être prises. Il n'y a pas eu partout de remise en cause. C'est vrai que les vétérinaires pendant longtemps et notamment dans les filières de production intensive, qu'on qualifie d'élevage industriel (ce qui pour mes éleveurs à moi est un oxymore) se sont adaptés à l'évolution de ces élevages, aux pathologies qui étaient parfois créées par l'intensification de l'élevage, sans pour autant avoir une démarche de réflexion éthique. Je crois que ça, c'est terminé. En tout cas, personnellement, j'ai essayé de faire en sorte qu'on évolue, qu'on se remette en cause et le mouvement est bien parti.

### **Alain Boissy**

Je voudrais ajouter l'évolution de l'offre de formation, la formation initiale certes, mais la formation continue aussi, qui permet une meilleure prise en compte de la condition animale. J'ai cité tout à l'heure la chaire partenariale bien-être animal. Je pourrais citer de nouveau le CNR BEA, je cite aussi le réseau mixte technologique sur le bien-être animal (RMT BEA). La possibilité de suivre des formations au cours de sa carrière professionnelle est une chance pour se perfectionner mais aussi pour prendre du recul sur ses activités. Il y a beaucoup de travail avec les structures dont je viens de parler pour sensibiliser, déjà, et puis ensuite accompagner les acteurs de terrain, notamment les vétérinaires, pour que la question du bien-être animal devienne aussi un référentiel pour les gens qui ont peut-être eu une sensibilisation ancienne – il y a 30 ans l'approche du bien-être animal n'était pas à ce niveau-là. Je pense qu'il y a les outils pour ça, peut-être qu'il faut un petit coup de pouce aussi pour faciliter l'initiative de continuer à se former et à être accompagné. Il y a des structures pour cela.

### **Hervé Guyomard**

Sur la première question, un peu en réponse à ce que dit Ghislain, cela ne s'applique pas qu'au bien-être animal. La question plus générale est celle des transitions des systèmes agricoles et alimentaires sur lequel tout le monde est engagé. Chacun avec ses contraintes. Les vétérinaires sûrement - je ne connais pas bien - les agronomes que je connais mieux aussi, les ONG, les agriculteurs également, évidemment. La transition est l'affaire de tous, y compris de la recherche et c'est ce que nous faisons à l'Inrae. Les actions se multiplient, par exemple en exigeant la séparation du conseil de la prescription, et c'est une évolution souhaitable, ou en développant des dispositifs d'innovation ouverte impliquant l'ensemble des acteurs. C'est dans cette perspective que nous travaillons au sein du LIT OUESTEREL, en collaboration avec l'AEBEA. L'idée est qu'au lieu de faire accepter son point de vue et sa décision aux autres parties, tous les acteurs se mettent autour de la table pour co-construire ensemble un compromis. Évidemment, ce n'est pas simple et cela demande beaucoup d'efforts et de temps, notamment au début, mais c'est la seule manière d'aboutir. On notera en passant que ceci s'applique non seulement au domaine agricole et alimentaire mais aussi dans de nombreux autres domaines (santé, ville, etc.)

où des initiatives similaires se multiplient, dans de très nombreux pays. C'est donc que ça ne doit pas être totalement stupide !

Sur le deuxième point, ce que dit Ghislain est vrai : dans les pays développés, la part du budget consacré à l'alimentation est de moins en moins forte. Il faut néanmoins tenir compte de la restauration hors foyer et hors domicile qui a tendance à croître. La question qu'il convient alors de se poser est la suivante : faut-il contrecarrer cette évolution, qui reflète les préférences des consommateurs, et si oui comment ? On peut regretter les dépenses toujours plus élevées consacrées à la téléphonie mobile ; ceci ne veut pas dire automatiquement qu'il y a légitimité à ce que les pouvoirs publics interviennent pour réduire ces dépenses. En pratique, pour ce qui est plus spécifiquement du bien-être animal, la question est de savoir que faire, et comment, quand les surcoûts de production se retrouvent dans le prix du produit final. La seule manière de faire, c'est de mettre en place des politiques redistributives qui seront différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Il serait vain, je crois, de se reposer uniquement sur des incantations en espérant que demain, les ménages augmenteront fortement la part de leur budget consacré à la consommation alimentaire. Il est très dur d'aller contre des tendances universelles. Il faut imaginer et développer de nouvelles voies.

### **Séverine Fontaine**

Pour donner un peu d'espoir, on a vu dans la période Covid avec les personnes qui ont travaillé à la maison des hausses spectaculaires de vente de produits de plus haute qualité dont le bio et le Label rouge. Les ventes de porc plein air Label rouge ont été multipliées par trois. Elles sont redescendues mais ont gardé une petite hausse. Je pense que c'est lié aussi à la cuisine. Certaines habitudes se sont conservées, c'est-à-dire des gens qui allaient moins en restauration hors foyer et qui amenaient leur gamelle. Enfin, je pense que les signaux qu'on a sont plutôt positifs. Il y a un attachement fort des Français à la gastronomie. On n'a pas parlé beaucoup de goût mais il ne faudra surtout pas qu'on laisse le goût de côté dans cette transformation parce que sinon on perd tout. C'est quand même l'attrait principal des clients et j'y vois un espoir : nous sommes attendus pour transformer.

### **Brigitte Gothière**

Je suis Brigitte Gothière de l'association L214. Merci beaucoup pour ce colloque, merci pour la qualité des interventions, merci pour la thématique. On parle à demi-mots, un petit peu, pour évoquer des leviers pour le changement. On voit que l'ensemble des personnes qui se sont exprimées montrent qu'il devrait y avoir une modification des systèmes d'élevage. On voit qu'au niveau scientifique, la sensibilité voire la conscience des animaux est reconnue – voir l'expertise collective de l'Inrae en 2019. Pour autant, la réglementation, elle, ne change pas. C'est-à-dire que nos systèmes d'élevage conventionnel restent les mêmes et c'est plutôt des initiatives d'ONG, de producteurs, d'entreprises,

qui font qu'il y a des évolutions. Là-dedans, le législateur ne joue pas son rôle pour justement amener le changement agricole et alimentaire. On va voir les interventions plus tard, mais comment se fait-il qu'il n'y ait pas une plus grande écoute des scientifiques ? Tout à l'heure, il n'y a pas eu de réponse apportée à cette question. Est-ce qu'il y a une oreille des pouvoirs publics par rapport aux avancées scientifiques, notamment sur les questions de sensibilité, conscience etc. ? Elles auraient dû nous amener, au vu de l'urgence éthique d'une part mais aussi environnementale, sanitaire, sociale, partage des ressources, il y a beaucoup de thématiques qui se rejoignent – à un changement des pratiques d'élevage mais aussi des habitudes de consommation. Aujourd'hui, autant on nous recommande de couper l'eau pendant qu'on se brosse les dents, autant on ne nous incite absolument pas à changer la composition de notre assiette, de diminuer la part des produits d'origine animale dans nos assiettes.

### **Hervé Guyomard**

C'est une bonne question. Je ne partage pas votre point de vue qui serait que les pouvoirs publics ne prennent pas en compte les avancées scientifiques. On peut néanmoins considérer que c'est insuffisant ; après tout, à chacun son point de vue. Mais, par exemple, pour reprendre votre dernier point sur l'alimentation, quand l'État intervient *via* le Nutriscore, ce sont quand même des prises en compte des recommandations de la recherche qui se traduisent par et dans des initiatives publiques. Au niveau européen sur le bien-être animal, ce qui a été décidé par les ministres européens en charge de l'agriculture à propos de la PAC et de l'inclusion possible dans celle-ci d'un soutien au bien-être animal, c'est certes parce qu'il y a eu une pression de nombreux acteurs mais aussi parce que la science a apporté sa contribution en montrant qu'il y avait des voies possibles de progrès. Le problème est en pratique que les changements requis des systèmes agricoles et alimentaires couvrent de nombreux aspects et auront des impacts sur de nombreuses dimensions. Comme l'a très bien dit Loïc tout à l'heure, la question est bel et bien de savoir comment concilier performances environnementales – qui incluent le bien-être animal –, performances sociales et performances économiques.

### **Elsa Delanoue**

Je rejoins parfaitement ce qui a été dit. J'ai le sentiment, mais encore une fois on aura peut-être des précisions à la table ronde de cet après-midi, qu'on a rarement été dans une époque où on parlait autant de ce sujet, y compris sur les bancs de l'Assemblée nationale. Peut-être que c'est jugé insuffisant ou pas forcément pris à bon escient ou qu'au contraire c'est une manière de parler d'un sujet qui est plutôt politiquement correct sans prendre beaucoup de risques sur des voix des électeurs, mais aujourd'hui, c'est un des sujets principaux de plein de débats politiques. Ensuite, vous avez cité plein de dimensions qui font que le sujet est indispensable, primordial, nécessaire, sans citer le sujet du point économique qui à mon avis est ce qui dirige grandement et qui freine beaucoup la mise en place de changements radicaux. Peut-être que sur le temps long, les

choses atteindront des transformations plus importantes mais je pense qu'à l'heure actuelle, les choses ne peuvent qu'aller très lentement.

### **Louis Schweitzer**

Si je peux ajouter un dernier mot, il est clair que la science avance plus vite que le droit. Ce n'est pas que dans ce domaine qu'on retrouve ce phénomène.

### **Alain Boissy**

Je rebondis sur le temps plus ou moins long. Effectivement, la science biologique va peut-être plus vite que le droit mais la science va moins vite que les politiques. On peut penser qu'il peut y avoir un appui au niveau des consommateurs pour inciter plus une transition dans l'acte d'achat. Je parlais tout à l'heure de formation, je pense que la sensibilisation auprès des jeunes générations est vraiment un sujet important. On a dit que c'était du temps long pour changer les pratiques. On nous a conditionné quand même pendant des décennies et des décennies et cela fait qu'on a changé nos stratégies d'achat. Mais peut-être qu'on peut aussi voir, avec une démarche un peu responsable des jeunes générations, et en s'investissant dans l'accompagnement de la formation, en sensibilisant ces jeunes générations à l'éthique et à ce que représente en fait un animal, des animaux, par rapport à l'espèce humaine. Ça changera notre regard et nos attitudes et par conséquent ça nous forcera à changer nos comportements. À partir du moment où les attitudes des citoyens-consommateurs évoluent, forcément chacun pourra agir à son niveau en changeant notamment ses pratiques d'achat, et contribuer à favoriser les pratiques d'élevage plus vertueuses. On peut penser qu'il n'y a pas qu'une stratégie gagnante mais plusieurs stratégies à mettre en synergie pour favoriser les systèmes d'élevage respectant mieux les animaux et les humains qui interviennent auprès d'eux : l'accompagnement des acteurs de terrain actuels, la sensibilisation et l'éducation des nouvelles générations, la responsabilisation des citoyens-consommateurs par une information scientifiquement fondée, une incitation positive des filières à accroître leur engagement vers des pratiques plus durables, etc.

### **Anne Vonesch**

Je suis Anne Vonesch de France Nature Environnement. Vous avez montré les efforts de la science. Vous avez montré les efforts des entreprises et vous êtes en train de construire une alliance tout à fait remarquable. Vous avez aussi parlé de l'importance de la PAC. Comment allez-vous mettre en œuvre tous ces efforts, traduire tous ses efforts, concrètement au niveau de la distribution des moyens de la PAC ? Je vous donne quelques exemples pour montrer l'importance des enjeux. Aujourd'hui, la PAC peut financer tout et n'importe quoi, le meilleur et le pire. C'est là qu'il faut changer des choses, par exemple les critères d'éligibilité, les critères de sélection dans les régions où le bien-être animal est encore absent. Il faut mettre les bons critères. Il y a les aides couplées qui aujourd'hui n'ont aucune prise en compte du bien-être animal. Il y a les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) où on trouve le meilleur et

le pire. Il y a les aides pour la méthanisation qui, en pratique, permettent de pérenniser des élevages industriels. Il y a encore de la promotion de la viande, et la Commission européenne dit « maintenant, ça va être de la viande durable ». Mais quels seront les critères et où sera le bien-être animal ?

### **Louis Schweitzer**

C'est une très bonne question mais je pense que la bonne réponse viendra de celui qui est responsable, c'est-à-dire du ministre de l'Agriculture que nous écouterons ce soir et qui a dit qu'il répondrait à des questions qui lui seraient posées par la salle. Je vous propose donc de garder cette question pour la lui adresser parce qu'autour de la table, personne n'est le décisionnaire de la mise en œuvre de la PAC. Vous aurez ce soir la possibilité d'entendre le premier décisionnaire français de la mise en œuvre de la PAC.

### **Adrien**

Je suis Adrien, permaculteur végan. J'avais une question justement sur le bien-être. Dès le départ, on a l'impression qu'il y a un biais dans le débat, dans le sens où la plus grosse académie de nutrition et de diététique au monde a statué sur le fait que la nourriture végétale est adaptée à tous les âges de la vie, autant les enfants, les femmes enceintes, et les sportifs de haut niveau que les personnes âgées. En fait, ce n'est pas une nécessité physiologique de manger des animaux, donc est-ce que parler de bien-être alors que ce n'est plus nécessaire de les tuer est vraiment pertinent si on se met à la place des victimes, c'est-à-dire des autres animaux ? La science a statué, la philosophie a déjà depuis longtemps statué – ou en êtes-vous dans vos recherches personnelles sur le sujet ? Sur une seule question, c'est dur d'entamer une discussion, mais est-ce que, plus tard ou à côté, vous accepteriez de parler avec moi plus en profondeur ?

### **Michel Baussier**

Je pense que la position de telle ou telle académie n'est pas suffisante ; cela ne constitue pas un consensus scientifique en soit. Le consensus scientifique, c'est quelque chose qui s'élabore de façon progressive. Je constate simplement que l'espèce humaine est omnivore depuis deux millions et demi d'années, et nous ne sommes pas la seule espèce dans ce cas parmi le vivant. Je pense que ce que vous dites doit être entendu et est intéressant, mais s'agissant de la science, je pense qu'on n'a pas encore le consensus scientifique. J'y suis très attentif, mais je ne l'ai pas encore perçu.

### **Hervé Guyomard**

On distingue généralement la recherche positive de la recherche normative. Au titre de la recherche dite positive, vous allez essayer d'expliquer ce qui se passe, les faits. Dans cette perspective, il faut se méfier des appréciations définitives en affirmant que ceci est entièrement noir ou, au contraire, entièrement

blanc. Les végétaux, ce n'est pas tout blanc, et les animaux ce n'est pas tout noir. Les élevages peuvent également rendre des services positifs. Ainsi, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, le remplacement des prairies permanentes par des cultures aura pour effet de déstocker du carbone, possiblement, selon vos modalités de culture, de porter atteinte à la biodiversité ou à l'eau. Le problème, c'est qu'il vous faut « quelqu'un » pour maintenir et valoriser ces prairies permanentes, c'est-à-dire des éleveurs et des ruminants. Je ne dis pas que j'ai la solution ou que la recherche à elle seule a la solution. Je dis qu'il est du devoir de la recherche d'étudier l'ensemble des avantages et des inconvénients des évolutions, et dans ce cadre fournir tous les éléments pour fonder les jugements et les choix qui ne peuvent être que des compromis sociétaux.

### **Alain Boissy**

Au-delà des gaz à effet de serre, je voulais rappeler tous les services écosystémiques même de l'élevage via le pâturage, tels que l'accroissement de la biodiversité de la flore et de la faune polinisatrice. Dans mon introduction, j'ai parlé de morale et d'éthique. Effectivement, on ne peut pas aller contre la morale de chacun, mais c'est à chacun de se comporter pour être le plus en résonance avec sa propre éthique. Tout à l'heure, Jean-Pierre Kieffer a rappelé que le bien-être des animaux de rente concerne à la fois le bien vivre et le bien mourir. Agir pour le bien-être animal c'est appréhender la vie de l'animal depuis sa conception jusqu'à sa mort pour innover et concevoir des améliorations. Libre à chacun d'avoir sa propre éthique en la matière mais il est important qu'il soit le moins possible en tension entre ses croyances et la réalité des systèmes d'élevage. Peut-être que grâce à la recherche, grâce aux initiatives des associations et des professionnels, grâce aussi je l'espère à l'implication de l'État, on parviendra à concilier efficacité de production et bien-être des animaux, et par voie de conséquence qualité de vie des humains.

### **Alain Grépinet**

Je suis Alain Grépinet, vétérinaire. Lorsque j'étais vétérinaire praticien, j'ai eu le privilège d'être inspecteur d'abattoir pendant 13 ans dans deux abattoirs successifs. J'étais également inspecteur en douane. À ce titre, j'ai été témoin de milliers et de milliers d'abattages rituels. Comme l'a rappelé mon confrère Kieffer tout à l'heure, le bien-être de l'animal à l'abattoir, c'est le bien mourir. En France, comme l'a rappelé également Michel Baussier, l'animal doit être étourdi avant d'être saigné. C'est la loi. Le problème c'est qu'en France, on a accordé des dérogations. Des pays de l'Union européenne ont déjà supprimé ce type de dérogation et interdit les abattages rituels. Appelons les choses par leur nom. J'ai deux questions à poser. Qu'est-ce qu'on attend pour supprimer cette dérogation tout simplement en faisant référence à la loi de 1905 ? Dans le contexte circonstanciel particulier que nous vivons en ce moment, ce serait peut-être opportun de se pencher sur cette question. Une deuxième question, qui elle s'adresse aux politiques, en particulier aux parlementaires puisque certains pays l'ont déjà interdit, qu'est-ce qu'on attend, si l'Europe existe encore,

pour uniformiser, faire voter une loi au Parlement européen qui interdirait donc définitivement ce type de dérogation ?

### **Louis Schweitzer**

Je crains en réponse à la seconde question qu'il ne soit pas dans le pouvoir du Parlement européen de légiférer dans ce domaine pour interdire l'abattage rituel. C'est comme ça, ce sont les règles des traités de l'Union européenne. Quant à l'autre point, il a déjà été évoqué par Jean-Pierre et je crois qu'on y a déjà répondu.

### **Anne Claire Gagnon**

Je voulais simplement rebondir sur ce qu'à la fois Brigitte Gothière a dit et ce que Séverine Fontaine a évoqué sur la revalorisation d'une alimentation équilibrée. Finalement, l'alimentation serait la première médecine selon Hippocrate. En période de Covid, on ne peut qu'y penser. Est-ce que finalement, il ne faut pas revaloriser la partie végétale avec les légumineuses et faire de la viande un plat exceptionnel (quand les bêtes sont abattues dans de bonnes conditions) ?

### **Séverine Fontaine**

C'est une des tendances avec le flexitarisme. On doit apporter le savoir cuisiner, le savoir utiliser les différentes variétés végétales. Ça reste un choix personnel. Je pense que notre rôle, c'est d'apporter cette variété qu'on nous demande aujourd'hui, d'accompagner les consommateurs dans l'utilisation de cette variété. Ensuite, cela restera un choix personnel de chaque consommateur.

### **Elsa Delanoue**

Et puis il ne faut pas oublier que l'alimentation est un fait social qui est en lien avec plein d'autres considérations de mode de vie, de croyances, etc. On peut nous dire qu'il est possible de ne plus manger de viande, que c'est mieux pour notre santé, mais il y a énormément d'autres paramètres à prendre en compte. Si c'était aussi simple que cela, on y passerait tous très vite. Il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte et il y a une tendance inverse à manger beaucoup plus vite, accorder moins de temps à son alimentation, parce qu'on travaille plus, ou loin de chez soi, etc. C'est en opposition. Les sujets sont beaucoup plus complexes que juste l'alimentation seule, c'est à considérer avec plein d'autres paramètres.

### **Beatrice**

Je m'appelle Béatrice, je suis avocate, je suis médiatrice et je suis étudiante en droit pour préparer un diplôme universitaire de droit animalier à Brive-la-Gaillarde. Je suis ravie, à mon âge, d'être encore étudiante. Vous aviez raison de rappeler qu'il faut sans cesse se former. Je voulais aussi remercier tous les intervenants parce que chacun s'est très bien exprimé, a été très clair et a apporté à ce débat. Ma question sera sur l'étiquetage. Je voulais savoir où on en est de

l'étiquetage actuellement. Est-ce qu'on peut envisager plus tard un étiquetage qui nous renverrait, avec notre téléphone portable, sur l'entreprise et qui nous informerait vraiment précisément sur la façon dont est élevé l'animal mais aussi dont il est abattu ? S'il n'y pas assez de place sur les étiquettes, est-ce que par un flash avec son téléphone portable, on pourrait être renvoyée sur un site qui nous indique précisément le bien-être animal ? Où on en-on à l'heure actuelle, est-ce que vous avez besoin d'idées, combien de temps cela va prendre ?

### **Séverine Fontaine**

L'étiquetage bien-être animal aujourd'hui est présent sur plusieurs références de volailles avec le mode A-B-C-D-E. Se développent en parallèle des *blockchains* sur plusieurs produits, par exemple sur la volaille et les œufs filière qualité Carrefour. On a des *blockchains*. Quand vous flashez sur les QR codes de ces *blockchains*, vous avez accès à une ouverture plus grande sur chaque étape de la vie de l'animal avec le lieu de naissance, son alimentation, le nom de son éleveur (si celui-ci est d'accord pour le donner), et on peut imaginer à l'envie de développer ce type de système qui est une demande forte également des consommateurs. Puisque chacun des consommateurs a des attentes très différentes d'informations, il faut qu'on apprenne à s'adapter à ces demandes différentes.

## Allocution de Christiane Lambert, FNSEA

Monsieur le président, cher Louis Schweitzer, je suis ravie de vous retrouver. La dernière fois que nous nous sommes vus, c'était dans un bâtiment d'élevage. Mme Laurence Parisot, je suis ravie de vous rencontrer également. Mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs les nombreux invités participant à ce colloque.

Je vous remercie de m'avoir invitée et de me donner la parole après avoir entendu les scientifiques, les vétérinaires, les distributeurs, une sociologue, un chercheur, un industriel et des présentations très intéressantes. Vous avez construit une chronologie intéressante en donnant la parole aux acteurs dans un débat construit apaisé. C'est ce dont nous avons besoin sur un sujet qui suscite aujourd'hui beaucoup d'intérêt de la part de l'opinion et de la société – telle qu'on a tendance à l'appeler même si elle est très composite et très diverse. Vous me donnez la parole à la fin en tant qu'éleveuse et je vous en remercie.

Je suis agricultrice et productrice de porcs dans le département du Maine-et-Loire. Je conduis un élevage avec mon mari qui a intégré, depuis déjà de nombreuses d'années, les problématiques de bien-être notamment dans le logement des animaux et dans la conduite : l'alimentation, la construction des bâtiments ou même un certain nombre de pratiques. Il faut que je puisse, comme les autres acteurs l'ont fait, vous montrer le cheminement et la progression qui a été la nôtre par rapport à ce sujet. Les filières agricoles, toutes espèces pouvant être citées, ont à cœur d'intégrer une amélioration continue des pratiques. Les agriculteurs qui vivent et travaillent avec les animaux évoquent très souvent comme première qualité et première motivation pour être éleveur la passion et l'attachement aux animaux. Moi-même – qui suis tombée dans la marmite très jeune ayant décidé à l'âge de 8 ans d'être agricultrice en apprenant à traire les vaches à la main avec ma mère – je peux confirmer que cette relation homme-femme-animal est très importante. Cela fait que nous ne comptons pas notre temps, que nous nous levons la nuit quel que soit le temps pour un vêlage ou pour une mise bas, que même lors des meilleures fêtes de week-end nous revenons quand même nous occuper de nos animaux et que nous avons toujours un œil sur notre élevage où que nous soyons. Les objets connectés aujourd'hui nous permettent de le suivre en temps réel.

Cette prise en considération de la part des agriculteurs est réelle depuis quelques temps. Elle s'est traduite par un certain nombre d'engagements. Ils ne sont pas toujours connus au regard notamment d'un certain nombre de questions que j'ai pu entendre. J'ai cité ici quelques démarches existantes, mais peut-être pas connues de tous, dans les différentes espèces, pour montrer que cet engagement a commencé il y a quelques temps déjà. Disons-le pour l'espèce bovine, cela a commencé notamment au moment de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en 1999, où il y a eu de la part des consommateurs une attente de traçabilité, de connaissances sur les modes d'alimentation des animaux. Les responsables agricoles de l'époque qui étaient Jean-Michel

Lemétayer, qui est devenu ensuite Président de la FNSEA, et Joseph Daul, qui devint ensuite député européen – comme quoi il y a quelques destins intéressants à regarder avec le temps – ont construit une charte de bonnes pratiques d'élevage bovin qui intégrait un certain nombre d'éléments. Au début, il est vrai, elle portait plus sur la traçabilité. Il y a aujourd'hui eu cinq versions successives de cette charte. Elle a intégré d'abord les problématiques environnementales qui, si on regarde la chronologie d'Elsa Delanoue, sont apparues en premier, ensuite les problématiques de bien-être animal, puis les problématiques sanitaires. Les aspects sanitaires sont aussi très importants car ce sont les premiers éléments de bonne santé et cela est vrai aussi pour nous les humains.

M. Baussier a dit avec justesse que les vétérinaires sont des interfaces extrêmement importantes. Les vétérinaires sont les experts pour les agriculteurs. Les agriculteurs sont les sentinelles de leurs animaux présents au quotidien auprès d'eux qui détectent les premiers signes de bien-être ou de mal-être, qui s'inquiètent et qui font appel au vétérinaire. Celui-ci vient et intervient et, par son savoir, rassure et apporte des éléments. Ces documents, quand ils ont été créés, l'ont été très souvent avec l'apport de la science, de scientifiques, de vétérinaires et d'experts qui ont permis d'écrire, de codifier et de quantifier le bien-être des animaux. À l'époque, il y avait déjà beaucoup d'appréciation à l'émotion et de perception : « Mais moi, en tant qu'humain, je ressens ceci, mais que ressent vraiment l'animal ? »

Je vois Luc Mirabito du Réseau mixte technologique (RMT) sur le sujet du bien-être qui coordonne beaucoup de travaux au niveau des instituts. Nous avons eu la chance de pouvoir le rationaliser avec des indicateurs. M. Louis Schweitzer, vous avez été un grand chef d'entreprise, un capitaine d'industrie. Je ne peux pas m'empêcher de regarder Mme Laurence Parisot, au regard aussi de responsabilités antérieures. Les gens qui travaillent dans le monde de l'entreprise, nous savons que pour décider nous avons besoin d'objectiver les choses. Comment faire pour objectiver, et surtout pour dialoguer et échanger avec la personne qui est moins connaisseur que nous ? Nous sommes capables d'avoir des référentiels ou des chartes avec 37 indicateurs par exemple, où l'on peut mesurer et quantifier le comportement de l'animal. C'est ce que nous avons fait dans notre élevage avec un diagnostic bien-être animal à l'élevage de porcs réalisé par des scientifiques et réalisé sur place par un technicien conseiller. Il a mesuré la sociabilité des porcs, leur état de bien-être, leur état physique et psychique au regard de leur comportement. C'est extrêmement intéressant même pour nous éleveurs. Cela nous guide dans notre travail quotidien de surveillance et d'intervention. C'est intéressant également à plus long terme quand on doit investir dans des équipements et faire des améliorations, voire quand on a à construire des bâtiments. Ce travail, qui a été construit au travers des chartes qui existent toujours et qui sont réévaluées, est quelque chose de très précieux.

J'entendais récemment des responsables du monde équin dire « quand on a parlé de bien-être animal dans certains milieux équin on nous a dit "Non mais vous rigolez ? Bien sûr qu'on a le souci du bien-être de nos chevaux, bien sûr

qu'on a l'idée qu'il faut qu'ils soient en bonne situation" ». L'animal pèse entre 700 et 800 kg, l'homme pèse 70 kg, 55 kg si c'est une jeune fille, on ne peut pas par la rigueur ou par la dureté faire obéir un cheval ou le mettre en situation. C'est un climat de confiance qui s'opère entre l'animal et l'Homme, et cette relation-là se noue. S'il y a confiance ou s'il y a mal-être, l'animal quel qu'il soit, cheval, porc, vache ou poulet, ne répond pas de la même façon. Les éleveurs qui ont à cœur l'élevage et la production – la production optimisée – ont bien sûr à cœur d'avoir des animaux en condition de bien-être. Parce qu'une poule qui est en situation de mal-être ne pond pas un œuf par jour ; un porc qui est mal logé ne grossit pas comme il peut grossir s'il était en meilleure situation, etc. Ce sont des évidences mais qu'il faut rappeler.

Alors je parlais des instituts techniques. L'apport très précieux des instituts techniques a été justement de créer des fiches techniques, espèce par espèce, séquence par séquence, de la vie et des stades physiologiques de l'animal pour nous aider à mieux appréhender, connaître et intervenir. Au fur et à mesure que les questions se faisaient plus fortes sur la nature de nos bâtiments, l'accès au plein air, la lumière, l'éclairage, etc., des fiches ont été créées, des expertises et des consensus scientifiques ont été faits. Ces fiches sont aujourd'hui diffusées et répandues par les vétérinaires, les techniciens et les formateurs. En 18 mois, 17 000 éleveurs de volailles et 8000 éleveurs de porcs seront formés au bien-être animal. Il y a donc un crescendo de demandes en connaissances et en formations, ce qui va plutôt dans le bon sens. La FNSEA et ses associations spécialisées en charge de l'élevage, toutes espèces confondues, ont aussi travaillé depuis 2013 sur ce sujet très important. Nous avons réalisé déjà deux recueils, en 2014 réactualisé en 2019, pour recenser tout ce qui existe en matière de données techniques et scientifiques, tout ce qui existe comme sujet de recherche sur le sujet et les préoccupations nouvelles des éleveurs. Je sais que les scientifiques apprécient le questionnement des praticiens et des éleveurs à la science. C'est très important de dialoguer et d'avancer sur ces sujets-là.

Il y a des progressions : des éléments de bien-être dans le cahier des charges, par exemple pour l'agriculture biologique ou également pour la révision du label rouge bovins. Ce sont des signes officiels de qualité qui auparavant parlaient essentiellement des conditions, du lieu, des pratiques et des modes d'élevage mais assez peu des aspects de bien-être. Il y a eu un travail qui a été fait. En quelque sorte, après avoir répondu aux indicateurs tels que les a présentés Elsa Delanoue, qui a parlé de situations de « non mal-être », c'est ce que nous avons fait dans les référentiels bien-être. Nous sommes passés d'indicateurs à l'approche de la naturalité et de la liberté des animaux, en travaillant sur les cahiers des charges des signes officiels de qualité. Nous poussons plus loin encore aujourd'hui avec d'autres diagnostics : BoviWell pour les bovins, Beep le « bien-être en élevage de porcs » – qui a été fait par l'Institut français du porc et qui amène justement une quantification et une rationalisation pour une meilleure connaissance. Les agriculteurs ont un savoir académique mais aussi un savoir-faire, ils sont attachés à des connaissances empiriques et ils aiment aussi objectiver les choses. Avec les filières volailles, porcines et bovines, ces

diagnostics bien-être s'appliquent dans les élevages en situation en présence de l'éleveur qui explique ce qu'il fait, pourquoi il le fait. La personne qui réalise le diagnostic, elle explique : « L'animal a tel comportement parce que vous pratiquez ainsi et si vous faisiez évoluer telle ou telle chose, cela pourrait évoluer de meilleure façon. »

Le souci d'amélioration est continu et le souci d'innovation l'est également : la digitalisation et tout ce que la robotique nous amène aujourd'hui, notamment de l'électronique embarquée y compris sur nos animaux. Par exemple, pour mesurer la mobilité, on met un podomètre sur une vache et on sait si elle s'est déplacée un peu, beaucoup ou passionnément. Cela permet déjà de savoir si elle est en chaleur ou non et à quel bon moment l'inséminer. On peut aussi savoir si elle s'est rendue suffisamment souvent pour manger à la distribution automatique d'alimentation. Bref, ce sont des choses très concrètes et de plus en plus adoptées par les agriculteurs. Il faut aller encore plus loin car des engagements sont aujourd'hui pris.

Depuis la loi alimentation, où le débat était très dense sur la question notamment de l'élevage en plein air ou de l'élevage en bâtiment, des engagements ont été pris. Un bilan récent montrait qu'ils sont pour l'instant tenus avec des objectifs comme 50 % de poules en système alternatif à la cage en 2022. L'interprofession volaille a communiqué récemment. C'est intéressant parce que M. Guyomard et M. Hénaff ont parlé de l'aspect économique. Si la consommation d'œufs alternatifs a augmenté de 43 % entre 2017 et 2020, le prix de ces œufs (hors cage donc) a baissé de 4%. C'est aussi des choses qu'il faut citer et c'est un peu le dilemme permanent mais qui a jalonné les discussions de ce matin : les ambitions et les objectifs qualitatifs et bien-être, et la réalité économique et la réalité du comportement du consommateur. Plus 43 %, c'est bien mais moins 4 %, ça nous fait réfléchir, parce que le bien-être a un coût et il faut qu'il soit pris en charge.

Il y a eu aussi des engagements – je ne les cite pas tous – sur les aspects bio, label rouge... Beaucoup d'évolutions aussi dans le domaine des vaches laitières. La filière laitière s'est engagée par exemple à faire un diagnostic bien-être animal dans tous les élevages en trois ans, ce qui est énorme puisque nous avons 160 000 producteurs de lait. Cet engagement est donc un engagement massif pour apporter une réponse avec le diagnostic BoviWell. La démarche la plus aboutie, c'est le pacte pour un engagement sociétal qui a été construit par l'interprofession bovine (Interbev) qui associe l'ensemble des acteurs, pour justement arriver à dialoguer hors pression, hors combat et hors média, et justement appréhender poste par poste comment évoluer favorablement.

Cela a été dit mais je le redis aussi : je parle aujourd'hui en tant que représentante de l'élevage. Très souvent le questionnement sur le bien-être animal concerne l'élevage, le transport, l'abattage et la façon de commercialiser, de présenter et de valoriser les produits. Il y a des travaux importants qui sont menés aussi par rapport au transport des animaux. La réglementation a évolué elle aussi. On se rend compte qu'elle est mieux respectée en France que dans

d'autres pays européens. Elle n'est pas respectée du tout dans certains pays européens, ce qui pose problème lorsqu'il n'y a pas de contrôle de ce respect et que l'on exporte des animaux qui vont dans des destinations lointaines.

C'est donc une approche globale qu'il faut que nous ayons en France mais aussi en Europe. On se rend compte que tous les pays européens n'ont pas la même vision sur ce sujet, ni sur d'autres, puisque dans la négociation que le ministre a conduit pendant deux jours et presque deux nuits, il y a eu beaucoup de débats justement autour des éco-régimes qui sont dans la nouvelle PAC (Politique agricole commune) et qui sont nécessaires pour faire évoluer l'agriculture. Pourtant beaucoup de pays européens les refusaient et voulaient qu'ils soient facultatifs et non obligatoires. Cela aurait contribué à renforcer encore les distorsions. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation français avait fait une ligne rouge de ce sujet : oui pour des évolutions mais cela doit être obligatoire pour tous les états membres. Il a réussi les éco-régimes, qui s'appliqueront de façon obligatoire à tous les états membres, même si certains ont essayé de négocier pour rabioter à tel ou tel endroit.

Ce contexte européen est assez prégnant aussi dans un certain nombre d'autres domaines. Ce pacte sociétal est vraiment la forme la plus aboutie que nous souhaitons voir développé pour toutes les espèces et avec des objectifs, surtout de dialogue. Il a été coconstruit avec la LFDA, CIWF, Welfarm et l'OABA. Ce sont ces quatre associations avec lesquelles nous travaillons le plus souvent sur la construction de cahier des charges. Ce sont des associations constructives et qui veulent vraiment le bien-être animal et non pas l'arrêt de l'élevage, comme d'autres associations qui font parfois plus parler d'elles mais avec lesquelles nous n'arrivons pas à discuter. Ce qui est intéressant aussi avec l'OABA ainsi qu'avec la Fondation Brigitte Bardot, c'est que nous travaillons aussi ensemble pour gérer au mieux des situations que certains appellent de maltraitance mais que j'appellerais plutôt d'abandon de soin pour les animaux. Lorsque les agriculteurs connaissent de graves difficultés et n'arrivent plus à s'occuper de leur cheptel – les vétérinaires connaissent ça très bien – une solidarité entre agriculteurs se met en place. Ce travail nous le faisons aussi avec la Fondation Brigitte Bardot et l'OABA, en territoires notamment, et des chambres d'agriculture se sont vues confier cette mission en coordination.

Nous voulons bien sûr poursuivre les engagements et avancer. Quel levier pour accompagner le progrès ? Nous allons d'abord parler des enjeux économiques qui sont importants à citer. D'abord, pour réussir ce challenge-là il faut dialoguer et se comprendre. Les progrès dans les exploitations agricoles il y en a, je l'ai démontré. Nous pouvons en faire davantage et nous souhaitons que par le dialogue ces initiatives soient coconstruites. « Coconstruire » ça veut dire évaluer ensemble y compris la soutenabilité des progrès : à quelle vitesse je peux progresser pour l'intégrer économiquement dans mon élevage. Le retour valeur n'est pas toujours au rendez-vous. Le citoyen n'est pas toujours prêt à avoir un consentement à payer suffisant. Comment donc faire en sorte que l'on puisse améliorer, que ce soit **sustainable** économiquement ? Bien sûr quand on

fait des progrès de bien-être dans un élevage, il y a des coûts et je crois que ce serait mentir que de dire le contraire. Je l'ai moi-même vécu dans notre exploitation sur un investissement important il y a 4-5 ans. Il y a un surcoût quand on met plus de place pour les animaux, quand on met plus de surface, plus de hauteur et plus de lumière, et qu'on change l'ambiance. C'est comme quand on construit une maison, si on la fait à l'économie ou si on la fait avec des conditions de mieux-être, il y a des coûts supplémentaires. Il faut pouvoir accompagner ces surcoûts. Il existe bien sûr des entreprises qui ont mis en place avec des distributeurs des cahiers des charges coconstruits, des progrès, des centimes en plus, qui parfois couvrent, mais pas toujours suffisamment. La question du consommateur est bien évidemment posée mais j'y reviendrai. La loi alimentation a aussi dit – on en parle beaucoup de cette loi parce qu'il y avait un deuxième volet sur la partie bien-être animal entre autres – qu'il fallait rémunérer les producteurs pour que leurs revenus redeviennent positifs, ce n'est pas le cas pour trop d'entre eux. Il faut construire des prix en fonction des coûts de production franco-français, car nous avons des conditions sanitaires, sociales et de bien-être premium par rapport à d'autres pays et cela a un coût. Si nous sommes mis en concurrence avec des produits qui viennent d'ailleurs et qui ne les respectent pas, bien évidemment, nos productions disparaissent. Malheureusement, cela arrive dans un certain nombre de domaines, il faut donc toujours avoir à l'esprit cela.

Des intervenants ont parlé tout à l'heure de la PAC. La PAC a déjà accompagné l'amélioration des bâtiments d'élevage au nom du bien-être animal. Dans la PAC qui se termine en 2020 (2014-2020), il y avait ce qu'on appelle les Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) qui ont permis aux agriculteurs de moderniser leurs bâtiments. La condition d'accès est de cocher l'item bien-être animal donc il y avait une condition d'accès pour réaliser des bâtiments visant une amélioration du bien-être animal. Depuis 2002, la conditionnalité des aides accorde un soutien aux agriculteurs s'il y a respect d'un certain nombre de directives et de règlements d'identification et de traçabilité, et le bien-être animal en fait partie. Cela a d'ailleurs donné lieu à beaucoup de débats parce que la présence ou l'absence d'objets contendants dans le parc des animaux est une approche très subjective. Il y a déjà eu l'intégration de ces éléments-là, en plus des directives bien-être animal qui sont applicables depuis les années 2000 dans les différents types d'élevages. La nouvelle PAC, qui arrive aujourd'hui, intègre dans les éco-programmes des rémunérations supplémentaires pour les agriculteurs qui feront des efforts supplémentaires en termes d'environnement, de sanitaire et aussi de bien-être animal, selon texte de la commission.

Citons aussi en ce moment le plan de relance global France, dans lequel il y a un volet agricole. Un milliard d'euros pour relancer un certain nombre de domaines. Il y a un volet pour améliorer les abattoirs avec 125 millions d'euros et un volet pour aider à l'investissement dans les bâtiments d'élevage avec un objectif de bien-être animal. Les abattoirs français, au regard de leurs faiblesses de rentabilité – pour différentes raisons que je n'évoquerai pas ici –, ont

du mal à se moderniser, c'est donc un ballon d'oxygène qui leur est donné pour pouvoir moderniser les abattoirs. Nous avons soutenu cette idée-là. Cela a été dit aussi tout à l'heure par Mme Fontaine et je l'en remercie, c'est que l'on ne peut pas tout changer d'un claquement de doigts. Pourquoi ? Parce que la meilleure façon d'améliorer le bien-être animal dans un élevage, c'est de modifier les bâtiments. Or les bâtiments sont coûteux et sont construits avec des durées d'amortissement longues. Certains éleveurs de volailles et de poules pondeuses notamment, à qui il est demandé de changer leurs modes de production pour avoir des poules libres, sont encore en train de rembourser les emprunts qui correspondent à leur modernisation de l'année 2013 et vont donc rembourser jusqu'en 2026. Leur demander maintenant de réengager des investissements lourds, pour un bâtiment de poules pondeuses, c'est quasi un million d'euros, c'est compliqué. C'est vraiment au moment où l'on fait et construit nos bâtiments que l'on a la possibilité d'intégrer les éléments de bien-être et qu'il faut vraiment le bon conseil, des techniciens, des vétérinaires et des scientifiques pour apporter tous les éléments de bien-être. Pour avoir fait un test dans notre exploitation sur des cases de truies « maternité liberté » – c'est à dire des truies que l'on peut libérer au bout de cinq jours pour qu'elles soient mobiles avec leurs petits – c'est 25 % de surface en plus. Cela représente aussi plus de temps de travail et plus de pénibilité parce que la truie est très maternelle et quand on rentre dans sa case, elle manifeste sa crainte, donc il faut l'immobiliser. Ce temps de travail en plus et ce risque pour l'éleveur, il faut aussi les intégrer dans une approche globale.

Je me suis adressée à vous en tant qu'experte du sujet bien-être animal et de la conduite d'élevage. Trop souvent ce sujet est évoqué en disant « Les animaux sont mieux en plein air parce que moi je pense qu'ils sont mieux en plein air », idem par rapport à la question qui était posée sur les veaux tout à l'heure. Visitant récemment un nouvel élevage de veaux avec un grand industriel du veau, les agriculteurs avaient un bâtiment sur paille. Le conseil a été de faire des cases de 6 plus petites mais sur caillebotis et avec surveillance de l'alimentation de chacun. La vie en société fait qu'il y a parfois des forts et des faibles, et même quand ils sont en liberté tous ensemble en lots de 50, il y a des veaux qui n'arrivent pas à accéder à l'alimentation, qui ne grossissent pas, voire qui sont malheureux (cela se voit sur leurs poils et sur leur comportement général). Ce n'est pas si simple et c'est tout l'art d'être éleveur, d'être conseiller ou vétérinaire en élevage.

L'enjeu économique, c'est aussi trouver des solutions techniques avec le métier d'éleveur. C'est un peu comme pour les végans : être végan, il y a dix ans c'était compliqué, il n'y avait pas les produits dans les rayons, mais aujourd'hui ils y sont. Être éleveur et vouloir faire du bien-être, il y a dix ans ou même cinq ans, il n'y avait pas les solutions. Quand on a voulu mettre en place des objets de manipulation dans notre élevage il y a cinq ans, nous n'avons pas trouvé sur le marché les objets que nous voulions. Ils existaient au Danemark, mais il était impossible de les faire livrer en France. Nous les avons donc construits nous-mêmes parce que nous sommes volontaires et militants du sujet. Il y a parfois

des difficultés réelles. Aujourd'hui quand on regarde les revues techniques quelles qu'elles soient, il y a des solutions. Quand on va au SPACE à Rennes ou dans les salons professionnels quel que soit le pays, on voit des solutions qui arrivent à nous, tant mieux. Des cases construites différemment, des espaces qui permettent aux animaux de se sociabiliser parce qu'ils peuvent se toucher de groin à groin dans un même bâtiment et d'autres choses qui avancent : les solutions arrivent aujourd'hui. Elles sont coûteuses, c'est sûr, mais au moins ces solutions arrivent à nous.

Les solutions techniques c'est aussi la possibilité d'évoquer que tout ne peut pas se faire d'un claquement de doigts non plus en termes de compréhension et d'adoption. Voilà pourquoi nous avons mis en place des formations. C'est extrêmement important. Voilà aussi pourquoi beaucoup de jeunes agriculteurs aujourd'hui suivent des formations de spécialisation sur ces sujets. Les chambres d'agriculture ont mis en place des formations spécialisées sur le bien-être animal pour que les éleveurs puissent se familiariser et être plus à l'aise, à la fois pour le faire mais aussi pour en parler.

Il y a aussi des enjeux environnementaux et parfois une bonne conjonction entre les enjeux de bien-être et les enjeux environnementaux, même s'il n'y a parfois pas de conjonction. Souvent, il y a une convergence, mais pas toujours. Je crois qu'on peut citer par exemple les parcs à poules ou les parcs des poulets : la poule est un animal grégaire qui ne va pas sur les 18 hectares qui lui sont offerts et qui reste juste au bord. Or, la concentration en nitrates et en phosphore sur cet endroit-là n'est pas sans poser problème. Cela n'est donc pas toujours simple et amène à voir une appréhension globale du sujet. Hervé Guyomard a très bien répondu par rapport à l'aspect de l'élevage et notamment toutes les critiques qui sont faites à nos pauvres vaches par rapport au méthane. Malheureusement, les gaz entériques existent, la vache restera avec ses quatre estomacs et continuera à ruminer. Cependant, les bienfaits des herbivores pour maintenir les prairies, notamment les prairies permanentes avec 121 espèces prairiales – ce joyau de diversité – est irremplaçable.

Tout à l'heure, quand Elsa Delanoue a parlé des controverses, elle a très vite débouché sur la notion de compromis. Je pense que ce qu'il faut vraiment avoir à l'esprit quand on parle du sujet du bien-être animal, comme beaucoup d'autres sujets, c'est la recherche du compromis. Ce n'est pas tout, tout de suite dans un sens ou tout, tout de suite dans l'autre sens mais c'est forcément un compromis. En effet, les vaches émettent des gaz à effet de serre, mais les prairies en compensent 70 % quand elles sont conduites de telle ou telle façon. Pour cette raison, nous prônons plutôt une appréhension globale de l'élevage dans l'ensemble de ses composantes, qu'il s'agisse de l'environnement, de la biodiversité, du bien-être animal, des effets de gaz à effet de serre ou même du facteur emploi, puisque l'élevage est un des secteurs qui est le plus intensif en emploi en agriculture. Nos élevages sont très normés sur le volet environnemental avec de nombreuses directives dont je ne citerai pas les noms. Il est vrai que les agriculteurs ont peut-être davantage concentré leurs efforts sur les

aspects environnementaux que sur les aspects bien-être en termes d'investissements sur les dernières années. Mais depuis les cinq dernières années, cela est vraiment en train de changer.

Dernier point d'enjeux sociétaux : il est vrai que le citoyen veut plus de bien-être, il le dit, le clame et le répète. Nous l'entendons et nous y travaillons. Mais par contre le consommateur n'est pas forcément toujours au rendez-vous. Tout à l'heure, il a été dit que plus de bien-être, c'était deux fois plus cher, parfois une fois plus cher, parfois 30 % plus cher. Mais qui paye ? Un certain nombre d'initiatives privées existent, la représentante de Carrefour, Mme Fontaine, en a cité, d'autres enseignes le font aussi avec des industriels et coopératives. Il faut des contrats sur des temps longs pour que les agriculteurs aient de la visibilité, puissent investir et surinvestir en bien-être, et qu'ils aient un retour en valeur. Malheureusement, je l'ai dit sur les œufs, cela ne se traduit pas toujours par des centimes en plus.

Pourtant, ce choix du consommateur est déterminant. De temps en temps, moi aussi comme M. Zuccolo, j'ai envie de m'insurger en disant que ce n'est pas normal qu'aujourd'hui ce soit seulement 13 % qui soient consacrés à l'alimentation. Mon collègue me disait ce matin qu'il s'est fait livrer un repas par UberEats à 8 euros parce que s'il achetait plus de 15 euros, il avait 10 euros de réduction. Il a donc mangé pour 8 euros avec du bœuf au menu. C'est aussi la réalité. C'est de plus en plus fréquent, il y a des vélos partout dans Paris maintenant qui livrent des plats préparés. Les produits non transformés ont explosé, les produits de qualité, mais aussi les plats préparés pendant le confinement, si l'on regarde la totalité. Dans les plats préparés, il y a très peu de matières agricoles, il y a davantage de main d'œuvre et d'autres choses, et il y a plus de sauce que de viande, on le sait tous aussi. Cette question du prix peut être également illustrée de cette façon-là : nous producteurs, nous travaillons pour le bien-être, nous travaillons pour répondre aux demandes des consommateurs et des citoyens, nous sommes présents sur le territoire et nos élevages, et nos industries, ne sont pas délocalisables. Quand on habite au fin fond de la Bretagne, il faut qu'on puisse rester industriel et produire, comme l'a souligné Loïc Henaff.

L'une des cartes à jouer, c'est l'origine France. C'est – je n'aime pas trop le mot éduquer les consommateurs – sensibiliser, informer et dire « vos achats sont vos emplois. » Si vous achetez des produits français qui en plus sont des produits frais, de proximité et qui remplissent des cahiers des charges que les autres ne respectent pas, vous préservez les emplois en France. C'est bon pour les entreprises et c'est bon pour l'économie. L'étiquetage de l'origine est quelque chose de très important mais le prix intervient beaucoup aussi. Ce croquis (*voir présentation visuelle*) montre que la consommation globale de viande de volaille en France augmente, la production de viande française – poulet français, marché intérieur – n'augmente pas beaucoup. Ce qui sature l'augmentation de la demande ce sont les importations. Les français mangent des poulets qui ne veulent pas voir en France mais qui sont aujourd'hui dans nos supermarchés et dans nos cantines : 70 % des poulets mangés dans les cantines sont importés.

Pourquoi sont-ils importés ? Leur seule qualité, c'est qu'ils ne sont pas chers. C'est bien là l'équation difficile. Je dis insoluble parce que cela dure, cela date des années 2000 donc cela fait vingt ans que cela dure. Je n'ai pas l'impression que cela va changer. Quand un adhérent du Syndicat national de la restauration collective (SNRC) me disait récemment « Je fournis les armées, la restauration des armées : c'est moi. 1,2 milliard. Principal critère d'achat pour 70 % : le prix. L'origine ? «Je voudrais bien, mais non je ne peux pas.» »

Vis à vis des conseils régionaux, nous travaillons pour qu'il y ait justement une préférence pour les produits d'origine française et un patriotisme alimentaire. « Nos emplettes sont nos emplois » avait communiqué les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) en son temps. Nos achats sont nos emplois, bien sûr en matière alimentaire. C'est un sujet pour lequel nous nous battons vraiment. Quand ce sont des produits européens malheureusement, cela n'est pas possible. Quand ce sont des produits brésiliens ou d'ailleurs, nous plaidons, et nous ne sommes pas les seuls car le commissaire du commerce commence à le dire aussi. L'article 44 de la loi alimentation a dit : « interdiction de commercialiser en France des produits qui ne respectent pas les mêmes conditions de production que celles de notre territoire. » C'est bien, c'est écrit dans la loi mais le décret n'est pas signé car on nous dit qu'il faut un texte européen pour que cela puisse être signé. Le texte européen arrive mais en même temps arrive la bataille des libellés, c'est-à-dire des burgers de haricots verts et des saucisses de pois chiches. Il y a aussi des batailles compliquées à gérer, parce que le pâté Hénaff, il n'est pas fait avec du végétal ou cela se saurait. Par contre, quand moi j'achète du brocoli, je sais que j'achète des brocolis, quand j'achète une julienne de légumes, je sais que ce sont des légumes, etc. Nous avons aussi à régler ce problème donc cela fait beaucoup de problèmes. Je pense que le ministre cet après-midi pourra vous en parler.

Je crois qu'il faut dire aussi qu'en période de crise sanitaire, on a vu le nombre de malnutris augmenter de façon très importante. Quand le confinement est arrivé et que des familles se sont retrouvées avec deux, trois ou quatre enfants qui venaient manger à la maison pour trois repas, cela a totalement changé la façon de faire ses courses et la perception de l'alimentation et également le budget. Jamais les associations caritatives n'ont eu autant de demandes de repas. C'est aujourd'hui 5,5 millions de personnes qui sont concernées par l'aide alimentaire (sur 9 à 10 millions de personnes en situation de précarité). Avec la crise économique, les plans de licenciements et l'augmentation du taux de chômage, il nous est prédit que ce sera 8 millions de personnes qui seront concernées. D'ores et déjà, le ministère de la Santé s'est tourné vers les producteurs agricoles en disant qu'il fallait des dons de produits agricoles et de produits bruts, beaucoup plus que d'habitude parce que nous allons en fin d'année avoir des besoins. Cette réalité-là, on ne peut pas l'ignorer non plus : produire pour tous les marchés, pour tous les moments de consommation mais aussi pour toutes les bourses.

S'il faut payer plus cher pour l'alimentation bien-être, tout le monde ne pourra pas se la payer. Ce serait un comble en France de faire une fracture d'égalité devant l'alimentation alors que ça a toujours été un des facteurs du bien vivre ensemble : l'accès pour tous à l'alimentation. J'entends ici un certain nombre de propositions qui parlent de mettre en place, comme nous avons une allocation logement, une allocation alimentation. Je ne peux pas m'empêcher de penser quand même, quand je vois la perception aujourd'hui de l'allocation logement par un certain nombre de personnes, que si l'allocation à l'alimentation vient décharger de responsabilité les personnes, cela m'ennuie. Si l'alimentation demain « ce n'est pas cher, c'est l'État qui paie, c'est gratuit » cela me pose un problème éthique de la valeur de l'alimentation. Quand on est producteur on connaît la valeur de l'alimentation. Un animal est vivant, malade ou mort mais il faut s'en occuper, de même pour une plante. Ce facteur travail, mis dans la production d'alimentation, si demain il y a une banalisation en disant « on vous paie l'alimentation », je pense que cela mérite une réflexion éthique, au-delà de ce qui est sur la place pour l'instant.

Pour terminer, c'est pour cela que nous travaillons à la FNSEA avec le ministère de l'Économie et le ministère de la Santé sur ces sujets. Nous sommes en train de réfléchir à ce que les Etats-Unis ont fait avec les **food stamps**, les fameux coupons pour parler en français, qui ont été mis en place. C'est une façon de sécuriser le débouché des produits américains : le coupon vaut double quand ce sont des produits américains qui sont achetés. Cela permet effectivement de faire une politique alimentaire pour ceux qui ont moins de moyens.

Vous voyez que le débat que vous vous posez, M. Schweitzer, c'est un débat qui a énormément de circonvolutions et beaucoup d'implications, tant qu'il y a des concordances de temps et des circonstances qui nous amènent à citer d'autres réalités. En conclusion, et par-dessus tout, les éleveurs qui sont des scientifiques ont besoin de données scientifiques. Nous avons aussi besoin de données éthologiques et sociologiques. Les données scientifiques sont en train d'être vulgarisées aujourd'hui. Il faut accélérer car un certain nombre d'agriculteurs, blessés par les attaques violentes d'intrusion en élevage que je condamne fortement, ne sont pas forcément enclins à avancer vite. J'ai été d'ailleurs assez surprise que les mutilations de poneys et de chevaux que l'on voit se multiplier aujourd'hui en coupant les oreilles, les queues ou les organes génitaux qui arrivent aujourd'hui sur les veaux – trois veaux en une semaine en Saône et Loire qui ont été mutilés au point d'en mourir – ne suscitent pas plus la compassion des associations de défense des animaux. Je ne les ai pas entendues et je m'en désole.

De très nombreux jeunes viennent en formation vétérinaire, et j'en ai dans ma proximité, avec une vraie vision éthologique. Je pense que cela est très important car nous éleveurs connaissons un certain nombre de choses mais devons apprendre aussi des éthologues de façon importante. Développer des solutions aussi pour faire progresser. Bien sûr, il y a des mesures législatives mais nous avons vu dans un exemple récent qu'il est facile de légiférer, mais

si cela ne suit pas derrière, cela ne sert à rien. Je crois beaucoup plus aux politiques incitatives. L'incitation par le marché et par les centimes en plus, je pense qu'il faut le travailler davantage.

Nous sommes favorables au dialogue en toutes circonstances s'il y a respect mutuel – et merci pour le respect de cette assemblée et de votre Fondation avec laquelle nous travaillons M. Schweitzer, je souhaite que ça puisse durer. Nous voulons valoriser tout ce qui est fait positivement, nous incitons nos agriculteurs à ouvrir leurs portes et leurs fenêtres, et à communiquer sur ce qu'ils font. Dans les dîners en ville, ces sujets sont parfois compliqués mais il faut que nous les abordions. Comme l'a très bien dit Elsa Delanoue, les controverses consistaient à convaincre l'autre par influence avec ses arguments : à nous d'essayer de convaincre, non pas sur des images trash et choc mais par notre amour des animaux, notre professionnalisme, notre souci du détail, notre sens du progrès et surtout le fait que nous sommes vraiment à l'écoute et que nous sommes en mouvement. Moi j'ai confiance, au regard de tout ce qui est fait en élevage, sur notre capacité à répondre s'il y a cette écoute-là. Sur l'étiquetage, nous avons vu ensemble M. Schweitzer et M. Guyomard, que cela était très compliqué dans certaines espèces. Prenons donc le temps et ne faisons pas n'importe quoi.

Merci de votre écoute.

# **Table ronde :**

## **Aider les agriculteurs à améliorer le bien-être animal : voies législative et réglementaire**

### **Louis Schweitzer**

Nous allons commencer notre séance de l'après-midi avec une première table ronde qui traite des voies législatives et réglementaires. Pour traiter de ces voies législatives et réglementaires nous avons une juriste, Muriel Falaise, qui est maîtresse de conférences en droit privé à l'université Lyon 3 et spécialiste du droit animal. Par ailleurs, elle est aussi secrétaire générale de la LFDA. Nous avons aussi deux députés : Loïc Dombrevail, qui est président du groupe d'étude sur la condition animale à l'Assemblée nationale, et Younous Omarjee, qui est député européen et membre de l'intergroupe sur le bien-être et la conservation des animaux. Chacun va faire un exposé qui devra tenir en un tout petit peu moins de dix minutes, et après nous enchaînerons avec la table ronde sur l'étiquetage, qui sera animée par Laurence Parisot. Je donne la parole à Muriel.

### **Muriel Falaise**

Aujourd'hui, quels que soient les vecteurs de l'information, nous ne pouvons plus ignorer que certains animaux vivent et meurent dans des conditions que l'on peut qualifier d'indignes. Il devient donc urgent de modifier la réglementation afin que chaque animal puisse être placé dans une situation favorable à son bien-être tout au long de son existence. Le rôle du législateur est essentiel pour faire évoluer les conditions de vie des animaux d'élevage. S'il convient de renforcer l'encadrement normatif, ces modifications doivent s'inscrire dans une œuvre collective d'évolution des pratiques pour emporter l'adhésion de l'ensemble des acteurs tant il est évident que le bien-être animal et l'avenir de l'élevage sont interdépendants, voir même que le bien-être animal est l'avenir de l'élevage.

Une première étape consiste à appréhender et s'approprier la notion de bien-être animal. C'est un concept complexe tant pour les éleveurs, pour les citoyens que pour le législateur compte-tenu du fait que chaque animal est un individu particulier, qui a donc un ressenti personnel de ses conditions de vie. Or, s'il est facilement compréhensible que deux individus d'espèces différentes puissent avoir un niveau de bien-être différent, il est moins aisé d'identifier que le niveau de bien-être varie entre les individus d'une même espèce en fonction de leur tempérament voir de leur personnalité. En effet, si certains animaux se révèlent curieux, sociables d'autres peuvent être peureux voir agressifs et cet ensemble de caractéristiques a des incidences sur le ressenti émotionnel de chaque individu et par la même sur son niveau de bien-être. En outre, il nous faut prendre en compte que les émotions positives et négatives que ressentent les animaux d'élevage dépendent très largement du cadre de vie que nous leur offrons.

Si la fonction première du droit est de fixer un cadre en adoptant les règles générales applicables, il lui appartient également de l'adapter en transcrivant les évolutions de la société dans l'arsenal législatif et réglementaire. En d'autres termes, il convient d'élaborer de nouvelles règles en matière d'élevage en intégrant d'une part les découvertes scientifiques en matière de douleur et souffrance animales ainsi que les connaissances récentes sur la conscience animale et d'autre part les dimensions éthiques. À ce stade on ne peut que constater et déplorer que le droit avance beaucoup plus lentement que la science. Alors certes, le législateur s'est quelque peu éveillé en 2015, en inscrivant dans le code civil donc dans le droit commun que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité avec l'adoption du nouveau et fameux article 515-14 mais ce premier pas doit être suivi d'autres avancées. Pour qu'un mode d'élevage plus respectueux du bien-être animal puisse se développer, il y a des leviers à actionner et les changements du modèle agricole ne peuvent pas être à la charge des seuls éleveurs. Il est impératif que ceux-ci soient accompagnés et soutenus dans cette transition par la mise en place de mesures directes ou indirectes. La première action doit se traduire par un soutien financier afin de permettre aux éleveurs de s'engager dans une transformation de leurs exploitations et de leurs pratiques. C'est notamment le cas dans la filière porcine pour laquelle faute d'aides financières les éleveurs ne pourront pas supporter le coût d'une modification de leur structure pour offrir un accès à l'air libre et une litière à chaque individu.

Ce soutien aux éleveurs doit également passer par le vecteur de la formation. Ainsi les programmes pédagogiques dans les formations conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'une certification peuvent facilement évoluer en vue de renforcer le socle des connaissances et des compétences en bien-être animal. Si ce premier volet en matière de formation n'engendre pas de difficulté particulière, il apparaît moins aisé d'assurer la formation des éleveurs lorsque ceux-ci sont déjà en activité. A l'heure actuelle on constate que le nombre d'éleveurs qui suivent des formations est relativement faible et ces formations présentent deux inconvénients majeurs : leur coût et la nécessité du remplacement de l'éleveur sur son installation pendant la durée de la formation. En outre, un état des lieux de la formation permet de constater que si de nombreux organismes proposent des formations, avec des formats et des coûts assez variables, très peu sont exclusivement consacrées au bien-être animal. Il est donc impératif de faire évoluer l'offre de formation pour permettre aux éleveurs en activité un maintien de leurs compétences, mais également l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances. Le métier de l'éleveur évolue sur le plan technologique mais également réglementaire avec de nombreuses dispositions d'origine nationale et européenne. Il importe de leur donner la possibilité d'avoir accès à cette connaissance-là.

Puisque le changement du mode d'élevage doit s'inscrire dans un projet de société, il faut fédérer autour du concept de bien-être animal. Pour fédérer, il faut informer : on informe les citoyens, on informe la jeunesse. Il est temps que l'éducation nationale offre un lieu de réflexion pour les plus jeunes sur ces questions éthiques. Cette nécessité de formation doit nécessairement se poursuivre

dans l'enseignement supérieur par la reconnaissance et l'enseignement du droit animalier sans être limité à des diplômes d'établissement ou diplômes universitaires ou être dilué au sein de quelques unités d'enseignement. L'enseignement supérieur doit laisser le droit animalier émerger en tant que nouvelle branche du droit, laquelle commence d'ailleurs à acquérir quelques lettres de noblesse. Cette matière se trouve confrontée aux mêmes difficultés qu'a pu rencontrer en son temps le droit de l'environnement, pour lequel plusieurs décennies ont été nécessaires à sa reconnaissance. Le droit animalier est fondamental puisqu'il permet de regrouper dans un ensemble cohérent d'une part les règles relatives aux animaux et d'autre part, celles qui gouvernent les relations et l'utilisation que les hommes font des animaux.

Le dernier axe important consiste à reconnaître le concept de bien-être animal au sein d'une norme. En Europe, certains Etats l'ont intégré dans leur norme suprême à l'instar des constitutions allemande, luxembourgeoise et suisse alors que d'autres l'ont intégré dans la législation. Ce changement de paradigme sur la place et le traitement que nos sociétés réservent aux animaux notamment d'élevage est un mouvement qui s'étend à l'échelle mondiale. La France devrait saisir l'opportunité de marquer l'histoire de la protection animale mondiale en faisant de son mandat de présidence de l'Union européenne, lors du premier semestre 2022, un moment clé pour initier la transformation de la législation européenne en matière de bien-être animal.

## **Louis Schweitzer**

Muriel a fait une parfaite introduction aux propos de Loïc Dombrevail et de Younous Omarjee. Je donne la parole d'abord à Loïc Dombrevail.

## **Loïc Dombrevail**

Merci Monsieur le Président, cher Louis, Madame la Vice-présidente, chère Laurence. Une fois de plus, je tiens à féliciter la LFDA pour la qualité des interventions et la hauteur de vue dont vous faites preuve, à chaque fois que vous évoquez les questions de bien-être animal et condition animale.

Tout d'abord, mon propos sera un propos d'humilité. Car si je n'en suis pas directement responsable, de même que mes collègues présents dans cette assemblée, ce sont bien les politiques qui ont initialement poussé les éleveurs vers l'intensification de leurs pratiques : produire plus pour moins cher.

Puis, ce sont également les politiques qui ont aidé ces mêmes éleveurs à construire des bâtiments qu'ils ont dorénavant du mal à rembourser. Et ce sont enfin ces mêmes politiques qui font que certains éleveurs sont aujourd'hui tiraillés entre la terre et le caillebotis ou entre le plein air et l'air recyclé.

Mon propos se divisera donc en deux exemples très concrets d'ordre législatif puis réglementaire.

Au préalable, je souhaite insister sur la notion d'accompagnement qui est au cœur de nos débats sur le bien-être animal et la condition animale. En effet, il ne

peut y avoir d'amélioration de la condition animale en France, sans transition et sans accompagnement de nos acteurs par les politiques.

Premier exemple d'ordre législatif : la vidéosurveillance dans les abattoirs.

Lors des débats en séance pour le projet de loi Egalim de 2018, plusieurs amendements ont été déposés à ce sujet, dont un amendement « de replis » de ma part qui visait à proposer que cette vidéosurveillance soit une expérimentation, réalisée à la demande d'abattoirs volontaires.

Après une heure trente de débat, mon amendement a donné lieu à une interruption de séance, lors de laquelle des députés ont fait ajouter que cette expérimentation devait se faire avec l'accord du personnel, en plus de celui de l'abattoir.

Sans cet ajout, l'amendement n'aurait pas été voté. Et même si, par la suite, mon amendement a été critiqué, raillé dans l'hémicycle, cela reste que désormais, c'est cet amendement qui a permis l'expérimentation de la vidéosurveillance qui est actuellement en cours dans six abattoirs de France.

Enfin, les modalités avec lesquelles a été mise en place cette expérimentation sont extrêmement importantes. Ces dernières précisent que la vidéosurveillance doit non pas filmer l'opérateur, dont on connaît la dureté du métier et de la tâche, mais l'animal pour s'assurer qu'il ne souffre pas.

Cette expérimentation devra donner lieu à un rapport qui sera publié au début de l'année 2021, puis au déploiement de la vidéosurveillance dans les abattoirs de France. Déploiement qui sera aidé par le plan de relance, doté sur la question des abattoirs de 125 millions d'euros. Il comportera notamment des aspects extrêmement intéressants sur l'intelligence artificielle qui permettra à la machine de voir s'il y a, lors des déplacements de l'animal et de sa saignée, des problèmes particuliers qui seront ainsi objectivés, ce qui permettra d'améliorer les pratiques dans les abattoirs.

Second exemple d'ordre réglementaire : l'interdiction du broyage à vif des poussins.

En France, cinquante millions de poussins mâles sont broyés chaque année. A ce titre, lors des débats en séance pour l'examen du projet de loi Egalim, j'ai déposé deux amendements à ce sujet : une mesure d'abolition en amendement principal, et si cela s'avère impossible ou si le vote ne le permet pas, un amendement de replis demandant un rapport visant à évaluer les dispositifs permettant d'éviter ce broyage. Les deux amendements se sont heurtés à un refus dans l'hémicycle.

Pourtant, quelques mois après, et du fait de nombreuses mobilisations privées, début 2020, le Ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, a annoncé qu'en accord avec la Ministre de l'Agriculture allemande, il sera mis fin, par voie réglementaire, au broyage à vif des poussins en France.

Cela indique très clairement que lorsqu'il y a une mobilisation du secteur privé, des fabricants, des distributeurs, des producteurs ou encore des éle-

veurs, cette mobilisation permet de provoquer une évolution de notre réglementation. C'est une réalité que j'admets volontiers, et je félicite cette avancée majeure qui permet aujourd'hui de sexer, au 13<sup>ème</sup> jour, des embryons quand ils commencent à peine à avoir quelques plumes, distinguant les œufs mâles des femelles et permettant ensuite une électronarcose individuelle de chacun des œufs contenant un futur poussin mâle.

Cette avancée est donc le résultat à la fois, d'un amendement d'appel dans l'hémicycle, ainsi que d'une mobilisation du secteur privé.

Nous pouvons tirer deux enseignements de ces exemples.

Premier enseignement : une réelle transition est en cours de réalisation.

Cette transition est parfaitement visible sur la question de la vidéosurveillance dans les abattoirs. Il y a quelques années, cette idée entraînait des réticences vives, parfois violentes. Pourtant, après de nombreuses explications et une pédagogie importante, la transition s'est réalisée. L'accompagnement est l'idée clé de cette vidéosurveillance, et non le contrôle ou la sanction. Il ne peut y avoir de bien-être animal, au détriment du bien-être des hommes, deux éléments qui sont à concilier de façon absolue, sinon nous n'avancerons jamais ni sur l'un, ni sur l'autre.

Sur cet aspect de pédagogie et d'enseignement, j'ai également déposé et fait voter un amendement au projet de loi Egalim qui impose aujourd'hui une formation bien-être animal dans l'enseignement agricole. Une véritable innovation qui permet la sensibilisation, la pédagogie et la prévention pour tous les acteurs du bien-être animal en France, et en particulier, les éleveurs.

Second enseignement : l'importance du droit souple, la *soft law*.

Cette *soft law*, si chère à Monsieur le Président Schweitzer, n'est pourtant pas en faveur des députés, des sénateurs et donc du législateur car elle permet des avancées, qui sont parfois des avancées majeures, par la pression de l'opinion par les consommateurs et les acteurs économiques.

En conclusion, je voudrais insister sur deux points :

- L'importance qu'il nous ait donné, en tant que député, de voter en cohérence et en conscience pour tous les textes ou traités qui nous sont soumis. A titre d'exemple, je me suis abstenu lors du vote sur le CETA, et si un jour le MERCOSUR arrive dans l'hémicycle, je voterai contre car ne serait-ce que sous l'angle du bien-être animal, ces traités sont catastrophiques.
- La nécessité de mieux appliquer l'ensemble des textes que nous votons afin de leur donner une réelle force législative et juridique. Un exemple frappant qu'il faut éviter à l'avenir, le texte concernant l'interdiction des néonicotinoïdes. Une loi a été votée en ce sens en 2016, qui n'a pas été appliquée pendant quatre ans, et à laquelle une demande de dérogation a été réalisée quatre ans plus tard. Une situation absolument ubuesque.

Les politiques ont donc un rôle important à jouer dans les évolutions législatives et réglementaires relatives au bien-être animal et à la condition animale. Néanmoins, il faut que ces derniers apprennent des erreurs passées et se remettent en question pour mieux avancer dans le futur. Je vous remercie.

### **Louis Schweitzer**

Cela dit Loïc, vous avez commencé par un *mea culpa* du politique, mais vous avez poursuivi en montrant ce que pouvait faire un député engagé pour faire progresser les choses, et je m'en réjouis. Maintenant nous passons à l'Europe.

### **Younous Omarjee**

Monsieur le président Schweitzer, chère Laurence Parisot, je vous remercie pour votre invitation et me donner l'opportunité de partager quelques idées dans ce très bel amphithéâtre de la Sorbonne. En venant ici je me souvenais que je déambulais dans les couloirs de la Sorbonne avec les livres du doyen Jean Carbonnier. Jean Carbonnier nous a appris quelque chose, c'est que le droit, la loi, c'est toujours le reflet d'une civilisation et d'une société à un moment donné. On pourrait considérer que Jean Carbonnier a une analyse marxiste des choses. Il n'était pas du tout marxiste mais il s'intéressait beaucoup à la philosophie du droit. Lorsque l'on observe l'univers législatif concernant les animaux, je crois vraiment que c'est le reflet de notre civilisation, et de nos sociétés aujourd'hui. Parce que nous sommes une civilisation, il faut le rappeler, qui s'est retranchée du monde du vivant.

Si celle-ci s'est retranchée du monde du vivant, c'est aussi parce qu'elle a promu un modèle économique, un modèle qui veut qu'on consomme toujours plus, et qu'on exploite toujours dans les pires conditions : ce qui peut produire le meilleur rendement. Les animaux sont devenus chosifiés pour justement atteindre cet objectif-là. Lorsque nous parlons du bien-être animal et de l'élevage, nous devons immédiatement écarter peut-être des idées – ou pas d'ailleurs – qu'il n'y a pas de bien-être animal possible pour des animaux qui sont nés pour être tués. Parce que lorsqu'un animal vient au monde, personne ne peut prédire, comme pour les êtres humains, à quel moment il va mourir. Ces animaux-là, qui participent ainsi à la production, ils sont voués à mourir parce que nous l'avons décidé dès leur naissance. Alors bien sûr, il faut quand même faire en sorte qu'ils puissent vivre, autant que possible dans les meilleures conditions. Sur ce plan, la législation européenne a été à la fois en avance sur le droit national, et en même temps il y a encore beaucoup de choses à faire.

Vous indiquiez tout à l'heure qu'il était sans doute nécessaire d'inscrire dans la Constitution d'un certain nombre d'États membres cette question. Je dois rappeler qu'au niveau européen, c'est au plus haut niveau de la hiérarchie des normes, que la question du bien-être animal figure, puisqu'elle figure à l'article 13 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ce que dit cet article est très claire : « [...] l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'être sensibles [...] »

Donc nous avons cet article 13, ainsi qu'une série de directives qui ont montré le chemin. Les directives ont été nombreuses concernant l'élevage, concernant l'abattage, concernant une série de questions. Le problème, et nous travaillons actuellement pour améliorer également la législation concernant cette question centrale, est le transport des animaux. Mais nous avons un problème considérable qui réside dans la mise en œuvre par les États membres des législations européennes, et puis lorsque les législations européennes sont insuffisantes et elles le sont souvent, rien n'interdit un État membre d'aller plus loin. C'est ainsi, que la législation européenne doit être entendue.

Cependant, les moyens de sanction de l'Union européenne pour les États qui ne respectent pas les règles minimales, sont des moyens extrêmement faibles. Il n'existe pas de police en réalité européenne, nous sommes dans un moment de crise profonde concernant l'Union européenne. Vous prenez la question des valeurs de l'État de droit, on en parle beaucoup, il n'y a là encore pas de possibilités pour l'Union européenne d'agir sur la question animale qui est une question aujourd'hui soutenue de manière massive par les citoyens européens. L'initiative citoyenne européenne concernant l'élevage des animaux en cage, fait partie des trois initiatives européennes qui ont été des plus populaires et les plus soutenues. L'Union européenne doit aujourd'hui regagner la confiance des peuples, et elle peut vraiment regagner la confiance des peuples, si elle est au rendez-vous sur la question des valeurs. Elle doit se positionner sur les questions de principes plutôt que sur des questions économiques, qui peuvent parfois divisées comme celle de la dette, ou du déficit ou là, effectivement, elle contrôle, elle surveille, elle punit. Alors ce que nous proposons comme voie pour l'avenir, c'est que l'Union européenne contrôle, surveille, punisse lorsqu'il s'agit de manquements aux règles minimales qui ont été posées concernant le bien-être animal.

On entend souvent dire également, qu'il ne faut pas avancer trop vite parce que nous sommes dans un environnement très concurrentiel, avec des États à l'extérieur de l'Union européenne, qui n'avancent pas aussi rapidement que nous. Là encore, je crois que nous ne devons pas renoncer à ce que nous sommes et à ce que l'Union européenne doit être demain. Cette question du bien-être animal, est une question civilisationnelle. Cette question du respect du bien-être animal, dit ce qu'est l'Europe. Si nous renonçons, nous, en Europe, à ces avancées, alors évidemment nous condamnons les autres peuples à devoir continuer à faire avec des gouvernements qui ne poseront pas les règles premières sur cette question. Les conséquences sont pour le monde entier, comme nous le voyons actuellement avec la crise de la Covid-19, ou peut-être dans les raisons du déclenchement de cette crise, la question animale est également au centre.

Sur la question des accords de libre-échanges, je crois que nous devons poser aujourd'hui des conditionnalités et considérer qu'il n'est pas possible de conclure des accords de libre-échange avec des États tiers qui ne respectent

pas ces principes. Nous nous devons aussi de le faire concernant le respect de la biodiversité.

Nous sommes dans une semaine qui a été une semaine très animée au Parlement européen, puisque nous avons débattu de la politique agricole commune. L'Union européenne a cette qualité d'avoir un fonctionnement extrêmement complexe et je crois que personne ne comprendrait rien à ce qui s'est passé. Mais je veux insister sur deux points : le premier point, c'est que dans le vote qu'il y a eu au Parlement européen, nous n'avons pas obtenu que soit posée une conditionnalité concernant le bien-être animal. Nous avons été très actifs au sein de notre intergroupe pour essayer de faire adopter cette disposition. Malheureusement, nous avons été battus en séance plénière, cela montre les résistances aussi qu'il y a devant nous.

En revanche, et j'en terminerai là Monsieur le Président, nous avons obtenu un vote qui est je crois important concernant le découplage des aides sur la tauromachie. Donc là, il y a quelque chose d'intéressant.

Pour finir définitivement, je vais vous faire une confidence, lorsque nous avons obtenu l'interdiction de la pêche électrique en Europe, nous avons avancé une série d'arguments, beaucoup d'arguments contre, beaucoup d'arguments sociaux, beaucoup d'arguments économiques, mais en réalité c'est l'argument sur la souffrance animale des poissons qui a permis d'emporter une majorité. Parce que vous savez, c'est la colonne vertébrale des poissons qui est brisée et qui fait que cette pêche électrique peut se faire. Cette pêche électrique a profondément choqué beaucoup de députés européens qui la découvriraient à ce moment du débat. C'est la conscience du caractère barbare de ces pêches qui a permis d'emporter le vote.

Ce qui se passe dans la société, se passe aussi au sein du monde politique aujourd'hui chez le législateur, et sur cette conviction que le bien-être animal est aujourd'hui intégrée au corps des valeurs civilisationnelles qui sont les nôtres, en Europe. C'est là-dessus, je crois, que nous devons appuyer pour obtenir les principales avancées législatives que nous attendons, et nous en attendons beaucoup. Notamment, je n'ai pas eu le temps de rentrer dans les détails malheureusement, concernant la question des transports des animaux. Merci.

### **Louis Schweitzer**

Alors je voudrais juste poser une question, la même à chaque intervenant et bien sûr c'est Muriel qui va commencer, donc ça va donner un peu plus de temps de réflexion aux autres. Un article, un seul article que vous souhaiteriez voir adopter dans le corpus législatif français ou européen ?

### **Muriel Falaise**

Un seul article avec différents alinéas ?

## **Louis Schweitzer**

Une chose.

## **Muriel Falaise**

Il est fondamental de définir deux notions : l'animal et le bien-être animal. En effet, comment peut-on imaginer que l'on puisse effectuer des contrôles, que les dispositions législatives et réglementaires soient appliquées si les intervenants notamment les magistrats ne peuvent pas identifier de quoi il s'agit. De plus il convient de lever une incohérence : l'article 515-14 du code civil, qui constitue donc le droit commun, n'est à ce jour pas appliqué à l'égard des animaux sauvages qui ne sont donc toujours pas considérés comme des êtres vivants doués de sensibilité.

## **Loïc Dombrevail**

S'il devait y avoir un article à rédiger ou à modifier, ce serait celui concernant le statut de l'animal. L'animal n'est ni une chose, ni un humain et il mérite donc un statut particulier. Car actuellement, l'animal étant une chose, l'animal sauvage est qualifié de *res nullius* car il n'appartient à personne. A ce titre, la loi n'interdit donc pas qu'on puisse lui faire subir les pires traitements, ce qui est une aberration.

## **Louis Schweitzer**

Je me réjouis que vous rejoigniez Muriel.

## **Younous Omarjee**

Je rejoins également, évidemment, mais peut-être une proposition pour le Président de la République, pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022, c'est de proposer d'étendre le champ des compétences de la Cour européenne des droits de l'Homme. Je crois qu'il est peut-être possible, en tout cas il serait bien que les juristes y travaillent à ce qu'on étende à la Cour européenne des droits de l'Homme et de la Nature ou des Animaux. En tout cas voilà quelque chose qui pourrait encore plus renforcer sur le plan normatif et puis dans les indications qu'on souhaiterait.

## **Louis Schweitzer**

Je remercie les membres de la table ronde. Je m'excuse auprès d'eux de les avoir un tout petit peu bousculé, mais l'après-midi a commencé un peu tard. Ce n'est pas la responsabilité des membres de la table ronde et comme elle finit à l'heure prévue les contraintes sont celles-là. Je vous remercie. Je reste sur scène mais je vais être modérée par Laurence Parisot pour la table ronde suivante.



# Table ronde : Accélérer le progrès par l'information du consommateur

## Laurence Parisot

Nous allons aborder notre sujet cette fois encore sous un autre angle, qui est celui du consommateur et de l'information dont il a besoin et qu'il peut recevoir. Il y a quelques mois, le magazine *Que choisir ?* qui est le spécialiste des questions de consommation, titrait à peu de chose près : « l'étiquetage sur la question du bien-être animal gagne du terrain ». Les personnes à l'origine de cet étiquetage sont présentes à cette table ronde avec Louis Schweitzer bien sûr, qui va immédiatement présenter tout ce qui a été fait dans l'association étiquette bien-être animal, mais aussi Matthieu Riché, directeur de la RSE du groupe Casino, et Yves de la Fouchardière, directeur général des Fermiers de Loué.

## Louis Schweitzer

Pourquoi nous sommes-nous lancés dans l'étiquette bien-être animal ? Comme il a été présenté par les membres de la table ronde précédente, les normes progressent lentement et rien ne permet d'espérer que les normes progresseront plus vite demain. Une norme purement française est difficilement applicable, une norme européenne implique l'accord des pays et, dans ces pays, il n'y a pas du tout d'unité de vues sur notre sujet. Comme cela a été rappelé, nos agriculteurs, nos éleveurs, sont soumis à une concurrence internationale au-delà de nos frontières où le bien-être animal est totalement ignoré. Les normes législatives et réglementaires progressent donc lentement. L'étiquetage a, lui, trois vertus à mes yeux. D'abord, il informe le consommateur, c'est une évidence, et il permet de parler des consommateurs-citoyens et d'assurer la cohérence entre les consommateurs et les citoyens. En second lieu, il s'adapte à la diversité des situations parce qu'on le sait, il y a des clients qui ont besoin du premier prix, et il y a des clients qui ont une liberté de choix plus grande. Enfin, il donne un signal à long terme aux producteurs et permet de rémunérer ceux qui font mieux que d'autres en matière de bien-être animal.

Quelques mots sur l'histoire de l'étiquette bien-être animal. Comme ce colloque est organisé par la LFDA, il faut se vanter un peu. La LFDA a inventé l'étiquetage du mode d'élevage des animaux. Au début des années 1980, on n'avait pas le droit d'écrire comment un animal avait été élevé. C'est la LFDA qui a obtenu l'autorisation de mentionner le mode d'élevage, puis l'obligation de mentionner le mode d'élevage sur les boîtes d'œufs. La LFDA a donc été précurseur. Cela dit, cette étiquette sur l'œuf, les consommateurs savent qu'elles existent mais quand on leur demande qu'est-ce que ça veut dire, 58 % se trompent et 42 % comprennent ce que veut dire l'étiquetage. Autrement dit, cet étiquetage n'informait pas bien le consommateur. Cela a eu un effet puisqu'avec le temps, les

grandes enseignes ont décidé de ne plus vendre d'œuf de la catégorie la plus négative. Nous avons donc décidé, en partant de cette expérience, d'essayer de faire un étiquetage qui répondait à cette problématique d'information. Les sondages qui figurent sur ce tableau le montrent, il y a une vraie demande des français. 89 % considèrent que le bien-être animal est important, 80 % demandent un étiquetage et enfin 77 % déclarent, je souligne le mot déclarent, qu'ils sont prêts à payer un peu plus pour un produit qui respecte le bien-être animal.

C'est en partant de cela que nous nous sommes rapprochés de quelques partenaires, Casino, l'OABA, CIWF, pour mettre en place un étiquetage bien-être animal. Nous avons posé dès le départ qu'il fallait une validation par des organismes indépendants, c'est-à-dire que les producteurs aussi qualifiés et compétents soient-ils, ne pouvaient pas être juges et parties pour définir l'étiquetage. Deuxièmement, il fallait non seulement étiqueter mais aussi faire respecter l'étiquetage, c'est-à-dire avoir un contrôle externe indépendant régulier, parce qu'autrement, un étiquetage risque d'induire en erreur ou d'induire des abus.

Nous nous sommes donc lancés en mai 2017 et nous avons travaillé pendant 18 mois pour construire un étiquetage et un visuel avec quatre niveaux au départ, puis 5 niveaux. Nous sommes passés à A le meilleur à D ou E le plus mauvais, en s'attachant à la lisibilité. Autrement dit, c'est un travail où les commerçants étaient indispensables, où il fallait s'assurer que les clients comprennent, et s'assurer que ce soit écrit à un endroit que le client voit : juste au-dessus du prix.

En décembre, sur un petit nombre de produits, on a mis dans les rayons de Casino une étiquette. La bonne nouvelle, c'est que ça a eu un retentissement médiatique qui a surpris les auteurs même de cet étiquetage, en bien, et cela a suscité un élargissement de l'intérêt pour cette étiquette. Par la suite, Loué nous a rejoint, d'autres nous ont rejoints comme Welfarm et nous avons créé une association pour l'étiquetage bien-être animal. Puis nous nous sommes rapprochés du LIT Ouesterel, l'association qui regroupe des producteurs, pour élargir notre base. Nous avons défini un référentiel commun exigeant, qui a débouché sur 230 critères portant sur la naissance, la vie, le transport et la mort des poulets. Ce qui est important de souligner, c'est qu'aucun aspect de la vie du poulet n'est ignoré, c'est le premier point. Le second point, c'est qu'il y a des critères obligatoires et des critères qu'il faut réserver pour atteindre un certain niveau. Il y a des critères de moyens, par exemple est-ce qu'il y a de l'éclairage naturel ? Puis des critères de résultats : est-ce que les poulets présentent des blessures ? Est-ce qu'ils fuient quand il voit un homme ? Des critères qui, au meilleur de notre connaissance, permettent d'avoir une vue exacte du bien-être animal. Ceci aboutit à différents niveaux : trois niveaux dits de bien-être animal, A, B, C avec un niveau D qui est : « a décidé de faire des progrès » et un niveau E qui est le niveau minimal. La bonne nouvelle, c'est qu'à cette démarche se sont joints de nouveaux partenaires. Au début nous étions quatre, maintenant nous sommes beaucoup plus nombreux. On peut compter toutes les organisations réformistes ou welfaristes c'est-à-dire LFDA, OABA, CIWF, Welfarm, la grande

majorité de la grande distribution et un certain nombre de producteurs ou de transformateurs. J'ajoute enfin que d'autres candidatures sont en cours d'examen. C'est, je crois, une histoire réussie.

Maintenant nous travaillons sur le porc, comme on l'a compris ce matin. Le porc, c'est plus difficile que le poulet parce que les investissements sont plus lourds. Il n'y a pas la même pratique de différenciation de prix dans les achats de porcs que dans les achats de poulets. Cela veut donc dire que nous avons devant nous beaucoup de travail. Cela reste un espoir d'étiqueter le porc et d'autres produits, je pense au lapin, je pense à d'autres gallinacés, je pense un jour sans doute aux bovins.

### **Laurence Parisot**

Merci c'est tout à fait remarquable, utile et encourageant. Matthieu Riché, puisque vous avez été un des moteurs de ce projet, est-ce que vous pouvez nous dire à la fois ce qui a motivé votre démarche, celle de Casino ? Et les bienfaits, les bénéfiques, que vous en retirez pour la marque Casino ?

### **Matthieu Riché**

Monsieur Schweitzer, Madame Parisot, Mesdames et Messieurs. Le projet a été très bien résumé. Les raisons pour lesquelles nous nous sommes engagés sont d'abord liées à une rencontre et un défi qui a été lancé par Louis Schweitzer, votre Président : créer un étiquetage sur le bien-être animal qui permet de prendre en compte l'ensemble des étapes de la vie de l'animal. Notre Président a souhaité que nous répondions à ce défi et ce, pour plusieurs raisons. La première, c'est que nous avons pris des engagements sur la marque Monoprix, qui est une filiale du groupe Casino, pour arrêter de commercialiser des œufs élevés en cages sur notre marque propre. Un engagement que nous avons étendu très rapidement aux marques nationales et que nous avons ensuite étendu à toutes nos enseignes en France. Aujourd'hui, vous ne trouvez plus d'œufs de poules élevées en cages dans nos magasins. On a observé sur cette période entre 2013, date où l'on prend le premier engagement, et 2020 un intérêt de plus en plus fort de nos clients pour les questions de bien-être animal, ce qui n'était pas forcément le cas au début des années 2000 dans la société française. La deuxième raison, c'est que nous avons travaillé pendant dix ans à la mise en place d'un affichage de l'impact environnemental des produits, à la suite du Grenelle de l'environnement. Nous avons travaillé avec nos équipes pour essayer de mettre en place ce qui a été d'abord un indice carbone, puis un indice environnemental et un affichage environnemental. Nous avons donc déjà traversé les différentes étapes de la mise en place d'un étiquetage complexe sur la partie environnementale. Ce que nous observons, c'est que dix ans après, nous n'avons pas réussi à aboutir collectivement sur l'affichage environnemental. Vous savez que cet étiquetage fait partie des recommandations de la convention citoyenne : la mise en place d'un score carbone. On espère qu'on arrivera collectivement à le mettre en place. Nous avons donc souhaité répondre à ce défi qui nous avait été

lancé pour ces toutes raisons, considérant qu'on avait suffisamment de maturité, d'expertise interne et avec l'appui des ONG, la capacité à le relever.

Il nous aura fallu deux ans, collectivement, pour mettre en place à la fois les critères, mais aussi définir la méthodologie de contrôle et la manière de restituer l'information aux consommateurs. C'est un point qui a été évoqué ce matin. La coopération est l'une des clés du succès de ce projet. C'est aussi le temps que nous avons eu, nous n'avions pas fixé de contrainte, nous avons pu discuter, on a eu du temps pour échanger. Cela n'a pas toujours été simple, on a eu des temps parfois un peu houleux entre nous pour définir les critères. Les critères étaient proposés et discutés avec les ONG, mais nous prenions aussi l'avis de nos fournisseurs, notamment pour s'assurer de la capacité à mettre en œuvre les critères et à les contrôler. Nous y avons donc passé un certain temps. Nous croyons à deux tendances très profondes dans la société actuelle.

La première, c'est la demande de transparence et d'information, c'est quelque chose de très banal aujourd'hui de le dire, mais sur les dix dernières années, on observe une demande de nos clients d'avoir plus d'informations sur l'alimentation, sur les produits qu'ils consomment, d'avoir plus de transparence. Nous l'observons notamment sur l'aspect nutritionnel, et on a bien vu avec le nutriscore qu'une fois qu'un système clair, fiable, c'est-à-dire qui a la confiance du consommateur, est mis en place, on peut orienter l'acte d'achat des consommateurs. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui sur le nutriscore. On l'avait vu d'ailleurs auparavant sur l'étiquetage énergétique : on voit bien que le système de lettres « A, B, C, D » qui existe depuis longtemps sur l'énergie fonctionne. Je pense que quand vous achetez un frigidaire aujourd'hui, vous allez regarder l'impact énergétique du frigidaire. On voit que nos clients sont habitués à ces systèmes de lettres qui leur permettent d'orienter leurs actes d'achat. Nous sommes convaincus que cette attente, elle s'exprime sur l'environnement avec on l'espère un jour le score carbone. Aujourd'hui, la société est suffisamment mature et intéressée par les enjeux du bien-être animal pour demander cette information, pour pouvoir faire un acte d'achat en conscience et prendre ce critère en compte, si le client le souhaite, dans leur son acte d'achat. Là encore, ce que nous avons voulu faire c'est bien un étiquetage, c'est-à-dire d'étiqueter tous les produits avec des niveaux par rapport à une situation donnée, qui permet à nos clients de se dire : « moi, si je veux une information sur le bien-être animal, je peux l'avoir et je peux décider d'acheter un produit qui est étiqueté A, B, C, D ou E. » Évidemment on laisse le choix ensuite au client de faire ses achats en fonction de ses préférences, si c'est le bien-être animal, si c'est la nutrition, si c'est l'environnement, et on peut penser que dans quelques années, évidemment, il voudra avoir accès à l'ensemble de ces informations pour faire son choix.

La deuxième évolution majeure, c'est évidemment le digital, le fait de pouvoir mettre à disposition cette information sur les produits mais aussi sur les applications qui sont très largement utilisées par nos clients, permettant de faciliter l'acte d'achat. Comme cela a été évoqué ce matin, la tendance de nos

clients consiste à scanner le produit en magasin et à accéder à des informations variées qui doivent être crédibles. Tout l'intérêt de la démarche, c'est d'avoir travaillé avec des ONG, car cette information doit être crédible pour être utilisée par nos clients. Aujourd'hui, quand vous utilisez *open food fact*, vous pouvez avoir accès par exemple à l'information sur le nutriscore, aux additifs, éventuellement au niveau de transformation des produits et on espère demain, au niveau de bien-être animal. Ceci permettra à nos clients de faire les choix qu'ils souhaitent. Ce qui était essentiel pour nous, et je finirai par cela, c'était de travailler sur un projet qui ne soit pas un projet « Casino ». C'est à dire qu'il ne soit pas un label, ou un outil, une étiquette Casino mais bien un système d'étiquetage qui a pour but de s'étendre nationalement, peut-être un jour au niveau européen, et soit largement utilisé par tous les acteurs.

Je tiens à saluer à la fois toutes les associations qui ont travaillé sur ce projet, mais aussi ceux qui l'on rejoint parce qu'on sait que ce n'est pas simple, quand on n'est pas au départ d'un projet, de le rejoindre. Nous avons eu nos fournisseurs, les Fermiers de Loué, qui sont venus très spontanément s'engager dans cette démarche, et ensuite d'autres enseignes avec lesquelles nous travaillons aujourd'hui, Carrefour qui en a parlé ce matin, mais aussi Système U qui sont venus rejoindre cette dynamique collective. Je crois que nous partageons la même vision qui est de dire : nous devons offrir un seul système en France d'étiquetage sur le bien-être animal pour ne pas créer de confusion auprès de nos clients. S'il existe plusieurs systèmes, on sait que c'est confusant et que l'on va créer de la méfiance, alors que l'on a besoin de créer de la confiance. Tout est une question de confiance, au final. Si nos clients ont confiance dans l'étiquetage, dans l'information qu'on leur donne, ils orienteront leur choix vers des produits plus vertueux, plus responsables sur les questions du bien-être animal. Nous le voyons aujourd'hui sur le nutriscore, il y a une évolution de l'acte d'achat de nos clients vers davantage de produits notés A et B. On sait donc que ces systèmes d'information permettent d'orienter l'acte d'achat dans le bon sens. Nous espérons qu'on pourra continuer à développer cet étiquetage dans davantage d'enseignes et de produits dans les prochains mois.

### **Laurence Parisot**

Merci Matthieu, vous avez parlé de la confiance et on y reviendra peut-être tout à l'heure. Je vais donner la parole à Yves de la Fouchardière, parce que c'est peut-être à votre égard que nous pouvons être le plus admiratif finalement, d'avoir osé vous engager dans une telle démarche.

### **Yves de la Fouchardière**

Il ne faut pas être admiratif parce que j'ai des producteurs absolument géniaux, puisqu'ils avaient déjà pris des initiatives il y a soixante ans, en maintenant l'élevage de leurs volailles à l'extérieur. Là où tout le monde intensifiait les productions, nous sommes restés sur des modèles très extensifs. Nous étions à la création du label rouge et les tous premiers à produire des poulets bio. Cepen-

nant, il manquait quelque chose. La société évolue. Il y a des questions qui se posent. Nous avons un sentiment d'avoir répondu à toutes les questions parce que nous avons un label, parce que nous avons une bonne traçabilité, parce que nous avons un bon mode d'élevage, mais il manquait quelque chose : un étiquetage Bien Être Animal. Là où je m'en veux terriblement, c'est de ne pas y avoir pensé moi-même. Quand j'ai découvert, lors d'un colloque, ce projet, je me suis dit : « mais ce n'est pas possible ils ont fait ça et je ne m'en suis pas rendu compte, je n'étais même pas au courant » et c'est pour ça qu'on a accroché très vite à cette idée. Quand on parle d'élevages de poulets, il faut savoir que 95 % des poulets dans le monde sont élevés en claustration. C'est un milliard de poulets toutes les semaines. Ils sont élevés en claustration entre 18 et 22 poulets au m<sup>2</sup>. Si on retient 18 poulets au m<sup>2</sup>, dans cette salle qui fait 2 600 m<sup>2</sup>, on aurait 47 000 poulets. Alors oui, ça fait un peu de monde quand même ! Nous, avec nos volailles label sur parcours, en liberté, il y a dans la journée 657 poulets sur la même surface ! Nous ne sommes pas du tout sur le même mode d'élevage !

Les poulets Label Rouge en France représentent 17 % de la production de volailles, ce qui est très atypique par rapport au modèle européen beaucoup plus intensif. C'est donc plus facile pour nous de rejoindre la démarche Etiquetage Bien Être Animal. Mais, malgré tout, il y a quand même dans le référentiel beaucoup de critères dont certains nous ont demandé de réels efforts.

À commencer par les caméras dans les abattoirs. Ça n'existait pas chez nous. J'ai entendu le débat à l'Assemblée Nationale, où on disait que c'était très compliqué, que personne n'en voulait. Nous les avons installées deux mois plus tard, ça marchait bien et je ne connais aucun salarié qui ne s'en soit plaint. Les caméras, au contraire, ça permet d'être sûr qu'une personne compétente et habilitée puisse venir vérifier que l'on s'est bien comporté avec les animaux tout le temps. On a aussi dans l'abattoir de nouveaux moyens d'euthanasie, la narcose gazeuse, qui est un très grand progrès. Ces grands changements, qui ont été demandés, nous ont bousculés, nous ont obligés à investir. Dans nos élevages, nous n'avions pas beaucoup de perchoirs. L'intérêt des perchoirs nous a motivés pour installer 4 fois plus de perchoirs que la norme de l'étiquetage bien-être animal l'exigeait. On a acheté 220 kilomètres de perchoirs ! On aurait dû avoir des perchoirs, c'est utile surtout en période hivernale quand les poulets sortent moins.

On a eu à faire beaucoup de choses, mais la grande et belle surprise, c'est de se rendre compte que les éleveurs ont adhéré. On a réussi à obtenir de leur part le coup de collier qu'il fallait pour ceux qui n'étaient pas encore parfaitement bien équipés en matériel. Ainsi, tous les éleveurs ont réussi à obtenir leur premier audit. Cet examen annuel est très sérieux et concerne tous les éleveurs, pas un échantillon, comme cela se pratique parfois sur d'autres référentiels. Les éleveurs sont contrôlés rigoureusement en plus d'un contrôle interne réalisé par le technicien du groupement à un autre moment de l'année. Les éleveurs sont tenus en outre de réaliser un autocontrôle. L'AEBEA diligente des super contrôles pour vérifier la qualité du travail des organismes certificateurs. Ainsi,

grâce à ce référentiel puissant et à tous ces contrôles, nous avons un étiquetage totalement crédible et unique. Il faut ajouter que nous organisons des formations Bien Être Animal obligatoires pour tous nos éleveurs. Dans ce domaine, la démarche doit concerner tous les éleveurs et pas seulement des volontaires.

À ce jour, tous les éleveurs de Loué ont obtenu la note A ce qui montre leur implication et nous en sommes très fiers.

Je veux saluer le très beau « boulot » qui a été fait par les ONG et le rôle pionnier de Casino. J'ai une petite mention particulière pour Carrefour qui a vite rejoint la démarche et qui sera l'un des premiers sans doute à proposer la note C. Au passage, l'ovosexage [la détection du sexe du poussin avant l'éclosion, pour éviter d'euthanasier à la naissance les poussins mâles dans la filière des poules pondeuses], on l'a fait aussi avec eux. Ils nous avaient beaucoup stimulés. Je voulais le signaler parce que c'est quelquefois en formant des couples producteurs-distributeurs qu'on avance plus vite.

### **Laurence Parisot**

J'ai une question pour chacun d'entre vous. La clé de l'étiquetage, c'est la confiance. La confiance dans la façon dont cet étiquetage est fait, la confiance dans les critères et la confiance dans qui vérifie, qui contrôle, qui audite. Alors comment ça se passe ? Quelle réponse donnez-vous à cela ? A-t-on les moyens de développer ce contrôle ?

### **Louis Schweitzer**

C'est la confiance, mais ce n'est pas la confiance les yeux fermés. Dans le système de l'AEBEA, il y a l'autocontrôle ça, ça a été dit. Il y a un contrôle externe une fois l'an, par des contrôleurs agréés qui ont suivi une formation particulière, qui leur permet de faire des contrôles. Comme on trouvait que la confiance c'était bien, mais que le contrôle c'était encore mieux, on a dit qu'il y aura en plus des surcontrôles à l'improviste pour s'assurer qu'il n'y a pas de complicité entre le producteur et son contrôleur. C'est donc la confiance mais avec attention.

### **Matthieu Riché**

C'est pour ça qu'on a évidemment souhaité qu'il soit créé une association indépendante dont M. Schweitzer est le Président. Dans l'AEBEA, les ONG sont complètement parties prenantes, avec les distributeurs, et les industriels. L'ensemble de la formation est aussi partagé. Je pense que l'une des clés, est qu'il y a une transparence entre nous, sur les résultats des audits, les processus d'audit, sur les manières de former les auditeurs, sur la manière de contrôler les auditeurs. Pour nous, c'est évidemment essentiel que l'association se dote aujourd'hui aussi d'outils, puisque tout ça se fait par étapes. Des outils qui permettent d'enregistrer toutes les informations, de les suivre pour savoir que tel producteur à telle date a été audité, par qui, comment, et c'est cette information qui est partagée avec les membres de l'association. C'est donc une garantie aussi pour nous, de confiance, du bon fonctionnement des contrôles. Ce sont

des sujets que l'on connaît bien, le contrôle dans les chaînes d'approvisionnement. Nous avons qu'elles sont à améliorer et qu'il faut faire preuve d'une très grande vigilance. C'est pour ça que nous ne sommes pas partie prenante de ces contrôles, ni du côté de Loué. Tous les contrôles sont gérés par l'association en toute indépendance et cette information, encore une fois, est partagée avec tous les membres. S'il y a un doute, une question, on peut aller tout de suite chercher l'information, vérifier, regarder s'il faut prendre des mesures nécessaires. Ce que nous observons sur le processus, sur notre offre, c'est que l'on a des produits qui sont étiquetés parfois B parce que certains critères ne sont pas validés. On voit donc bien que les contrôles fonctionnent. Nous sommes très attachés à la qualité de ces contrôles et ça fait l'objet de discussions régulières dans l'association.

### **Yves de la Fouchardière**

C'est vrai aussi avec le label rouge et le bio depuis toujours. Ce sont des métiers où on a l'habitude des contrôles externes par des organismes certificateurs tiers qui viennent avec beaucoup de rigueur et toujours à l'improviste. Ce sont les mêmes organismes certificateurs qui assurent le contrôle Bien Être Animal et c'est une très bonne chose puisqu'ils connaissent les élevages et on peut avoir totale confiance en eux. Les autocontrôles et les contrôles internes sont réalisés avec la même grille d'évaluation que les contrôles externes. Pour faciliter tous ces contrôles, nous avons développé un applicatif sur smartphone qui évite des écritures fastidieuses et accélère la centralisation des données. On s'inscrit dans une vraie démarche de construction sur la durée.

### **Laurence Parisot**

Vous illustrez tous les trois le succès d'une initiative privée, de société civile en tout cas si j'ai bien compris. Jamais les autorités publiques ne sont intervenues pour se mêler de votre étiquetage. Est-ce que vous pensez qu'elles peuvent un jour vouloir regarder ça de près ?

### **Louis Schweitzer**

C'est un vrai sujet, il y a le Conseil national de l'alimentation qui a été saisi par le ministre de l'Agriculture pour une demande d'avis sur l'étiquetage, sur le mode d'élevage et en proposant une alternative entre soit un label dans lequel seuls sont étiquetés les « bons » ou un étiquetage, c'est-à-dire qui porte sur tous les produits. Les producteurs préfèrent le label. Et surtout, la saisine portait sur un étiquetage qui excluait le transport et l'abattage. Autrement dit, qui ne portait que sur le mode d'élevage et pas sur le bien-être. Comme l'a souligné Yves, un étiquetage bien-être, ça doit aller jusqu'à la mort incluse. Je suis face à cette initiative un peu inquiet, parce que d'un côté, il serait bon que ce système se généralise. Je pense que si on a plusieurs systèmes concurrents, c'est comme si on n'avait aucun système. D'un autre côté, on voit bien que les ONG et les distributeurs peuvent être très exigeants et mettent leur réputation en jeu. Il y a des producteurs comme Loué qui ont une image extraordinaire et qui mettent

aussi leur réputation en jeu. On voit bien qu'un système où tous les producteurs seraient contents, qui est la tendance naturelle du politique vis-à-vis des producteurs, est un système où l'étiquetage ne serait pas très rigoureux sur cette question.

### **Matthieu Riché**

Je crois que nous jouons tous un rôle et que ce rôle est complémentaire. Je n'oppose donc pas les démarches, au contraire. Quand on a travaillé sur le référentiel, la question de la vidéoprotection est évidemment arrivée sur la table. Elle est arrivée parce que le sujet avait été débattu à l'Assemblée nationale. Peut-être que si le sujet n'avait pas été débattu, nous n'aurions peut-être pas parlé de ce sujet-là. Nous nous sommes posés ensuite des questions pour savoir comment intégrer cette question. Je crois que chacun a son rôle aujourd'hui pour faire progresser la société. Nous, ce qu'on observe en tant que distributeur, c'est qu'on peut mettre tous les produits les plus vertueux en termes de bien-être animal, si la société n'est pas prête à acheter et à consommer ces produits-là, il ne se passera rien. C'est-à-dire qu'en fait, on mettra ces produits en rayons, et personne ne les achètera. On fera donc l'inverse de notre métier qui est de vendre, pour pouvoir effectivement employer des gens dans nos magasins. Il est important que l'écosystème de la société bouge, que tous les acteurs bougent. Par les acteurs j'entends les associations, nos fournisseurs, les parlementaires, parce que ça fait du bruit dans la société, ça fait progresser les consciences, ça fait progresser finalement nos comportements d'achat. Il y a dix ans, la question du bien-être animal ne sortait pas du tout dans les préoccupations de nos clients. Aujourd'hui, c'est l'un des deux premiers sujets. Nous avons le climat, le bien-être animal et bien sûr le plastique. On voit bien que si on en est là, c'est parce qu'il y a eu le travail des associations et aussi le travail des parlementaires. Je pense donc qu'il faut que chacun agisse à son niveau. Après, est-ce que le législateur peut aller plus loin ? reprendre des initiatives ? C'est à lui d'en juger, c'est un sujet qui est assez complexe, donc ce n'est pas forcément évident de légiférer sur un sujet comme celui-là. Il faudra regarder par exemple ce que donne l'indice de réparabilité, avec des décrets qui vont très loin dans la description du fonctionnement de cet indice-là. Ce que j'observe, c'est que cela peut-être très compliqué d'aller légiférer sur 230 critères, et ce n'est pas forcément nécessaire aujourd'hui dans la dynamique. Après, c'est au législateur de décider.

### **Yves de la Fouchardière**

Je voulais juste ajouter un petit mot. Nous avons accumulé beaucoup d'expérience dans le domaine des engagements sociétaux. Nous nous engageons avec sincérité et en totalité. Nous espérons à chaque fois que cela puisse servir d'exemple aux autres producteurs. C'était déjà le cas pour les filières sans OGM. Quand les OGM arrivent en 1996, le sujet de société est posé. Dès 1998, nous avons garanti l'alimentation sans OGM de nos volailles, nous espérions alors que la plupart des producteurs, au moins des volailles de qualité, suivent notre expérience. L'information des consommateurs était essentielle. Beaucoup de

filières ont suivi, pas toutes ; sans doute, parce que les consommateurs ne sont pas informés de la consommation d'OGM par les animaux. Le législateur n'a jamais voulu s'emparer du sujet, malheureusement. Dans le domaine de l'étiquetage du Bien Être Animal, il semblerait que l'on puisse avancer un jour vers un étiquetage généralisé. Il faudra qu'il reste très qualitatif. Notre étiquetage AEBEA doit servir d'exemple. Je rajoute que je ne considérerai jamais qu'un producteur de poulets standard soit moins méritant qu'un de nos éleveurs de poulets fermiers. Il produit des volailles pour une catégorie de consommateurs n'ayant pas toujours les moyens. Il faudra toujours se méfier aussi des règles qui s'appliquent aux productions importées. Il ne faudrait pas qu'on applique des normes pour les productions intensives élevées en France et laisser entrer sans aucune contrainte des produits sans norme de pays intracommunautaires et extracommunautaires. A ce sujet, je suis assez pessimiste.

### **Laurence Parisot**

J'ai une dernière question juste pour vous, parce que vous avez dit que vous aviez procédé à beaucoup de changements, je ne sais combien de kilomètres de perchoirs, l'extension du nombre de mètres carrés, les caméras dans les abattoirs... bref, vous avez donc investi. Cela vous a coûté en capex, est-ce que vous avez le sentiment d'avoir un retour sur les investissements ?

### **Yves de la Fouchardière**

Rien, comme chaque fois rien. Ce n'est pas grave. Nous n'avons pas pu vendre plus cher nos poulets. C'est comme lorsque l'on a fait du sans OGM : la société le voulait, on l'a fait, c'était important pour nous. Pour toutes les attentes sociétales, on a beaucoup de mal à valoriser nos engagements. Cependant, on a le sentiment d'avoir bien fait. C'est déjà pas mal.

### **Laurence Parisot**

Vous voyez que les chefs d'entreprises travaillent certes pour le profit, c'est nécessaire comme le disait Louis tout à l'heure pour que les entreprises ne meurent pas, mais ils ont aussi d'autres considérations à l'esprit. Bravo et merci.

# Table ronde : L'avenir de l'élevage

## Laurence Parisot

Pour terminer cette série de tables rondes, une question importante : celle de l'avenir de l'élevage. Je me garderai bien de proposer des réponses. Je ne sais même pas si quelqu'un peut imaginer une réponse, cela dépend évidemment de l'échéance à laquelle nous nous positionnons. Je propose de vous donner successivement la parole. Tout d'abord, Philippe Mauguin, président directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). S'il y a quelqu'un qui doit avoir quelques pistes pour nous éclairer, c'est bien vous. Ensuite à vous Marie-Thérèse Bonneau, je suis très contente de vous accueillir. Vous êtes vice-présidente de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL). Je vais chacun vous donner 5 à 10 minutes pour exposer votre point de vue, mais ensuite je vous titillera si vous me permettez.

## Philippe Mauguin

Merci beaucoup Mme Parisot, mesdames et messieurs, cher Louis Schweitzer. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui dans ce lieu prestigieux qui, évidemment, convient bien à nos échanges et à nos débats. La question qui m'a été posée par Louis Schweitzer et que vous relayez porte sur l'avenir de l'élevage. Évidemment, c'est un sujet complexe qui préoccupe et engage les chercheurs d'Inrae mais pas uniquement. Nous avons aussi des coopérations au niveau international qui montrent que le sujet n'intéresse pas que la France. Si nous voulons nous porter à l'horizon 2050 – qui est un horizon qui paraît lointain – les décisions que nous prenons aujourd'hui auront un impact sur la planète. Il faut que nous considérions l'avenir de l'élevage au regard de plusieurs enjeux : la sécurité alimentaire mondiale, le dérèglement climatique, la biodiversité, les changements globaux et la transition ou les évolutions démographiques. Évidemment, je n'ai pas beaucoup de temps pour tout développer. Je voudrais dire ici que nous avons des travaux qui montrent que les filières animales à l'échelle de la planète vont devoir évoluer. Nous aurons besoin de ces filières animales et d'élevage pour boucler des systèmes de production agricole durables. La base de l'agriculture plus ancienne, avec les cycles des matières organiques, la relation entre les cultures et le pâturage, n'a pas été oubliée. Nous allons devoir la redécouvrir si nous voulons effectivement s'engager à l'horizon 2050 dans une économie décarbonée. La décarbonation, ce n'est pas faire sans carbone mais faire avec du carbone renouvelable, de l'azote renouvelable, en évitant les engrais fossiles. Nous aurons donc besoin d'élevage pour l'équilibre organique de nos productions. Cela ne veut pas dire que ce sera dans les mêmes conditions et dans les mêmes quantités que ce qui est produit aujourd'hui de par le monde.

Il y a souvent des polémiques : est-ce que l'élevage n'est pas contradictoire avec l'équilibre alimentaire du monde ? Le rendement protéique d'une protéine animale par rapport à une protéine végétale étant moins bon, cela consommerait plus d'espace et nous n'arriverions pas à boucler l'équation. Cela serait vrai si nous comparions les formes les plus intensives d'élevage, y compris menées hors sol, avec des consommations de produits qui sont très élevées. Lorsqu'il s'agit d'élevage de ruminants à l'herbe, cela est moins vrai. En effet, la photosynthèse produit à l'échelle planétaire environ 6 milliards de tonnes de biomasse par an. Une bonne partie de cette biomasse est produite sur des terres peu mécanisables et peu cultivables. Dans ce cas-là, le bilan évidemment change complètement car il ne prendrait alors la place que d'une éventuelle progression de la forêt. De plus, l'élevage est aujourd'hui le moyen de subsistance d'un peu plus de 800 millions de petits agriculteurs dans le monde. Il s'agit pour eux du seul outil de fertilisation des sols et d'une force de traction. Derrière cette vision de l'élevage des pays du Sud, je ne veux évidemment pas masquer d'autres filières animales qui sont celles des pays développés ou très développés. Par ailleurs, en termes de contribution à l'alimentation de la planète, nous sommes face à une grande disparité des régimes de consommation de protéines animales. Il existe des situations de carence nutritionnelle dans les pays africains où la consommation de viande est insuffisante, notamment chez les enfants. Nous passons de 10 kg de viande de protéines animales en moyenne par an et par habitant dans les pays africains jusqu'à des excès en Amérique du Nord ou en Australie où ils peuvent dépasser les 100 kg par an et par habitant. En France et en Europe, nous nous trouvons plutôt aux alentours de 75 kg de viande consommée. Si, à l'échelle de la planète, nous suivions tous les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), nous aurions un rééquilibrage. Nous travaillons sur ce sujet au niveau de la recherche pour consommer plus de protéines végétales et moins de protéines animales dans les pays du Nord et rattraper une carence en protéines animales notamment dans l'Afrique subsaharienne. Nous souhaitons donc aller vers un équilibre 50/50 plutôt que d'être dans une situation 60/40. Cela permet d'avoir un ordre d'idée.

Pour résumer, pour une agriculture durable, nous aurons besoin, pour boucler nos cycles biogéochimiques en 2050, d'avoir de l'élevage. Nous aurons donc besoin d'avoir des filières d'élevage durables. Nous consommerons probablement moins de protéines animales et plus de protéines végétales. Cela donne des perspectives pour essayer d'optimiser ces filières dans leur rapport entre bilan environnemental, rémunération des éleveurs et bien-être animal. Nous travaillons sur ce sujet en termes de recherche. Nous combinons à la fois des recherches scientifiques pointues, comme cela vous a été présenté ce matin par Alain Boissy au titre du Centre national de référence, et menons des projets d'innovation comme le Lit Ouesterel qu'évoquait Louis Schweitzer et qu'a présenté ce matin Hervé Guyomard. Nous combinons ces approches de recherche fondamentale et d'innovation.

[Arrivée du ministre Julien Denormandie]

## **Philippe Mauguin**

M. le Ministre, j'étais en train d'évoquer la vision que la recherche agronomique française peut avoir de l'avenir de l'élevage au niveau français, européen et mondial. J'évoquais que nous ne pouvions pas envisager d'agriculture durable à l'horizon 2050 sans élevage pour toute une série de raisons qui ne sont pas que culturelles, économiques, sociales, **mais qui sont aussi biogéochimiques pour le bouclage des cycles. Nous travaillons sur ce sujet. Si nous voulons pouvoir nourrir 10 milliards d'habitants sur la planète de façon durable, nous devons faire évoluer les régimes alimentaires. Dans les pays du Nord, il faudra consommer moins de protéines animales et plus de protéines végétales. C'est pour cela qu'il y a des plans en faveur du développement des protéines végétales. Il faudra plus de protéines animales au Sud notamment en Afrique subsaharienne. Si nous arrivons à concevoir des transitions – c'est cela qui est souvent le plus compliqué – et des trajectoires pour nos éleveurs et pour les filières, nous aurons la possibilité d'avoir des filières d'élevage qui auront encore un meilleur impact environnemental et qui seront plus rémunératrices pour les éleveurs. C'est là-dessus qu'il faut travailler : comment recrée-t-on de la valeur ? L'exemple qui a été présenté précédemment des poulets de Loué, engagé dans la démarche bien-être animal, nous montre que cela est très efficace et permet de sécuriser les revenus, mais pas de les augmenter. Nous travaillons donc sur ces sujets.**

## **Laurence Parisot**

Merci beaucoup Philippe, nous reviendrons sur certains des points. Je propose de vous donner la parole à Marie-Thérèse pour que vous nous expliquiez votre point de vue. Ensuite, je vous poserai des questions à tous les deux. Le ministre pourra intervenir aussi à tout moment dans les questions.

## **Marie-Thérèse Bonneau**

Merci à vous. Je vais me présenter tout d'abord et vous remercier de votre invitation. Je voulais vous faire part de l'émotion qui est la mienne de pouvoir intervenir ici dans ce lieu. En tant qu'éleveur, le fait de pouvoir intervenir au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne est quelque chose d'assez improbable en tant que tel et, en plus, de le faire dans ce cercle d'invitation où je suis, avec une organisation welfariste qui nous invite. Si vous m'aviez posé la question il y a deux ans, je pense que je vous aurais dit également que cela était improbable.

Je suis éleveuse en Vendée sur une ferme familiale avec mon mari. Nous avons une centaine d'animaux dont 55 vaches laitières. L'alimentation est produite principalement sur la ferme et les vaches ont accès à la pâture. Je ne suis pas une exception : 85 % des systèmes laitiers français sont sur cette base. Avec mon mari, nous travaillons depuis trente ans sur l'exploitation. Il y a eu des évolutions en termes de période, par exemple pour le pâturage, en raison du réchauffement climatique. Nous ne pouvons plus faire pâturer les mêmes mois que lors de notre arrivée. Je souhaitais faire cette petite parenthèse pour préciser que c'est un monde vivant et que nous nous devons d'évoluer avec les élé-

ments autour de nous. Je suis engagée pour représenter les éleveurs au niveau national depuis maintenant dix ans. Malgré cela, je suis préoccupée chaque jour de ce qui se passe sur la ferme, même si je n'y suis pas physiquement. Avoir un élevage, c'est aussi quelque part une charge mentale. Il faut aussi pouvoir l'entendre. Je vous remercie pour les échanges que nous faisons aussi dans le cadre de la filière laitière avec l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA), CIWF, Welfarm et vous, la LFDA, lors de nos travaux de concertation. Vous nous faites avancer et je souhaite aussi que nous fassions mieux connaître les enjeux qui sont les nôtres. Nous avons construit une démarche de progrès autour du bien-être animal. Cette démarche a été basée sur des indicateurs qui sont issus de la méthode *Welfare Quality*. L'objectif qui nous a porté était d'engager 100 % des éleveurs dans un diagnostic d'ici 2025. Cela est un objectif ambitieux issu d'une démarche de progrès. Nous avons mis en place un cadre d'évaluation, mais chaque éleveur garde la main sur la façon d'y répondre. Nous souhaitons rester dans des systèmes de production différents permettant de proposer des produits différents. En France, la diversité de produits laitiers est possible aussi grâce à ces façons différentes de produire du lait.

J'ai la chance d'être là depuis ce matin. Je vais sans doute être un peu en rupture avec ce qui a été dit tout à l'heure sur l'étiquetage. Selon l'engagement que nous avons pris dans la filière laitière, le bien-être animal fait partie de notre métier d'éleveur. Cela n'est pas négociable ni segmentant : c'est une valeur socle. Dans cet esprit, la filière laitière n'est pas favorable à l'étiquetage bien-être en tant que tel mais qu'il est induit en termes d'éthique dans notre production. Évidemment, une position comme celle-ci elle induit que le socle de valeurs intègre aussi une valeur économique. Il doit y avoir une interface entre les engagements pris et un retour économique sur le produit. Cela est effectivement indispensable. À ce stade, il reste des choses à faire. Je me permettrai de faire aussi une petite parenthèse sur la loi EGAlim qui est en chemin mais qui n'est pas encore complètement aboutie. Nous avons beaucoup d'attentes en tant qu'éleveurs pour qu'elle continue à produire des effets au niveau économique.

L'avenir de l'élevage, puisque c'était la question, pour nous c'est la diversité des modèles laitiers qui reposent aujourd'hui sur un historique. Je suis née dans la génération des quotas laitiers en tant que professionnelle. Je suis rentrée dans le métier dans ce champ-là. Comme sans doute beaucoup de politiques publiques, les politiques produisent des effets désirés mais induisent d'autres conséquences. Dans ce cadre-là, nous avons pu conserver, avec la mise en place des quotas laitiers, une certaine répartition territoriale de la production laitière. Cela n'a pas été permis chez certains de nos voisins européens. Nous avons également pu conserver une diversité des modèles de production. Désormais, nous estimons que nous sommes à la croisée des chemins. Nous partageons évidemment ce qu'a dit Philippe tout à l'heure sur le fait que l'élevage est utile pour répondre à l'enjeu agricole et à l'enjeu alimentaire à venir.

Pour donner envie aux jeunes d'entrer dans l'élevage, il faut aussi un contrat de société où ils se sentent reconnus dans leur travail à travers le produit et en tant qu'acteurs du territoire. C'est une relation avec l'entourage qui donne envie de progresser. Aujourd'hui, j'arrive à la fin de ma carrière et moi aussi j'ai des enfants. Ils ne sont pas différents des autres et expriment les mêmes attentes qui sont les vôtres sur le besoin de transparence et de challenge pour répondre aux enjeux climatiques et de bien-être animal. Pour donner envie, il faut donner de la valeur aux choses. Nous ne pouvons pas porter une exigence sur le produit, le bien-être animal et l'environnement sans y mettre une valeur. Nous ne pouvons pas avoir tous ces éléments et en même temps être dans le challenge de la compétition mondiale. Vous avez entendu aujourd'hui que nous sommes engagés pour répondre aux attentes sociétales. Si l'enjeu économique et social n'est pas atteint, le renouvellement des générations ne se fera pas ou peu. Vous continuerez à pouvoir consommer des produits laitiers mais sans doute que vous verrez moins de vaches dans le paysage et que ce ne seront plus les français qui les produiront.

### **Laurence Parisot**

Je vous remercie Marie-Thérèse parce qu'il y a beaucoup d'émotions et de sincérité dans votre intervention. Nous sentons que tout cela vous tient à cœur. Avant de me retourner vers Philippe, j'ai une question, peut-être un peu audacieuse, à vous poser. Je souhaite que l'on se comprenne mieux entre nous tous puisque c'est l'objectif d'un colloque de ce type. Nous sommes welfariste à la LFDA. De nombreuses associations présentes dans la salle – je les remercie d'être là – sont, elles, plutôt abolitionnistes. Pourtant, vous voyez que tout le monde se parle, comme des distributeurs et des producteurs. Je sens que vous êtes attachée à votre exploitation et je suis sûre que vous devez être attachée à vos animaux.

### **Marie Thérèse Bonneau**

Bien sûr, vous ne vous trompez pas.

### **Laurence Parisot**

Expliquez-nous alors comment vous faites quand vous êtes obligée de les faire partir vers l'abattoir. Cela est un élément que beaucoup de gens ont besoin de comprendre

### **Marie Thérèse Bonneau**

Je vais vous décrire comment cela se passe pour moi. En fait, je m'organise pour ne pas forcément être là.

### **Laurence Parisot**

C'est une réponse honnête.

## **Marie Thérèse Bonneau**

Vous me demandez, je vous réponds. Je voudrais dire autre chose. Quand nous sommes éleveur, nous prenons soin. Pour moi, c'est la même définition : élever, c'est prendre soin. Il est important pour nous, dans le cadre des filières et dans le cadre de l'éthique de notre métier – par rapport à ce qui a été dit ce matin, j'ai beaucoup apprécié les éléments qui ont été donnés – que nous puissions aussi faire évoluer les choses dans les abattoirs. Cela est important pour nous parce que cela donne du sens à ce que l'on fait. Nous faisons un produit qui est consommé, ce n'est pas un produit banal. Cela implique une grande responsabilité de faire de l'alimentation. Nous faisons des efforts et allons continuer à en faire de façon plus importante pour répondre aux attentes, parce que si le marché attend plus de bien-être animal, il faut qu'on puisse y aller. Il faut prendre en compte les éléments que j'ai évoqués tout à l'heure, c'est-à-dire que le bien-être animal n'est pas isolé mais est à l'intérieur de toute cette valeur. Il faut donc effectivement que nous fassions évoluer la façon dont nous transformons nos animaux.

J'ai toujours une approche optimiste et je pense qu'il ne faut pas juger par rapport au passé. Le contexte était différent avant et il faut prendre en compte les éléments actuels. Si chacun prend intérêt et cause pour que ce soit fait différemment, le contexte sera d'autant plus facile pour nous.

## **Laurence Parisot**

Voilà une réponse optimiste, merci beaucoup. J'ai une question pour vous Philippe. Si j'ai bien compris ce que vous nous avez dit tout à l'heure, vous avez d'emblée positionné l'enjeu à l'échelle mondiale. Pour résumer, dans les pays les plus avancés et les plus riches, la consommation de protéines animales a tendance à baisser ou stagner. Dans les pays émergents en revanche, les besoins sont de plus en plus importants pour des raisons démographiques mais également car leur niveau de richesse s'accroît. Cela signifie que toutes ces problématiques-là doivent être regardées non simplement au niveau local ou national mais également au niveau mondial. Pourtant, tout à l'heure, nous disions que nous ne pouvons plus signer les grands accords commerciaux comme l'Accord économique et commercial global (Ceta) ou d'autres car les critères de bien-être animal ne sont pas respectés. Comment résolvez-vous cette équation quasi impossible ?

## **Philippe Mauguin**

Cette question est évidemment assez centrale. Elle se pose dans d'autres secteurs de l'agriculture engagés dans la transition agroécologique. Peut-être que le ministre l'évoquera. Nous n'attendons pas que tout le monde soit aligné sur le bon état d'esprit pour changer car dans ce cas-là, rien ne se passera. Comment la France et l'Europe peuvent-elles avancer en tenant compte de la compétition économique féroce ? Comment pouvons-nous essayer de faire évoluer le niveau mondial ? Cela n'est pas aussi simple que ce que vous disiez

en résumé. Concernant l'évolution de la consommation, il y a des pays d'Asie, et notamment la Chine, qui, au fur à mesure que le niveau de vie moyen s'élève, consomment de plus en plus de viande. L'Asie représente déjà 45 % de la consommation de viande mondiale. L'Europe ne représente que 15 %. Il est vrai que la sécurité alimentaire mondiale peut être inquiétante en 2050 si l'évolution se basait sur le niveau de consommation Nord-américain ou mexicain. Si tous les pays émergents s'alignaient progressivement sur ces standards de consommation, cela poserait des problèmes d'accès à la ressource et donc probablement encore plus d'inégalités alimentaires. Cela mènerait probablement à plus de déforestation encore, malgré le fait que nous sommes déjà arrivés à un seuil d'alerte. Ce rééquilibrage est donc nécessaire. Je ne suis pas en train de dire qu'il se passe naturellement. Il se passe probablement dans notre pays. En effet, en France, la consommation de viande rouge a plutôt tendance à se réduire progressivement dans le temps. La consommation de viande blanche – sous le contrôle des producteurs – se stabilise ou augmente légèrement. Les protéines laitières – sous le contrôle de Marie-Thérèse – sont plutôt relativement stables avec une légère décroissance. Malgré cela, ce n'est pas le cas de tous les pays du monde. Pour favoriser des transitions, nous devons combiner des démarches d'appui des politiques publiques au niveau national et dans la Politique agricole commune (PAC) – qui reste un réel levier pour faire évoluer les pratiques. Il faut que les consommateurs citoyens soient les uns et les autres cohérents. Je pense que cette situation est possible et ne relève pas simplement d'un réflexe de « bobo » qui consisterait à dire « *oui, nous allons consacrer plus d'argent à notre consommation parce que nous en avons les moyens* ». Si nous nous projetons dans un régime alimentaire où nous mangerons moins de viande et de protéines animales, nous pourrions peut-être accepter de la payer un peu plus chère. Elle sera de qualité, équitable en rémunérant nos éleveurs sur nos territoires, en respectant l'environnement et le bien-être animal. Même si cela peut paraître peut-être un peu optimiste, nous travaillons sur ces modèles-là. Pour arriver à ces niveaux-là, il faut de l'accompagnement public et probablement des traités internationaux qui tiennent compte de l'ensemble des paramètres. Le Premier ministre avait chargé une commission d'experts qui était présidée par un chercheur Inrae et d'autres collègues. Ils ont rendu un avis assez clairement défavorable à la ratification du traité. C'est également la position prise par le gouvernement et le Premier ministre. Nous devons donc être cohérents.

Si nous arrivons à avoir une vision globale des régimes alimentaires sains et durables pour la planète dans les prochaines décennies et si chaque pays organise ses trajectoires, en tenant compte évidemment de ses préférences culturelles, de l'état de ses secteurs économiques, avec une recherche scientifique coordonnée, un agenda de transition, des soutiens de politiques publiques et des traités cohérents, nous aurons alors un chemin. Ce n'est bien évidemment pas facile.

## **Laurence Parisot**

J'ai encore une question qui est très provocatrice. Est-ce que vous imaginez qu'un jour l'élevage puisse disparaître ? Pour appuyer ma question, je vais vous donner quelques chiffres. L'année dernière, une société américaine qui s'appelle *Beyond Meat* s'est introduite en bourse. Je pense que vous en avez entendu parler. *Beyond Meat* s'est introduite en bourse en mai 2019 à 25 \$ l'action – je vous fais un peu de finances pour changer un peu. Aujourd'hui, le cours actuel est à 178 \$ l'action – j'ai vérifié ce matin. La *market cap* (capitalisation boursière de l'entreprise) est de plus de 11 milliards. Je pense qu'elle ne gagne pas encore d'argent. Cela fait partie de la nouvelle façon de faire fonctionner l'économie aujourd'hui : on grandit très rapidement et ce n'est que dans un deuxième temps que l'on se pose la question de savoir si nous gagnons de l'argent. En soit le phénomène est intéressant, il faut le regarder. *Beyond Meat* a d'autres concurrents, qui vont certainement s'introduire en bourse aussi dans les deux ou trois prochaines années, et quelques grands acteurs traditionnels de l'agro-alimentaire eux-mêmes commencent à développer de la viande végétale. Ce qui m'intéresse – mais encore une fois pour provoquer la conversation et la discussion – c'est que, souvent et même si on n'aime pas le capitalisme, les marchés financiers savent bien anticiper les choses. Alors, comment voyez-vous l'évolution de ces entreprises qui se spécialisent dans des éléments qui ressemblent à la viande, qui sont fabriqués à base végétale et qui annoncent offrir des protéines équivalentes à la viande ?

## **Marie Thérèse Bonneau**

Effectivement, nous n'ignorons pas que c'est en chantier. Il y a aujourd'hui une volonté de remplacer l'animal par les effets de manger de la protéine animale sans que cela en soit vraiment. Ce qui me dérange dans cela c'est que nous sommes alors très en rupture avec les attentes que nous entendons de la société. En effet, on reste dans quelque chose très industrialisé, qui met en place une modélisation internationale. Depuis des années et encore maintenant, nous faisons face à une concurrence déloyale. Quel que soit l'endroit du monde où nous produisons, à la fin, seul le prix compte. Pourtant, les gens ont beaucoup d'attentes concernant notre travail, nos fermes, l'environnement, le bien-être animal et le respect des cycles. Or, avec les protéines végétales, il y a complètement abstraction de tout cela, qui est remplacé par quelque chose d'industriel. Pour être honnête, cela m'interpelle. Je me dis que c'est aussi en rupture avec ce que j'entends, y compris des personnes qui prônent le fait que nous puissions manger sans manger des animaux. Est-ce que cela signifie que nous pouvons éviter de manger des animaux tout en restant dans un processus totalement industrialisé ? Selon moi, cela ne marche pas. Je ne comprends pas bien cette démarche.

## **Laurence Parisot**

Je comprends le paradoxe que vous soulignez.

## **Philippe Mauguin**

D'un côté, nous sommes plutôt favorables à la consommation de protéines végétales qui ne pose pas les mêmes questions que la culture de tissus animaux pour produire l'équivalent de steaks. Dans ce dernier cas, les conditions d'utilisation d'hormones pour la production des tissus ne sont pas pour nous complètement claires. Cela mérite d'être expertisé car dans la recherche, il faut regarder tout sans a priori. Il n'y a pas de données d'un point de vue à la fois sanitaire, du modèle de production et du type de consommation comme le disait Marie-Thérèse, qui répondent aux enjeux. Pour ma part, je suis très réservé mais nos scientifiques regardent. Si demain nous nous rendons compte qu'il existe des produits extrêmement utiles pour la nutrition humaine qui peuvent être faits par cette voie-là, cela sera alors envisageable. De l'autre côté les uns et les autres, nous avons fait l'expérience de délicieux repas dans des restaurants végétariens. Ils sont faits avec des protéines végétales pouvant être produites localement en France, sans engraisser des start-ups américaines qui font des levées de capitaux gigantesques. C'est là le paradoxe, pour le moment, ceux qui gagnent de l'argent, ce sont les investisseurs. Ce ne sont évidemment ni les paysans puisqu'il n'y en a plus, ni les citoyens.

## **Laurence Parisot**

Sur cette interrogation futuriste, je propose d'ouvrir le débat avec la salle. Si le ministre l'accepte et avant son discours, vous pouvez à la fois poser des questions à nos intervenants et au ministre s'il en est d'accord.



# Échanges avec le public

## Frédéric Freund

Bonjour, Frédéric Freund, directeur de l'OABA – Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs. M. le Ministre vous n'étiez pas là ce matin – mais c'est une excellente chose que vous soyez présent cet après-midi – et donc vous n'avez pas pu noter qu'une part non négligeable des questions-réponses de ce matin a été consacrée à l'abattage rituel sans étourdissement. Je ne vais donc pas vous entretenir de cette thématique. Votre prédécesseur, lorsque nous l'avions rencontré rue de Varenne, nous avait dit : « Ah, l'abattage sans étourdissement, voilà une vraie question. » Sauf que nous n'attendons pas d'un ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation qu'il nous dise que c'est une vraie question. Nous attendons d'un ministre qu'il nous apporte une ou des vraies réponses. Et sur cette thématique, M. le Ministre, comme nous vous l'avons écrit en juillet dernier, nous sommes à la disposition de vos services pour que, sur les plans techniques, scientifiques et juridiques, nous puissions les aider à apporter une vraie réponse.

La thématique sur laquelle je souhaite vous entretenir cet après-midi a été rapidement abordée par Mme Lambert ce matin dans sa conclusion de la matinée. Il s'agit de la récupération d'animaux d'élevage abandonnés. La crise agricole qui dure, qui perdure, est une réalité sociale et économique avec des répercussions évidentes sur le bien-être animal et à l'OABA, nous avons tendance à dire que les premières victimes de cette crise agricole, ce sont les animaux. Depuis le début de l'année, à la demande des autorités administratives et judiciaires, l'OABA a pris en charge plus de 1750 animaux, principalement des bovins et des ovins/caprins. Nous sommes, à l'exception notable des agents de votre ministère, à qui je rends hommage, les seuls sur le terrain avec nos amis de la Fondation Brigitte Bardot que nous croisons régulièrement. Contrairement à ce qu'a dit Mme Lambert, les organisations agricoles ne nous aident pas sur ces sauvetages d'animaux. Nous ne les voyons pas avec leurs bétailières, leurs tracteurs. Nous ne les voyons pas financer les soins, l'alimentation des animaux que nous récupérons. Et quelques temps plus tard, au tribunal, nous ne les voyons pas sur les bancs des parties civiles. La situation, M. le Ministre, aujourd'hui, est devenue intenable d'un point de vue tout simplement budgétaire. Nous en sommes actuellement, à l'OABA, à moins 300 000 euros sur notre budget. Il faut donc trouver une ou des solutions. Une solution serait bien évidemment d'obtenir un financement semi-public de ces sauvetages pour que vos services puissent continuer à exercer leurs missions. Une autre solution que votre prédécesseur avait validée est de faciliter la cession des animaux retirés en cours de procédures, parce qu'entre la grève des avocats et la Covid-19, nous avons aujourd'hui des délais de procédure qui dépassent très largement les 12 mois. Or, nous n'avons pas en pension des roues de tracteurs ou des déchets, nous avons des animaux vivants qui ont besoin de manger, de boire, d'être soignés. Il faut donc impérativement accélérer les procédures. Votre prédécesseur

nous avait dit que c'était une « excellente solution mais qu'il était nécessaire de passer par un vecteur législatif, donc d'une loi, puisqu'il s'agit de l'article 99-1 du code de procédure pénale ». Et il nous avait dit que cela était « compliqué ». Je ne pense pas que trouver un vecteur législatif sur cette problématique soit particulièrement compliqué. Vous connaissez l'adage, M. le Ministre, quand on veut, on peut. Je ne doute pas, M. le Ministre, que vous pouvez agir sur cette thématique donc j'ai une seule question et elle sera extrêmement simple : puisque vous le pouvez, le voulez-vous ? Merci.

## **Julien Denormandie**

Je vais répondre avant le discours que je donnerai après. Il y a deux questions très rapides. Je vous invite à mettre tout cela à l'aune de ce que je vous dirai tout à l'heure.

La première question sur l'abattage rituel sans étourdissement, je le dis clairement, je pense que ce débat est un débat qui, dans le contexte que vit notre société aujourd'hui, ne doit pas être mis sur la table au moment où je vous parle. Vous avez posé une question très précise, je vous donne ma réponse très précise. Aujourd'hui, on est dans une société où il y a des tensions très fortes, il y a des drames très forts et je voudrais d'ailleurs avec beaucoup d'émotion commencer mes propos et avec immensément de gravité par rapport à tout ce que vit notre pays. Il s'avère que j'étais d'ailleurs hier soir ici-même à la Sorbonne<sup>1</sup> – par une pensée très républicaine – (Cédric Villani était là aussi) Évidemment ma réponse n'est pas du tout à mettre au regard des atrocités qui viennent d'être commises. Il n'en reste pas moins qu'il y a des tensions très fortes dans notre société et on sait que ce débat est un débat qui va attiser des tensions. On le sait. À titre personnel, je pense que dans la période actuelle, on a déjà beaucoup d'autres débats à porter sur la question relative notamment aux abattoirs et je pense qu'il faut commencer par celle-là. C'est-à-dire de savoir comment on modernise les abattoirs ? Comment on diminue le stress dans les abattoirs ? Comment on arrive à retrouver une équation viable pour les abattoirs ? Quelle est l'immense difficulté des abattoirs ? C'est qu'aujourd'hui, un abattoir ne gagne pas d'argent. Je vais faire un test : qui dans cette salle est déjà allé dans un abattoir ? Est-ce que vous pouvez lever la main ? Alors vous connaissez bien. Qui dans cette salle souhaiterait travailler dans un abattoir, y étant allé ? Voilà, là il y a deux mains levées. Travailler dans un abattoir, cela fait partie des métiers les plus difficiles qui soient. Donc on a déjà une immense question à laquelle répondre qui est : comment améliore-t-on la situation dans les abattoirs, sachant que ce sont des structures qui ne gagnent pas d'argent ? Ce sont des structures dans lesquelles peu de personnes souhaitent travailler. En même temps, la question du bien-être des animaux dans les abattoirs est une vraie question à laquelle je suis très attaché. Un premier élément de réponse qu'on apporte se trouve dans le plan de relance, et je sais que c'est un sujet sur lequel le président Schweitzer et lui

---

1 Cérémonie d'hommage au professeur Samuel Paty, assassiné le 16 octobre 2020

aussi très attaché puisque lorsqu'il était directeur du Commissariat général à l'investissement, il avait déjà établi cela, c'est-à-dire d'investir massivement dans les abattoirs. C'est ce qu'on fait dans le plan de relance : on investit plus de 130 millions d'euros pour améliorer la situation dans les abattoirs. À votre question très précise, je réponds donc de manière très franche : commençons d'abord par toutes ces questions de modernisation, d'amélioration des conditions d'investissement, de viabilité et je crois que cela sera déjà à même de faire grandement avancer la chose. Et prenons en compte à chaque fois dans toutes nos questions, pas uniquement ce que vous vous souhaitez et ce que moi je souhaite, mais tout ce que cela implique en terme de débat public.

Sur le deuxième point, je prends bonne note : il s'avère que je n'avais pas en tête vos propositions sur les modifications de procédures mais je vais regarder et je vous dirai. [La modification de l'article 99-1 du code de procédures pénale, soutenue par le gouvernement, a été intégrée dans la proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 29 janvier 2021.] Il n'y a pas que la question de la volonté politique pour modifier une loi – vous pouvez en parler à Cédric Villani<sup>2</sup>. Ce n'est pas si simple que cela de modifier une loi donc là aussi, ne pensez pas qu'il suffit de dire « vous le voulez, faites-le, changer la loi ». Non, c'est plus compliqué que cela en terme de temps institutionnel. D'ailleurs, je pense que beaucoup de solutions peuvent ne pas venir uniquement de la loi si on veut agir très rapidement. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas modifier la loi sur certains aspects, mais je pense que dans le sujet que vous évoquez, pour connaître pas mal les tribunaux de commerce – mais là, manifestement, cela relève du code de procédure pénale d'après ce que vous avez dit –, il y a déjà des choses que l'on peut faire sans forcément avoir à modifier la loi.

En revanche, votre question amène surtout un constat terrible qui est qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'élevages qui ferment. Ma mission, avant tout autre, est d'affronter la réalité que vous avez décrite, mais surtout de faire en sorte que ces élevages n'aient pas à fermer. Et la situation est très compliquée aujourd'hui. Je ne rentrerai pas dans les détails, j'aurai l'occasion de m'exprimer dans mon discours. En tout cas, en 2021, nous souhaitons apporter une aide aux éleveurs-hébergeurs pour la prise en charge des animaux. Mais ne pensez pas que pour changer la loi, il suffit de dire « Cédric Villani ou moi-même, nous allons changer la loi », c'est plus compliqué que cela. Enfin, ayez en tête que mon objectif principal est de faire en sorte que l'on trouve la pérennité de ces élevages. Je crois que c'est même là le titre du colloque qui vous réunit depuis ce matin.

---

2 La proposition de loi « Animaux » de M. Villani n'a pas pu être débattue entièrement à l'Assemblée le 8 octobre 2020 faute de temps.

## Une personne du public

Bonjour. Vous avez dit beaucoup de choses donc je vais peut-être me focaliser sur trois points seulement. Au niveau de la question des protéines, il va falloir changer de culture car les protéines végétales suffisent à vivre. Moi, je vis en mangeant seulement des protéines végétales et je suis sportif de haut niveau. Il ne faut pas bloquer cette culture, sinon vous allez bloquer l'évolution de la société, de la production française sur les protéines végétales. Le risque est que les Américains prennent d'assaut ce marché.

Sur la question des viandes végétales, le monde agricole est choqué – j'ai vu des éleveurs dans les supermarchés qui protestent contre cela – et les politiques veulent bloquer cette dénomination. Le fait qu'on produise des viandes végétales est aussi une réponse à l'ancien modèle dans lequel on a grandi, qu'on n'a pas demandé, où la viande était au centre de l'assiette. Aujourd'hui, on ne veut plus manger de la souffrance animale dans notre assiette mais on ne sait pas comment faire. Ces alternatives à la viande nous aident. En fait, cette viande végétale est une réponse à l'ancien modèle qui a été imposé.

Troisième point : tout le monde ici est pour le bien-être animal. Je vois des gens qui travaillent avec des éleveurs qui aiment leurs animaux. Mais qu'en est-il des lanceurs d'alerte et de la cellule Demeter qui punit les lanceurs d'alerte ? Il y a beaucoup de tensions dans ce pays et peut-être que la gendarmerie pourrait servir à autre chose qu'à mettre des grosses amendes, des procès à des lanceurs d'alerte qui ne font rien d'autre que de révéler les horreurs qui sont faites aux animaux. Voilà, merci.

## Julien Denormandie

Vous avez évoqué trois sujets très différents : le premier sur les protéines. Sur les protéines végétales, c'est un système organisé depuis 50 ans. Le système, pour ceux qui connaissent un peu le sujet, a été avalisée dans l'*Uruguay round*. Le système a été un équilibre organisé entre d'abord l'Amérique du Nord puis maintenant l'Amérique du sud et l'Europe, impliquant que dans tous ses accords commerciaux, l'Europe restera dépendante du continent américain sur les protéines. Et le système a été organisé de la sorte depuis plus de 50 ans. Je le dénonce très clairement. Dernièrement, il y avait un quotidien qui publiait en titrant : « le ministre de l'Agriculture en croisade à Bruxelles sur les protéines végétales ». En fait, on a organisé un système qui fait qu'aujourd'hui, au-delà des légumineuses que nous, citoyens, devons manger, on a un problème dans l'équilibre nutritionnel, avant même de parler du régime alimentaire – est-ce qu'on accepte ou pas de manger de la viande. On a un problème qui est qu'on ne mange pas assez de légumineuses pour notre bilan alimentaire d'un point de vue nutritionnel. Mais au-delà de cela, ce qui est délirant, c'est que nos vaches aujourd'hui, et sûrement les vaches de Mme Bonneau, elles sont nourries avec du tourteau de soja brésilien et ça fait 50 ans qu'on a organisé la chose. Je me bats donc pour regagner en souveraineté. Mon credo, c'est la souverai-

neté agricole française. Pour regagner en souveraineté, on a un enjeu majeur qui est de refaire des protéines dans notre pays. Cela nécessite deux choses : une première chose est de mettre le paquet sur la production de protéines dans les cultures ou dans les prairies qui sont un énorme enjeu dans nos élevages. Deuxième élément, faire en sorte que la politique européenne agricole nous permette d'atteindre cette souveraineté. J'ai participé à une réunion sur le sujet pendant 48 heures et on a fini tard dans la nuit. Vous savez, en Europe, on a un système qui s'appelle les aides couplées pour aider telle et telle production, mais figurez-vous que ces aides couplées, on ne peut pas les utiliser quand ce sont des secteurs qui ne sont pas en difficulté. Or, la protéine, c'est un secteur qui marche, mais on est à un niveau bas alors qu'on devrait être à un niveau élevé. Je me bats au niveau européen pour faire en sorte que toutes ces aides puissent être utilisées pour produire de la protéine.

Sur la deuxième question sur les alternatives, là il faut être très clair : je ne suis personne pour vous dire qu'il faut avoir tel et tel régime alimentaire. C'est le droit de chacun, c'est une liberté individuelle. Donc jamais je ne serai là pour dire : « vous devez être ou pas végétarien, vegan ou pas vegan ». En revanche, j'estime, et c'est mon droit le plus profond, que personne n'a à l'inverse à me dicter quel doit être mon régime alimentaire. Je crois qu'il est important d'avoir cet équilibre, ce respect mutuel. Vous dites dans votre phrase – et je le dis avec beaucoup de bienveillance et pas du tout de manière polémique – : « manger de la souffrance animale ». Vous avez le droit de le dire, c'est votre conviction. Mais vous avez entendu Mme Bonneau à l'instant, [qui aime les animaux qu'elle élève]. Je respecte ce que vous avez dit, mais il s'avère que dans notre société, pour ceux qui mangent de la viande comme moi, on aime beaucoup les animaux. Quand vous mangez de la viande, vous aimez bien les steaks et les escalopes, mais vous n'aimez pas ce qu'il se passe entre les deux. Malheureusement, si vous voulez manger un steak ou une escalope à un moment donné vous devez tuer l'animal. Donc la question est : est-ce qu'avec cet acte-là on en vient à se dire qu'on mange de la souffrance animale ? Ce sont vos propos, moi je considère que non, je considère que l'homme a le droit de manger un steak de viande. Et je pense que dans le débat, il faut toujours garder ce côté apaisé sur un sujet de société qui est très compliqué.

Concernant votre question sur le steak de soja, en rien, en tant que ministre, je ne m'oppose à la production d'alternative végétale. Je pense même que cela fait partie des attentes de la société. Je pense même que cela peut faire partie des pans d'activités que l'on peut développer dans notre pays et pour tout dire, moi qui suis tellement attaché à la souveraineté, je préfère manger de la protéine végétale venant de France que d'être dans de l'importation de multinationales qu'évoquaient Mme Parisot, qui sont valorisées à 11 milliards d'euros aujourd'hui.

## **Laurence Parisot**

Il y a des start-ups françaises qui se préparent.

## Julien Denormandie

Maintenant, la question, c'est l'information du consommateur. C'est mon rôle en tant que ministre et je sais que c'est quelque chose qui est très défendu ici. Je suis pour l'information du consommateur totale et pleine. Le débat n'est pas sur : « Faut-il ou non avoir des alternatives aux protéines animales ? » C'est très légitime d'avoir des alternatives aux protéines animales. La question est celle de leur dénomination. Et quand on nomme, assurons-nous qu'il n'y ait pas une information incomplète pour le consommateur. Ensuite, c'est au consommateur de décider. Ce n'est surtout pas à moi de lui imposer quoi que ce soit, ni à personne d'autre non plus.

Sur la troisième question sur la cellule Demeter, elle a été mise en place parce que, je le dis de manière apaisée, il y a des actes qui ne sont pas acceptables. Quand vous rentrez chez vous et que vous voyez des qualificatifs que je ne prononcerai pas ici mais qui ne sont pas dignes de notre république, qui ne font pas avancer le débat, inscrits sur votre mur et qui l'ont été de nuit sur une propriété privée, ce n'est pas cela la République. Ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer les débats. Tout le monde doit le condamner tout comme moi je condamne quand n'importe qui vient chez quelqu'un. La dernière fois, des personnes sont allées chez des militants contre l'élevage ; il faut le condamner tout autant que quand des militants contre l'élevage viennent chez des éleveurs. On est en république. On ne peut pas accepter que des inscriptions non républicaines soient faites chez des gens en pleine nuit. Face à cela, c'est le rôle de la République que d'y répondre et c'est le sens de Demeter. C'est un système d'information, ce n'est pas un système de lutte contre des lanceurs d'alerte. Les lanceurs d'alerte sont protégés dans notre société. Mais pour avoir un débat apaisé, il faut toujours avoir un débat qui respecte un minimum de considérants : jamais je n'accepterai que quiconque, quelle que soit l'opposition de vues, ne puisse entrer chez quelqu'un et écrire sur son mur des qualificatifs qui relèvent d'une période inqualifiable de notre Histoire.

Le sens aussi de votre question est de dire que c'est de cette façon que l'on peut démontrer que dans des élevages ou dans **des abattoirs, cela se passe mal. Attention à un point : c'est la responsabilité de l'État de faire ces contrôles. Il ne faut pas s'en prendre aux éleveurs, il faut s'en prendre à l'État, à moi, c'est ma responsabilité.** Je fais chaque année 23 000 contrôles, ce n'est peut-être pas assez. Vous savez combien il y a d'agents de l'État qui travaillent dans les abattoirs ? On a à peu près 400 gros abattoirs plus tous les autres abattoirs en France et il y a 1700 personnes de l'État qui y travaillent. C'est ma responsabilité de faire en sorte que cela fonctionne bien. Mais ce n'est pas à quiconque d'aller s'en prendre à un éleveur. Si cela ne fonctionne pas, c'est parce que moi je dois peut-être, sûrement, améliorer des choses. Mais ne nous trompons pas de débat parce que faire des cibles des uns et des autres, je vous assure, cela ne fait pas avancer le sujet. Pire, cela crée des tensions et je ne pense pas que cela soit une bonne chose pour notre société. C'est ma responsabilité car je suis là pour protéger les Français : les éleveurs quand ils sont attaqués, les lanceurs d'alerte quand ils sont attaqués bien entendu, mais je suis là aussi pour

dire qu'il y a des principes de base. Voilà. Certains le critiqueront mais je le dis avec beaucoup de force : on ne rentre pas dans une propriété privée pour écrire des mots inqualifiables. On est en république.

### **Sophie, étudiante en droit**

Bonjour. Merci de me donner la parole. Je ne suis pas sûre que ce soit vraiment ce que vous auriez voulu dire mais, M. le Ministre, vous êtes revenu sur l'expression « manger de la souffrance » comme si vous invalidiez dans ce propos le fait qu'on puisse parler de souffrance. Et vous avez, un peu comme argument d'autorité, invoqué je crois le discours de l'éleveuse tout à l'heure qui nous disait à quel point elle aimait ses animaux, ce que je ne remets absolument pas en question. Cependant, de son aveu même, elle nous a dit qu'elle préférerait s'absenter au moment où les animaux étaient envoyés à l'abattoir, ce qui je pense, s'il n'y avait pas de souffrance, n'est pas ce qu'elle aurait fait. Ensuite, le code civil reconnaît lui-même l'animal comme un être sensible donc je ne vois pas à quel moment on pourrait reprocher à Monsieur d'avoir parlé de souffrance. Je pense donc que quand vous avez évoqué l'expression qu'il a utilisée, en fait ce que vous dénoncez c'est la tentative de « culpabilisation » peut-être, avec le fait d'avoir utilisé un langage imagé – « manger de la souffrance » – mais il me semble que cette culpabilité n'est pas née avec les végans. Les végans n'ont pas inventé la culpabilité. Le fait de pouvoir ressentir de la culpabilité est une dimension intrinsèque à l'Homme et je pense qu'elle naît plutôt des actions qui sont faites envers les animaux que du fait d'en parler ou que les végans en parlent.

Deuxièmement, vous avez fait une comparaison entre l'intrusion dans un abattoir au beau milieu de la nuit de façon illégale avec l'intrusion dans un domicile privé. Ce matin pourtant, un des intervenants parlait du bien-être animal comme un bien public global. En ce sens, je ne vois pas en quoi la comparaison à l'intrusion dans un domaine privé est pertinente.

Enfin, j'en viens à la question qui est : comment concilie-t-on les bonnes intentions que nous avons avec l'augmentation du rythme de production à l'échelle globale en particulier avec la croissance démographique qui est de 1,2 % par an, sans compter la croissance économique des pays en développement qui représentent un marché qui s'ouvre pour la consommation de la viande. La Chine s'est ouverte notamment à l'importation de bovins français depuis 2013. L'Inde s'occidentalise et de plus en plus de personnes qui étaient végétariennes ne le sont plus. Enfin, la France représente un des plus grands exportateurs de bétail en Europe avec des exportations dans plus de 40 pays dans le monde. Ma question est donc : comment peut-on s'assurer que c'est possible de [respecter les mesures pour le bien-être animal] – notamment l'étourdissement avant l'abattage – dans un cadre où le rythme de production augmente et devient effréné à tel point que pendant la crise de la Covid-19, il y avait des témoignages de personnes travaillant dans les abattoirs qui disaient qu'ils n'avaient pas le temps

de faire le supplément de gestes barrières qui étaient nécessaires puisqu'ils avaient déjà un rythme de production trop important ?

### **Laurence Parisot**

M. le Ministre, si vous le permettez, je vous donne la parole tout de suite, mais comme Marie-Thérèse a été interpellée, je pense que cela l'a touchée et j'aimerais bien qu'elle réponde d'abord.

### **Marie-Thérèse Bonneau**

Merci pour vos remarques et vos questions, cela me permet de peut-être expliciter ce que j'ai évoqué tout à l'heure. Quand on est éleveur et qu'on est attaché à ses animaux, je pense que ce qui est le plus compliqué c'est surtout la séparation. Parce que quand on élève des animaux, on sait qu'on les élève pour qu'ils soient abattus et qu'ils servent de nourriture. Cela on le sait avant de commencer à faire de l'élevage, sinon c'est qu'on est inconscient. Le fait de ne pas forcément être présent au moment où l'animal part, c'est en lien avec le fait que la séparation est difficile et on a chacun sa façon de la gérer. Je ne veux pas faire d'anthropomorphisme mais on a chacun sa façon de gérer ces choses-là. Il y en a certains qui préfèrent se dire au revoir pendant un quart d'heure en pleurant et d'autres qui se disent que c'est comme ça, on ne les verra plus et voilà. Donc quand je vous ai parlé de cela, c'était un témoignage personnel et j'ai certainement plusieurs de mes collègues qui font différemment. C'était vraiment à titre personnel que j'ai témoigné comme cela. Je vous remercie, cela me permet d'expliquer pourquoi j'ai répondu cela tout à l'heure.

### **Julien Denormandie**

Votre question témoigne – et pour moi c'est un point incroyablement important à prendre en compte dans le débat – que les prises de position des uns et des autres sont extrêmement légitimes et sont extrêmement sincères. C'est-à-dire que le monsieur ou vous-même, vous êtes très sincères dans le fait de dire : « Je considère que c'est un acte de souffrance que de tuer un animal. » Vous êtes dans votre propre sincérité et je la respecte entièrement. Je dis juste que dans ma sincérité la plus entière également, j'ai conscience que quand je mange un steak, il est issu d'une vache qui a été abattue. J'en ai conscience et pour autant je mange un steak et je donne des steaks à manger mes enfants, et je suis dans ma sincérité. C'était le sens de ma réponse que de dire qu'il faut respecter les sensibilités des uns et des autres. Il s'avère que jusqu'à preuve du contraire – parfois le contraire est en train d'être démontré comme le disait Laurence Parisot – pour avoir un steak, jusqu'à aujourd'hui, il faut tuer un animal. Effectivement, à partir d'une seule cellule souche, on peut refaire n'importe quel tissu et ceux qui aujourd'hui à travers le monde font, à partir des cellules souches, des steaks de laboratoire, ce n'est vraiment pas l'avenir que je veux pour cette pla-

nète et que je veux donner à mes enfants. Vraiment pas. Mais jusqu'à preuve du contraire aujourd'hui, pour manger un steak, il faut tuer un animal. Après, certains considèrent que c'est intolérable. Je le respecte. Que ceux-là respectent aussi ceux qui considèrent que c'est tolérable et que parfois cela répond même à un besoin naturel de l'Homme. Mais c'est un débat qui doit être respecté et je ne cherche pas à convaincre ceux qui ne sont pas d'accord avec moi, je cherche juste à dire qu'il faut veiller, dans les prises de position, à garder ce respect mutuel et cet apaisement.

Je le dis avec beaucoup de conviction, je pense que dans tous les débats il y a un amalgame qui est fait entre la question de la maltraitance et la question du bien-être. J'en ai beaucoup parlé notamment avec Cédric Villani au moment de sa proposition de loi qu'il a poussée avec beaucoup de force. Il y a un débat de société. La maltraitance, il faut la condamner avec une immense fermeté. C'est pénalement répréhensible d'ailleurs : deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. La maltraitance est un acte volontaire de nuire à un animal. C'est du pénal. Et d'ailleurs, depuis que je suis ministre, lorsque j'ai constaté un tel comportement, ma main n'a jamais tremblé et j'ai sanctionné. La maltraitance, c'est du pénal. Mais c'est différent du bien-être, parce que oui – et je comprends que ça vous choque ce que je vais dire – aujourd'hui, l'enjeu des abattoirs est d'améliorer le bien-être de l'animal dans l'abattoir. Certains vont se dire : « Je ne conçois absolument pas ce que le ministre vient de dire. » Pourtant, c'est ma conviction, il faut améliorer le bien-être. Si vous en parlez aux professionnels, ou si vous êtes dans un abattoir, vous voyez bien comment vous pouvez l'améliorer. Il s'agit au final de diminuer le stress. Mais on connaît la fin de l'histoire, et elle se termine mal pour l'animal. Des témoignages comme celui de Mme Bonneau, je pourrais vous en montrer des centaines. Mme Bonneau a parlé de séparation, cela prouve bien qu'il y a un lien qui unit l'éleveur avec ses animaux. C'est une histoire qui se finit mal pour l'animal, on le sait, la question est donc comment améliore-t-on le bien-être tout au long de la vie de l'animal ? C'est une question différente que de se dire, par principe, « je ne veux pas manger de la viande ».

La deuxième question que vous avez évoquée, c'est l'introduction dans le domicile privé et la comparaison avec le bien public. Il y a plein d'éléments qui relèvent de biens publics. Par exemple, ici, à la Sorbonne, l'éducation est un bien public. Ce n'est pas pour cela que n'importe qui peut entrer dans la Sorbonne car il y a le droit de propriété. Heureusement que vous ne pouvez pas rentrer chez quelqu'un sans lui demander l'autorisation. Vous imaginez dans quelle société on vivrait. Je confirme donc en tous points ce que j'ai dit précédemment : ce n'est pas au nom d'un bien public, qui serait la bataille pour telle et telle conviction, la plus noble soit-elle, que vous pouvez entrer chez les gens. On n'entre pas chez les gens. C'est simple, en France, dans la République, le droit de propriété privée est un droit constitutionnel. On ne rentre pas chez les gens sans leur demander, sauf quand on est des services de l'État et qu'on fait un contrôle. C'est aussi basique que ça.

Concernant le rythme de production, c'est un énorme défi, vous avez raison. Et d'ailleurs, sur ce sujet-là, je pense que ça fait partie des pistes de l'avenir de l'élevage qui est le sens de ce colloque. Prenez un élevage de volailles de chair en France : les volailles sont en moyenne moitié moins grandes que la moyenne européenne. En Ukraine, je vous laisse imaginer la différence. Aux États-Unis, je vous laisse imaginer la différence. Quel système d'élevage veut-on dans notre pays ? Je pense, et j'y reviendrai, qu'on a deux axes sur lesquels il faut travailler : le premier c'est le rôle du consommateur. La République est composée de citoyens qui décident, le consommateur a un rôle énorme. Le consommateur doit pouvoir savoir qu'en France la moyenne est plus faible en terme de densité. Donc le premier rôle, c'est le consommateur. Le deuxième rôle est celui de la protection de nos propres modèles. On en parlait tout à l'heure sur l'importation des protéines végétales, il y a un énorme sujet. Quatre-vingt pour cent de la volaille mangée dans la restauration hors domicile est importée. Dans un supermarché vous avez surtout de la viande française donc vous savez ce que vous mangez. Aujourd'hui, je me bats – et je vais réussir, on l'aura peut-être en début d'année prochaine – pour que quand vous mangez par exemple un plat préparé, une saucisse dans un restaurant, vous sachiez d'où elle vient. Pour l'instant, comme c'est préparé, le restaurateur n'a pas à vous dire d'où vient la saucisse. C'est la loi. Je me bats pour que cette information du consommateur ne soit pas seulement dans les supermarchés mais aussi dans les restaurants. Pour que le consommateur puisse se dire : « Non, je ne veux pas de la viande qui vient de tel et tel pays, parce que je ne crois pas dans ce modèle. » Et vous avez raison, le modèle qu'on doit continuer à affiner est très compliqué vis-à-vis de l'augmentation de la population. Mais le consommateur, le citoyen, a un rôle immense.

Je voudrais partager avec vous une expérience que je fais tous les jours pour vous montrer la complexité du sujet. Vous comprendrez dans mes propos la nécessité que chacun comprenne les contraintes des autres. On a décidé – c'était d'ailleurs un engagement du Président de la République Emmanuel Macron, et Cédric Villani l'a par exemple voté ainsi que d'autres parlementaires – que dès maintenant, il fallait arrêter toute construction d'élevage de poules pondeuses en cages. On fait donc des constructions dites alternatives, en particulier en plein air. C'est une demande du consommateur et de la société très forte. Sauf qu'aujourd'hui, on arrive à monter très peu de projet parce que tous les projets nouveaux d'élevages de poules pondeuses en plein air entraînent recours sur recours. C'est la réalité. Vous connaissez l'histoire du coq Maurice. Je l'ai rencontré le coq Maurice et c'est vrai qu'il est bruyant, enfin était, parce qu'il est mort, paix à son âme. Ses propriétaires sont allés au tribunal parce qu'il faisait trop de bruit. Aujourd'hui, si vous voulez faire un élevage de volailles en plein air dans notre pays, vous avez recours sur recours. Pas plus tard que la semaine dernière, je m'entretenais avec une éleveuse qui subit une procédure deux ans et demi. Elle n'en est toujours pas sortie. Si on veut demain mettre toutes les poules pondeuses dehors, cela représente 40 millions de poules. Alors ici, à la Sorbonne, il y aurait peut-être quelques poules dans le jardin du Luxembourg tout près.

## **Laurence Parisot**

On a fait le calcul tout à l'heure...

## **Julien Denormandie**

C'est là où ce sujet de convergence entre les aspirations sociétales est compliqué. Si vous demandez à n'importe qui s'il préfère qu'une poule soit dans une cage ou dehors, il va répondre dehors. Mais si vous lui demandez s'il est d'accord pour que dans le champ d'à côté de chez lui il y ait plein de poules, alors là non, il fait un recours. Ce n'est pas caricatural ce que je dis, c'est la réalité de tous les jours. Ce modèle-là doit prendre en compte toutes les difficultés qu'on rencontre. C'est très important que les aspirations et les contraintes des uns et des autres soient prises en compte. Je vois certains qui disent non. Je vous assure que c'est une réalité. Si vous voulez faire un élevage de volailles en plein air aujourd'hui dans notre pays, vous mettez deux ans et demi. C'est une réalité.

## **Laurence Parisot**

Ceci dit M. le Ministre, c'est vrai pour tous projets dans tous domaines.

## **Julien Denormandie**

Oui mais faire du béton ou du bois dans un immeuble n'est pas exactement sous la même pression sociétale que des poules dehors ou dans une cage, mais oui vous avez raison.

## **Laurence Parisot**

Philippe, je crois que sur la question du modèle, vous aviez envie d'ajouter quelques points.

## **Philippe Mauguin**

Je voulais revenir sur la difficulté de mettre toutes les parties prenantes d'accord sur ces modèles d'élevage qui seraient potentiellement gagnants pour les éleveurs en terme de rémunération et gagnants pour les animaux en terme de bien-être. Je trouve que les démarches comme le territoire d'innovation LIT Ouesterel, où l'on a dans un même projet un débat avec les filières, les éleveurs, les associations « welfaristes », les collectivités locales, les associations environnementales, les organisations de consommateurs, les distributeurs et les transformateurs sont précieuses. Elles prennent du temps au début – cela a été long pour mettre tous les acteurs d'accord, Louis peut en témoigner. C'est un temps qui peut paraître perdu, mais il est ensuite très utile pour justement essayer de traiter tous ces sujets, y compris la localisation des élevages, la façon dont on intègre vraiment le bien-être dans l'abattoir, les surcoûts que ça pose

parce que c'est souvent une variable clé d'adoption. Cela a été évoqué par M. de la Fouchardière, le surcoût pour l'éleveur ou les acteurs est quand même souvent la variable oubliée. Nous plaçons donc pour que ces projets d'innovation multi-acteurs soient menés dans les territoires, concrètement. Du coup, il n'y a aucun sujet tabou : on va de la naissance des animaux jusqu'à l'abattage mais tous les acteurs sont là. Le rôle des scientifiques, ce n'est évidemment pas de décider, mais de donner des éléments scientifiques de référence sur la douleur animale, sur la conscience animale, sur le surcoût économique de telle ou telle alternative. Je pense qu'en faisant cela, on progresse, y compris dans un monde de compétition internationale où tous les standards ne sont pas les mêmes. Cela nous permet d'engager au moins concrètement les transitions.

### **Anne Vonesch, France Nature Environnement**

Je trouve très bien ce que vous dites sur le bien-être des vaches laitières, mais le vrai problème ce sont les veaux mâles laitiers. Je pense qu'on est très mal à l'aise de vouloir prévoir l'avenir de l'élevage dans le déni du lien maternel. Je demanderais M. Mauguin de mettre à disposition des fonds, des finances conséquentes, pour mettre au point des systèmes de production laitière qui respectent le lien maternel – donc une question sur la zootechnie.

Pour M. Denormandie, le complément de réponse essentielle serait donc dans la PAC. Vous allez donc décider du plan stratégique national et vous pouvez aussi influencer ce que vont faire les régions. Là, il y a un énorme travail : il faudrait remettre à plat les aides couplées parce qu'aujourd'hui, ces aides couplées font produire des broutards pour l'export en vif pour l'engraissement intensif, soit un grand nombre de veaux laitiers qu'on va tuer jeunes pour désengorger le marché de la viande rouge. On soutient aussi avec les aides couplées des systèmes où les veaux sont anémiés volontairement en les privant d'herbe et de foin, ce qui est contre-nature et ce qui est assez absurde pour un soi-disant signe de qualité. Il faudrait donc revoir tout cela pour, à mon sens, reconstruire des aides couplées qui rémunèrent l'engraissement à l'herbe à la ferme pour les bœufs, pour les génisses, pour l'ensemble du cheptel, donc moins de naissances et aller jusqu'à la fin de vie de l'animal. C'est ce qu'on propose à France Nature Environnement.

Pour les veaux laitiers, en attendant de trouver des solutions à terme qui soit vraiment satisfaisantes, un premier pas serait de les laisser sur la ferme où ils sont nés parce que là, en général, ils sont quand même assez bien soignés. Mais il faut une aide parce que produire des viandes de veaux de boucherie ou des bœufs de cette manière, que ce soit des races allaitantes ou des races laitières, c'est très important. On peut faire des bœufs laitiers, on peut faire des veaux Holstein en boucherie si on ne peut pas faire mieux, mais qu'on les laisse à la ferme et qu'on fasse en sorte que les producteurs laitiers puissent ne pas y perdre de l'argent et qu'ils puissent en tirer un revenu quand même. En même temps, si on fait cela, on utilisera beaucoup moins d'antibiotiques, ce qui fera plaisir à beaucoup monde.

Un mot encore sur le 2<sup>e</sup> pilier de la PAC : pour les bâtiments, il faut revoir les critères de sélection qui financent n'importe quoi aujourd'hui. Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

### **Laurence Parisot**

Alors il y aura deux personnes qui vont vous répondre Madame, je ne sais pas dans quel ordre mais peut-être d'abord le ministre, puis Marie-Thérèse.

### **Julien Denormandie**

Alors je vais vous répondre, mais vous m'en excuserez si je vous propose de poursuivre ce débat car j'ai peur qu'on perde tout le monde si je rentre dans le détail de la mécanique des aides couplées du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC. Pour essayer de rendre ma réponse intelligible par tous, sur la première question : on a dans ce système européen effectivement la possibilité d'avoir ce que l'on appelle des aides couplées, c'est-à-dire des aides qui viennent en sus de l'aide que l'on appelle le « paiement de base », c'est-à-dire le paiement direct. Il s'avère qu'en France, par rapport à d'autres pays comme par exemple l'Allemagne, qui n'aime pas du tout les aides couplées, nous utilisons ces aides couplées, et notamment beaucoup dans le domaine de l'élevage. C'est une réalité, Madame a tout à fait raison de le dire. Parfois on arrive même à avoir des structures où vous avez dans le bilan d'exploitation d'élevage – je parle sous le contrôle de Mme Bonneau – dans des zones spécifiques, beaucoup plus de subventions que de revenus liés à la vente. Cela peut interroger certains. Il ne faut pas oublier que beaucoup de ces aides couplées sont en fait dirigées vers ce que l'on appelle les zones à handicaps naturels, les zones en difficulté. Prenez par exemple un élevage d'ovins dans une région un peu montagnaise, broussailleuse, la valeur ajoutée que vous apporte cet élevage dépasse très largement le fait de simplement produire de la viande. Il vous apporte ce que certains appellent de l'aménagement du territoire, ce que des pompiers vont appeler du débroussaillage sous les haies. L'agneau du Quercy par exemple, c'est le premier pompier du Lot. J'exagère et je ne voudrais surtout pas vexer mes amis pompiers, mais vous avez compris ce que je voulais dire. Et donc, à ce titre, on apporte des aides spécifiques dans un certain nombre de territoires, ce qui est une spécificité française par rapport à d'autres pays.

La question, et c'est le deuxième point de votre interrogation, est : qu'est-ce qu'on fait dans la prochaine politique agricole commune sur ce sujet ? Il s'avère que j'ai passé beaucoup d'heures à Luxembourg pour finaliser le grand cadre de la politique agricole commune avec mes homologues ministres. Au même moment, les parlementaires européens faisaient de même. Aujourd'hui, on va entamer ce que l'on appelle le trilogue, c'est-à-dire que le Parlement européen, les ministres et la Commission européenne vont se mettre d'accord sur le cadre général. Cela viendra dans les tous prochains mois. En parallèle, s'ouvre dans notre pays un exercice démocratique très important qui est la consultation du

plan stratégique national. Qu'est-ce que le plan stratégique national ? Il s'agit de décider de la manière dont ce cadre, dont on connaît déjà les grandes lignes, va s'appliquer en France. Dans son application en France, il y a le débat que soulève par exemple Madame sur comment et à qui doit-on donner prioritairement les aides couplées. Aujourd'hui, on le fait selon la logique que je viens de vous indiquer, mais pour l'avenir, on doit le déterminer. Cela va commencer maintenant et on doit finaliser tout cela au printemps. C'est donc maintenant que cela se décide. À titre personnel, je suis profondément attaché à l'élevage de manière générale et particulièrement dans un certain nombre de territoires. Pour celles et ceux qui habitent dans les zones intermédiaires, au sud de l'Île-de-France où vous avez surtout et trop de monoculture parce que c'est une zone où le sol est pauvre, en fait il y a 15-20 ans, on a totalement arrêté l'élevage et aujourd'hui on se retrouve dans une impasse agricole et d'aménagement du territoire terrible. Tout ça doit être pris en compte.

Je terminerais juste pour vous dire, Madame, qu'on a obtenu avant-hier dans la nuit très tardivement une nouveauté qui est que ces paiements directs que j'évoquais, c'est-à-dire indépendamment des aides couplées qu'évoquait Madame, et c'est quelque chose d'objectivement historique pour la PAC, pour la première fois vont être conditionnés à hauteur de 20 % d'engagements environnementaux. Et dans ces engagements environnementaux, on a ajouté la question du bien-être animal. Ces engagements environnementaux ou de bien-être animal entreront donc directement en compte dans le paiement direct.

### **Laurence Parisot**

Bravo. Mais est-ce plutôt « environnementaux » ou « bien-être animal » ou bien les deux ?

### **Julien Denormandie**

Cela va être déterminé dans justement ces plans stratégiques nationaux que j'évoquais.

### **Laurence Parisot**

Il faut que ce soit les deux !

### **Julien Denormandie**

C'est aux États de voir comment on implémente la chose – j'ai bien entendu votre recommandation Mme Parisot.

## **Philippe Mauguin**

J'ai été interrogé sur la recherche donc oui nous avons prévu de renforcer nos moyens sur le bien-être animal, à la fois au niveau fondamental en recrutant des chercheurs qui étudient de façon cognitive le comportement des animaux, et puis de façon plus appliquée. On va tester ce qui vous intéresse, par exemple des modes de conduite des élevages laitiers où on garde plus longtemps les veaux auprès des vaches nourrices, qui à la fois les allaitent et vont les conduire et leur apprendre le pâturage. On pourra tester ces innovations en Auvergne comme dans le Grand-Ouest, qui pourront ensuite, j'espère, être diffusées dans l'ensemble de l'élevage.

## **Marie-Thérèse Bonneau**

En complément de ce qui vient d'être évoqué également, au niveau de la filière laitière, on finance une expérimentation dans le Morbihan pour pouvoir regarder comment on peut mieux valoriser les veaux laitiers avec un parcours effectivement plus long sur la ferme d'élevage et aussi avec plus d'accès au pâturage. Il y a tous ces travaux-là qui sont en cours et qui sont aujourd'hui financés par les éleveurs. donc on avance et on écoute, même si ça ne va pas assez vite, je l'entends.

## **Laurence Parisot**

Il y aura une dernière question par Christophe Marie et ensuite le ministre fera un discours.

## **Christophe Marie, Fondation Brigitte Bardot**

J'ai bien entendu vos propos notamment sur l'abattage rituel et je voulais soulever des choses qui me paraissent très contradictoires. Effectivement depuis 20 ans, on nous dit que ce n'est pas le bon moment. Il y a deux ans, quand on a été reçus par Emmanuel Macron avec Brigitte Bardot et Laurence Parisot, on ne semblait pas être dans ce discours « ce n'est pas le moment ». Au contraire, il y avait un travail qui devait être lancé pour arriver enfin à l'étourdissement des bêtes au moment de leur abattage. Le gros problème qui se pose donc aujourd'hui, à force d'entendre « ce n'est pas le moment », c'est qu'effectivement la fenêtre d'opportunité se referme. On avait des possibilités d'avancer avec la communauté musulmane ; aujourd'hui elle se radicalise sur la question et c'est vraiment très grave. Tant qu'il n'y aura pas une action politique sur cette question et bien les positions vont continuer à se radicaliser.

## **Julien Denormandie**

Je ne sais pas si la façon que vous avez de formuler vos propos est la bonne. Surtout, ne rentrons pas dans ce débat-là.

## **Christophe Marie**

C'est un vrai débat pourtant.

## **Julien Denormandie**

Pas exposé comme cela, je me permets.

## **Christophe Marie**

On parlait tout à l'heure de souffrance animale et je vous invite à reprendre le rapport *Douleurs animales* de l'Inrae, qui montre qu'effectivement, dans le cas d'un abattage rituel sans étourdissement préalable, un bovin peut mettre jusqu'à 14 minutes pour perdre conscience. Parfois, pendant ces 14 minutes, le bovin ne reste pas dans le box de contention, il est suspendu et découpé encore conscient. Donc là on est véritablement dans la souffrance, on ne peut pas le nier. Comme vous indiquiez tout à l'heure que vous étiez favorable à la traçabilité, au libre choix du consommateur, et bien seriez-vous d'accord pour qu'enfin les viandes issues de ce système d'abattage qui se retrouvent dans le circuit classique sans aucune indication soit étiquetées comme de la viande provenant d'un abattage rituel sans étourdissement ? Cela est un vrai problème. Au minimum, si on n'arrive pas à l'étourdissement préalable qui est pourtant une nécessité, qu'on ne trompe pas le consommateur et qu'il sache en effet quand il achète un morceau de viande qui provient d'un abattage rituel, puisque vous le savez, une grande part de ces animaux abattus se retrouvent dans le circuit classique.

Une dernière chose : quand vous opposez maltraitance animale et bien-être, déjà moi je n'arrive pas du tout à comprendre ce que vous voulez dire par là mais bon peu importe. La maltraitance effectivement c'est une évidence, il faut la condamner, mais le bien-être est une nécessité, un devoir que nous avons d'améliorer les conditions d'élevage. D'ailleurs, le bien-être animal est ce qui intervient dans les réglementations européennes ou nationales, c'est identifié : « répondre aux impératifs biologiques des animaux ». Or, il y a des systèmes d'élevage qui ne répondent pas au bien-être animal, je pense notamment aux lapins en cages, mais ce n'est pas le seul système. Donc il ne faut pas simplement se dire qu'on va lutter contre la maltraitance mais il faut véritablement avoir la volonté d'imposer le bien-être animal dans les différents systèmes d'élevage.

## **Julien Denormandie**

Sur le premier sujet, je redis ce que j'ai dit et je n'en dirais pas plus. Vous voyez comme moi la situation de la société dans laquelle on vit. Aujourd'hui, ce ne sont pas des discours d'estrade, vous êtes comme moi tous les jours confrontés à des tensions de plus en plus fortes. Est-ce qu'on pense véritablement que c'est le moment d'ouvrir ce débat ? À titre personnel, je ne le pense pas.

Deuxièmement, sur l'étiquetage aujourd'hui, on n'a toujours pas d'étiquetage sur le bien-être. Ce que je vous ai répondu très clairement – et surtout ne faites jamais de raccourcis dans mes propos car je vous ai répondu très clairement : je pense qu'aujourd'hui on a des sujets qu'il nous faut d'abord traiter et qui sont importants. Par exemple, le « labelling » bien-être animal aujourd'hui n'existe pas. On va peut-être commencer par cela non ? Vous ne pensez pas que c'est d'abord l'information qu'on doit donner aux consommateurs ? Moi je le pense. Vous me posez la question, je vous réponds franchement.

Deuxième élément : avec tout le respect que je vous dois, je ne comprends pas à mon tour que vous ne puissiez pas comprendre que je fasse une différence entre bien-être et maltraitance. Si abattre un animal dans un abattoir est égal, quelle que soit la façon de fonctionner de l'abattoir, à un acte de maltraitance, cela signifie que je suis le complice d'une action pénalement répréhensible. Je ne suis pas d'accord avec vous. Vous ne pouvez pas dire que c'est le cas. Vous ne pouvez pas dire cela en ce qui concerne un terme qui est inscrit dans notre code pénal. Dans votre sincérité, vous pouvez vous dire : « cet homme mange un steak et donc il est complice d'un acte faisant souffrir un animal », c'est dans votre légitimité. Tout comme vous pouvez respecter ma légitimité et celle de millions d'autres consommateurs qui considèrent qu'il importe de manger de la viande. Par contre, ce que je ne veux pas, c'est que vous puissiez en faire un amalgame, parce que je pense qu'il y a un amalgame avec un sujet de maltraitance. La maltraitance est définie par le code pénal et est pénalement répréhensible. Dans un abattoir, que se passe-t-il aujourd'hui ? La question à se poser est : comment on diminue le stress de l'animal dans l'abattoir ? C'est ça la question. Je travaille là-dessus. Je ne travaille pas sur la fermeture des abattoirs, si c'est votre demande. Mais si vous considérez qu'un abattage est un acte de maltraitance, la conséquence c'est qu'au-delà de l'aspect pénal que j'évoquais, il faudrait fermer tous les abattoirs. Quand j'ai annoncé qu'on mettait 130 millions d'euros dans la rénovation des abattoirs, je ne vous dis pas le nombre de messages et de tweets que j'ai reçus de personnes inconnues me disant que je participais au massacre. Je respecte cette sincérité, c'est ce que je disais tout à l'heure à Madame – et je crois que c'est ça qui nous oblige tous à avoir une volonté d'un débat apaisé – c'est que tout le monde est très sincère. Il y a des personnes qui sont convaincues que ce n'est pas bien et d'autres qui sont convaincues qu'ils font tout ce qu'ils peuvent. Et entre les deux, il y a le ministre, qui doit gérer le débat et qui se fait critiquer par les deux parties. Mais faisons-le dans le respect de la sincérité des uns et des autres. Non, la maltraitance et le bien-être, ce ne sont pas la même chose.

## **Laurence Parisot**

M. le Ministre, je vous propose d'arrêter là pour cette table ronde et ce débat sur cette notion de sincérité, dont personnellement je ne doute pas à votre égard, dont je ne doute pas à l'égard non plus de tous ceux qui sont là. Je trouve aussi que ce qu'on a vu au cours de toute la journée grâce à la LFDA et à son pré-

sident Louis Schweitzer, c'est une grande capacité, beaucoup plus que ce qu'on aurait pu imaginer il y a peu encore, à échanger, voire à converger et à faire des choses ensemble. Restons donc sur cet esprit-là, et si vous le voulez bien, nous allons nous éclipser de cette table ronde et je vous laisse aller au pupitre, M. le Ministre.

## **Conclusion par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture**

Merci beaucoup Madame Parisot, Monsieur le Président Schweitzer, Monsieur le Député européen, Monsieur le Député Villani, Monsieur le Député Dombrevail, Mesdames et Messieurs les membres du comité d'honneur.

D'abord, je voudrais vous remercier pour votre invitation à débattre, à échanger aujourd'hui. Je pense que c'est toujours très important d'avoir ces moments d'échanges et de confronter des points de vue dans la noblesse et la beauté d'un tel endroit, plutôt que de manière interposée sans réussir à véritablement comprendre les arguments des uns et des autres. Je voudrais aussi vous remercier parce que, comme vous l'avez dit, ce sont des moments qui sont parfois trop rares de pouvoir échanger de la sorte de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs, l'ensemble des points de vue, l'ensemble des parties prenantes. Et je voudrais vraiment vous remercier parce que vous avez permis à la LFDA de le faire, et je crois que cette journée en est un très beau témoin. Donc un grand merci à vous pour l'organisation et la tenue d'un tel colloque.

Je voudrais également, dans mes propos, vous dire à quel point, au-delà des positions des uns et des autres, le sujet aujourd'hui est important ; la question du bien-être – et d'ailleurs de l'avoir lié à la question de l'avenir de l'élevage – c'est un sujet extrêmement important. C'est un sujet extrêmement important parce que c'est un sujet de société, parce que c'est un sujet de court terme mais surtout de long terme – et les questions de tout à l'heure m'ont été posées avec beaucoup de justesse – et c'est un sujet aujourd'hui qui anime énormément et qui, à mes yeux, mérite justement d'avoir de tels moments d'échanges, avec cette volonté de le faire dans une certaine forme de sérénité comme vous l'avez proposé Mme Parisot. Je voudrais au final vraiment assurer le fait que, que vous soyez éleveurs, que vous soyez producteurs, que vous soyez associations, que vous soyez parlementaires, que vous soyez ministres, il y a d'abord une volonté collégiale d'avancer sur ces sujets. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord sur la façon qu'on a d'avancer qu'il y a une opposition sur le fait que le sujet ne serait pas un sujet d'actualité et un sujet d'importance dans notre société. La façon même que vous avez eue d'intituler ce colloque le montre et je voudrais vraiment commencer en le disant.

Et puis je voudrais partager avec vous un certain nombre de convictions que j'ai, trois précisément. La première conviction c'est qu'on est face à un sujet d'une extrême complexité et – je le dis tel que je pense et ce n'est pas un jugement de valeur, c'est une parole de responsables politiques – il faut faire attention à ce que ce sujet ne soit pas traité uniquement sous le sceau de l'émotion mais avec beaucoup de raison. Je le dis avec un profond respect mais je le dis en tant que responsable politique, parce que la bonne politique n'est jamais une politique de l'émotion. La bonne politique est une politique de la raison et je crois que c'est très important à dire. C'est d'autant plus important quand le

sujet est extrêmement complexe, parce que oui, on a un sujet qui est très complexe.

Il est d'abord complexe parce que dès lors qu'on évoque le bien-être animal – et je crois que toutes les tables rondes de la journée l'ont montré –, il y a des sujets qui viennent s'entrechoquer, des visions, des positionnements, que certains qualifieraient de philosophiques, d'autres qualifieraient de scientifiques, d'autres qualifieraient de morales, d'autres de vertueuses ou de pas vertueuses. En tout état de cause, il y a des convictions qui viennent parfois s'opposer les unes aux autres.

Deuxièmement – c'est ce que j'ai essayé de dire tout à l'heure – c'est un débat de société dans lequel – et vraiment j'insiste dessus – la sincérité des uns et des autres est probablement totale, ce qui rend le débat d'autant plus compliqué, et je crois que les échanges l'ont bien montré. Donc certaines personnes disent dans leur plein de sincérité : « moi je considère que tels actes relèvent de la maltraitance ou n'est pas suffisamment du bien-être », et parfois – et ça je pense qu'il faut faire très attention – pointent du doigt celles et ceux mêmes qui, par exemple aujourd'hui, sont éleveurs. Parce que c'est une réalité et que ces mêmes éleveurs qui, dans la même réalité – et je le dis, je l'assène, je le signe – les éleveurs aiment les animaux. Un éleveur qui n'aime pas un animal n'est pas un éleveur. Certains vont dire : « ce n'est pas possible », mais si, les éleveurs, ils aiment leurs animaux. Certains, dans leur pleine légitimité et sincérité, disent : « je ne suis pas d'accord avec ce qu'ils font », l'éleveur lui, dans sa pleine sincérité et de manière légitime, va passer son temps à se défendre en disant : « mais si, mais si, regardez ce que je fais », et il se sent attaqué. Donc on arrive à un débat qui, très souvent, s'électrise, avec les uns disant : « mais vous savez, moi j'aime mes bêtes et je fais ce que je peux », et d'autres disant : « faites plus, faites plus, faites plus ». C'est ça la réalité de la société dans laquelle on est. Et il faut faire très attention quand on a un tel débat de société.

Le troisième volet qui rend la situation très complexe est que – pour reprendre ce que disait Mme Parisot tout à l'heure – nous ne sommes pas face à un sujet de construction, de production industrielle, mais face à un sujet qui emporte la nature. La nature par définition est incroyablement complexe. On a un sujet qui vient confronter des aspects naturels. Ce qui veut dire que lorsque, très concrètement, on parle de bien-être – et vous l'avez dit tout à l'heure M. Marie de la Fondation Brigitte Bardot, le bien-être animal est clairement défini : on a les cinq axes du bien-être animal –, parfois il vient se confronter à d'autres réalités. C'est une réalité mais qui relève de la complexité de la nature. Vous savez, quand vous prenez un organe de contrôle sanitaire, il préfère un élevage qui soit plutôt fermé qu'un élevage qui soit plutôt ouvert. Regardez ce qu'il se passe en ce moment avec la peste porcine africaine. Quelle est la réponse à la peste porcine africaine ? C'est de faire surtout en sorte qu'on n'ait pas un sanglier – alors ce n'est pas en France mais en Allemagne – qui vienne toucher un cochon d'un élevage. Donc là vous êtes à une dualité purement naturelle qui est de se dire : comment concilie-t-on les deux ?

Et puis quatrième complexité supplémentaire, au-delà du sanitaire, c'est la question de l'aménagement du territoire qu'on évoquait tout à l'heure avec la décision individuelle : une poule en cage ou une poule pas en cage versus l'aménagement du territoire avec les 40 millions de poules. Vous l'avez peut-être dit tout à l'heure – si demain vous mettez tous les porcs dehors, il faudra un département, et contrairement à ce qui est dit, la taille d'un élevage de porcs en France est incroyablement plus petite que la taille des élevages de porcs à l'international. C'est cela qu'il faut prendre en comparaison.

Face à cette complexité, comment faut-il agir ? Je pense que vous connaissez cette phrase du Général de Gaulle : « Vers l'Orient compliqué, je volais avec des idées simples ». Je pense qu'il faut, avec cette question compliquée, avancer avec des idées un peu simples. Quelles sont les premières idées ? J'ai bien conscience, au vu des questions-réponses, que certains ne les partageront pas de toutes. Je pense que la première chose c'est justement d'éviter l'amalgame entre la maltraitance et le bien-être. Je pense que c'est très important parce que notamment – ce que j'ai indiqué tout à l'heure –, quand vous dites à un éleveur qu'il fait un acte de maltraitance ou quand vous dites à un homme ou une femme qui travaille dans un abattoir – et on a fait le test tout à l'heure, personne ici dans cette salle ne souhaiterait aller lui-même ou elle-même travailler dans un abattoir – que, en plus l'acte qu'il est en train de faire, c'est un acte de maltraitance, alors que cet acte permet de nourrir la population, cela ne marche pas. Et je pense que ce n'est d'ailleurs absolument pas conforme à la réalité. Donc il nous faut séparer la maltraitance et le bien-être.

Je voudrais saluer des travaux notamment faits par mes amis parlementaires, que ce soit M. Dombrevail ou M. Villani, sur le sujet des animaux domestiques, très cher à beaucoup d'entre vous. On a encore tant à faire sur la question de la maltraitance, qui doit être condamnée. Sur l'abandon des animaux, beaucoup de travaux ont été faits ces derniers temps ; il faut aller beaucoup plus loin sur la lutte contre l'abandon des animaux et d'ailleurs l'abandon des animaux est un acte de maltraitance reconnu par le code pénal que j'évoquais tout à l'heure.

La deuxième idée qui est très importante c'est que la maltraitance se combat, et le bien-être s'accompagne. C'est la grande différence. Le bien-être s'accompagne : moderniser un élevage, investir dans un abattoir. Cela ne peut en aucun cas résulter uniquement d'une injonction. Cela ne marche pas. Ce qu'il faut vraiment reconnaître – et je comprends que vous l'avez eu dans les débats depuis ce matin – c'est que le bien-être animal c'est au final une question de transition, et qu'une transition a un coût. La réalité est là. Une transition a un coût. Précisément, cette transition qui a un coût on doit l'accompagner. Alors comment fait-on pour l'accompagner ? Il y a la question des rémunérations des éleveurs et de la rémunération des abattoirs. J'évoquais tout à l'heure les abattoirs et j'ai indiqué qu'un abattoir aujourd'hui ne gagne rien. C'est précisément pour cela que Louis Schweitzer en son temps et moi aujourd'hui, nous avons investi et nous sommes en train d'investir massivement dans les abattoirs (parce qu'aujourd'hui, ils n'ont pas la capacité d'investissement). Donc on peut

passer notre journée à dire avec une injonction aux abattoirs : « vous devez, vous devez, vous devez, vous devez », si la personne n'a pas la capacité d'investissement parce qu'il n'y a pas la juste répartition de la valeur dans toute la chaîne, cela ne marche pas.

Le deuxième point est que, vous savez, en 2012, il y a eu les premières grandes modifications notamment sur les normes d'éleveurs de volailles. Aujourd'hui, au moment où je vous parle, il reste un milliard d'euros en cours de remboursement à porter par les éleveurs de volailles. Un milliard. 83 % des éleveurs n'ont toujours pas remboursé les emprunts qu'ils avaient contracté en leur temps. Donc, même combat, on peut se dire : « ce n'est pas grave, on va dire aux éleveurs de volailles 'vous n'avez qu'à faire ça, ça, ça, ça, ça' », mais avec quelle conséquence ? Qu'ils ferment et que demain, on mange du poulet ukrainien. Je dis ça parce qu'il nous faut réaliser – et je n'ai rien contre l'Ukraine – qu'une transition a un coût et donc on doit adresser ce sujet du coût si jamais on veut évoluer rapidement sur la question du bien-être animal. C'est essentiel et l'État peut compenser ou peut faire le pont lorsque c'est nécessaire mais l'État ne peut pas tout évidemment sur cette question du coût.

Autre idée, je pense que, définitivement, sur ce sujet-là, nous sommes tous des acteurs : évidemment le producteur, parce qu'il y a cette question de la répartition du coût des uns avec les autres pour justement améliorer la rémunération des éleveurs ou de l'abattoir ; évidemment le consommateur, parce que celui qui, à la fin, achète la viande, cela reste quand même le consommateur. C'est celui qui, au moment de l'achat de la viande, se dit : « est-ce que je suis prêt à rémunérer plus pour permettre à cet éleveur d'aller encore plus loin ? » – parce qu'encore une fois je l'assène, je le signe, un éleveur aime ces animaux. L'éleveur est le premier à vouloir plus de bien-être mais il faut qu'il ait les moyens de le faire. Cela n'est pas du tout être dans une position économique qui viendrait opposer le bien-être, c'est juste une réalité : une transition a un coût. Le troisième acteur, ce sont les pouvoirs publics et les responsables politiques qui doivent donner une vision et accompagner.

La deuxième grande conviction que je voulais partager avec vous c'est la question de la transition. Certains diront : « ça ne va pas assez loin » et encore une fois je le respecte ; d'autres diront : « vous nous mettez déjà une grosse pression ». La transition, ce qui est sûr, c'est qu'il y a un mouvement aujourd'hui, et ça je crois qu'il faut le reconnaître aussi pour évaluer d'où nous partons et jusqu'où nous voulons aller. Il y a un mouvement, c'est indéniable, il faut le reconnaître, même pour ceux qui critiquent. Le premier mouvement c'est avec les plans de filières. Vous savez, ces fameux plans de filières auxquels beaucoup d'entre vous ont participé dans le cadre des ateliers des états généraux de l'alimentation. Prenez les poules pondeuses : en 2008, nous étions à 19 % de poules pondeuses en élevages alternatifs, en 2016 33 %, en 2018 42 % et en 2020 53 %. Vous voyez l'écart, la rapidité avec laquelle les choses évoluent. Cela veut dire qu'il faut continuer, mais toujours en ayant conscience des réalités de terrain, confère ce que je vous disais tout à l'heure sur les « recours sur recours

sur recours ». Et là, il ne suffit pas de donner une injonction à l'éleveur. L'éleveur quand il se prend des recours et qu'il met trois ans pour essayer d'ouvrir un élevage, il n'y est foncièrement pour rien. C'est une sorte d'injonction paradoxale sociétale, mais cela existe dans notre pays. C'est un charme français, diraient certains.

Donc la question est de savoir comment nous faisons pour aller encore plus vite sur ce sujet. Alors il y a des dispositions réglementaires ou législatives qui peuvent être utiles pour accélérer la transition. Je pense notamment à ce que nous sommes en train de faire sur la castration à vif des porcelets qu'on doit arrêter avant fin 2021. On est justement en train d'accompagner toutes les filières sur ce sujet très important. Ceci dit en passant : qui demande la castration à vif des porcelets ? Qui demande de castrer les porcelets ? C'est le consommateur. N'oubliez jamais cela. C'est le consommateur. Parce que le consommateur se dit : « moi, si j'ai un bout de jambon qui ne sent pas bon, je ne le prends pas ». Cela ne sert à rien d'incriminer l'éleveur. Il ne le fait pas parce que cela l'amuse. Un éleveur a d'autres loisirs que de faire cela, je vous le garantis. Il le fait parce qu'à la fin, le consommateur le lui demande. Quand je vous disais tout à l'heure que nous avons tous une responsabilité collégiale, cette responsabilité elle est là, elle est devant nous. Alors ce n'est pas que le consommateur, c'est le producteur entre les deux qui pourrait aussi se dire : « comment fait-on pour améliorer la chose ? ».

C'est aussi la fin annoncée du broyage à vif des poussins mâles. On s'est fixé la même échéance – et je vous le dis parce qu'on en a reparlé encore dernièrement – on a beaucoup avancé au sein du couple franco-allemand en mettant en place un comité en commun sur ce sujet

Il y a la question du transport des animaux. C'est un sujet auquel je sais que vous êtes très attachés. Nous avons pris un arrêté en juillet 2019, donc il y a un an. Il faut le faire respecter, il faut continuer à faire des contrôles dessus. Il y a deux sujets sur lesquels aujourd'hui, nous devons prendre position. La première question c'est une harmonisation au niveau européen. Parce qu'il y a aujourd'hui un énorme trou dans la raquette sur ce sujet. On en a pris conscience et on en a parlé pas plus tard qu'il y a un mois avec tous les ministres européens pour voir comment harmoniser et notamment, vous savez dans les pays tiers, comment faire des véritables vérifications pour savoir comment cela se passe une fois que le camion est sorti des frontières européennes. Et puis le deuxième sujet, c'est la question maritime, qui je sais là aussi concerne beaucoup d'entre vous. Sur ce volet réglementaire – et là je voudrais aussi le dire clairement –, cela ne pourra pas marcher si on n'arrive pas être beaucoup plus allant sur la question du marché commun, et vous êtes plusieurs à l'avoir soulevée de tout à l'heure.

Aujourd'hui – c'est ce que je vous disais –, 80 % de la volaille hors domicile c'est de la volaille importée en France. Et aujourd'hui, si dans un supermarché on sait déterminer d'où vient la viande, dans la restauration hors domicile, c'est très compliqué voire impossible. Dès lors qu'il s'agit d'un produit transformé, vous n'avez pas l'obligation de le déterminer. Donc moi, je me bats farouche-

ment sur ce sujet. L'objectif que je vous dis et vous me direz si j'ai réussi à le tenir, c'est qu'il y a un décret qu'on doit prendre pour nous permettre d'imposer l'origine des aliments dans la restauration hors domicile, notamment lorsque c'est un aliment transformé, pour savoir qui de la saucisse ou du cordon bleu vient de telle région de France d'Europe ou de l'extérieur de l'Europe, pour informer le consommateur. On a un sujet de discussion avec la Commission européenne et mon objectif est de sortir enfin ce décret au début de l'année prochaine pour pouvoir le mettre en place. C'est pour moi un sujet essentiel parce que le marché commun ne peut pas être d'un côté : « je demande plus et on va accélérer la transition déjà en cours » et de l'autre se dire : « je laisse, sous le facteur d'une concurrence déloyale, imposer et entrer d'autres marchandises ».

Autre élément – j'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je le redis –, la France s'oppose au Mercosur. Le poulet brésilien, je pourrais vous raconter des anecdotes dessus mais je m'en passerais parce que tout est filmé. Quoi qu'il en soit, nous nous opposons à l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

Autre point, c'est ce que je disais tout à l'heure en réponse à madame sur la politique agricole commune. C'est très technique mais c'est très politique. Toutes les décisions prises au sein de la politique agricole commune ont des énormes incidences en termes de politiques nationales. Donc ce que nous avons décidé dans la nuit de mardi à mercredi, c'est de faire en sorte que sur tous les paiements directs, il y ait maintenant une conditionnalité d'avoir 20 % de ces paiements directs à l'échelle de l'État qui soient soumis à des normes environnementales, et nous y avons inclus le volet bien-être animal. Comme je disais à Mme Parisot, nous devons continuer à discuter dans les prochains mois jusqu'à cet été pour voir comment décliner cela dans notre plan stratégique national. C'est tout nouveau, nous l'avons fait il y a 24 heures. C'est une sacrée avancée parce qu'il s'agit d'une question de la souveraineté des systèmes agroalimentaires français et européens. C'est faire en sorte qu'il y ait véritablement cette convergence qui s'applique au sein de tous les pays.

Et puis dernier point sur cette transition, moi je pense qu'il faut aussi que notre enseignement agricole se l'approprie pleinement. Je ne rentre pas dans le détail mais cette transition dans l'enseignement agricole est évidemment quelque chose de très important.

Ma première conviction c'est donc la complexité. Il faut avancer simple malgré la complexité. Ma deuxième conviction c'est que, face à cela, nous avons une transition, que cette transition est déjà en cours et que la question de savoir comment nous pouvons l'accélérer c'est d'abord régler le sujet du coût du revenu, de régler le sujet de la protection de nos produits (c'est ce que je dis sur l'aspect réglementaire versus l'entrée d'autres produits ne respectant pas ces aspects réglementaires) et de créer cet accompagnement chacun dans sa responsabilité.

Je voudrais terminer sur une dernière conviction qui est, je pense, qu'il est possible au regard de tout ce que je viens de vous dire de continuer à avancer rapidement. Je voudrais partager très rapidement avec vous quelques points

là-dessus. Je pense qu'un des premiers sujets est la question du contrôle. La confiance n'exclut pas le contrôle comme dirait l'autre. Le contrôle c'est important parce que précisément, dès lors qu'on contrôle et qu'on sanctionne là où il faut que la sanction tombe, on ne jette pas l'opprobre sur les autres et précisément on arrive à ne pas faire une politique de l'émotion mais une politique de la raison. Donc moi, en tant que ministre de l'Agriculture, je dis : « oui il faut aller faire les contrôles », mais par contre – je le dis très clairement – celui qui est responsable des contrôles, c'est moi, celui qu'il faut critiquer, c'est moi, ce n'est pas l'éleveur. Ce n'est pas en allant chez l'éleveur en pleine nuit qu'on fait un contrôle dans notre pays. C'est moi le responsable des contrôles, enfin mon institution et donc moi personnellement. Et je le dis très clairement, il faut continuer à avancer sur ces contrôles. On en fait 23 000 aujourd'hui, tous contrôles confondus, et on a quand même 1 700 personnes dans les abattoirs. Mais il faut qu'on voie comment continuer à avancer sur ces sujets-là, cela me paraît extrêmement nécessaire.

Le deuxième sujet, qui ne vous étonnera pas, c'est la question de la rémunération. Il faut qu'on aille plus loin sur la rémunération des éleveurs et de l'abattoir si on veut avancer plus rapidement. Alors, ça fait longtemps qu'on cherche comment faire pour augmenter la rémunération ; on travaille beaucoup dessus mais c'est une équation ô combien compliquée. Ce qui est sûr – ne l'oubliez jamais – c'est que plus on augmentera la rémunération et donc les capacités d'investissement, plus vite on améliorera le bien-être animal. Ce n'est pas mercantile que de dire cela, c'est une réalité. Toute personne travaillant dans une entreprise privée ou dans un commerce le sait très bien. Un éleveur c'est le premier encore une fois vouloir faire du bien-être mais s'il n'a pas la capacité d'investissement, l'injonction ne sert à rien dans ce cas-là. Une injonction qui ne peut pas être suivie d'actions ne sert à rien. Sauf qu'on a un problème dans notre pays c'est qu'on a une injonction paradoxale. On n'a d'abord une injonction de la société qui dit : « on veut plus de bien-être, plus de bien être, plus de bien-être ». C'est totalement respectable, mais par contre, l'action des mêmes (je prends la société de manière globale) vis-à-vis de la rémunération et du paiement des produits n'est pas du tout en conformité. Donc aujourd'hui, la rémunération des produits de la viande continue à être en déflation, c'est-à-dire que les prix d'achat continuent à diminuer dans notre pays. Ce qui est d'autant plus compliquée que dans le moment économique qu'on vit, on voit d'ores-et-déjà le panier moyen, c'est-à-dire l'acte d'achat dans les supermarchés, commencer à diminuer et donc ça rend l'équation encore plus difficile dans la période.

Au même moment, on voit aussi quand même beaucoup plus de Français se dire : « je reconnais que l'acte de l'alimentation est quelque chose d'essentiel parce que ça m'apporte d'un point de vue nutritionnel, c'est-à-dire sur ma propre santé ». Je pense qu'il faut le mettre en avant de manière essentielle. L'acte de nourrir est le premier des impacts sur votre santé. Hippocrate disait : « que ton aliment soit ta seule médecine ! ». Aujourd'hui, on voit que beaucoup prennent de plus en plus en compte cela dans l'acte de nutrition. Donc c'est un facteur de

création de valeur *in fine* ou en tout cas de mise en avant de la valeur de nos productions françaises. Parce que, qu'on se le dise clairement, l'impact nutritionnel d'un poulet venant d'Amérique du Sud ou d'un poulet en France, quelle que soit la vision et la conception que chacun d'entre vous peut avoir d'un élevage, ce n'est pas la même, mais le prix n'est pas le même non plus. Donc la question de savoir comment on accompagne cela est essentielle. On travaille beaucoup sur ce sujet-là. On a notamment missionné encore dernièrement Serge Papin qui avait fait tout le travail dans le cadre des états généraux de l'alimentation sur ce sujet de la répartition de valeur pour essayer de trouver des moyens d'aller encore plus loin. Vous l'aurez compris mon souhait est d'aller le plus loin possible à propos de cette rémunération.

Puis le troisième volet, c'est le rôle du consommateur. Sur le rôle du consommateur, je pense qu'il y a effectivement la question de l'information légitime du consommateur. Je connais et je voudrais saluer tout le travail fait par la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences sur le volet de l'étiquetage. Je pense que – vous avez vu à quel point je dis que c'est une responsabilité collégiale – le rôle du consommateur est important. Le consommateur, si on veut qu'il ait un rôle, il doit être éclairé, définitivement, sinon il ne peut pas assumer ce rôle-là. Donc il y a la question de savoir si on peut mettre en place un étiquetage venant lui dire tel type d'élevage, tel type de production, telle filière, répond à telle caractéristique. Vous aurez compris que je suis un profond défenseur de l'information. Je pense juste qu'il faut qu'on continue à travailler parce qu'il y a certains écueils dans lesquels il ne faut pas tomber. Il y a d'abord un premier écueil qui est que trop d'informations tuent l'information. Je ne sais pas si on est champion du monde du *labeling* et de l'étiquetage en France, on ne doit pas en être loin je pense, et donc il faut faire en sorte que toutes les initiatives soient bien coordonnées – on en a parlé avec le président Louis Schweitzer – et qu'à la fin ce soit simple et compréhensible. Je crois que c'est très important.

Le deuxième écueil c'est la question de savoir s'il faut que ce soit obligatoire ou pas. C'est un peu la différence entre un label et un étiquetage. Je vais vous dire là aussi de manière très franche ma pensée là-dessus. Je pense qu'il faut faire attention à un point qui est que, dans le marché commun aujourd'hui – ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire évoluer –, si vous importez un poulet venant de je ne sais où, lui il n'a pas d'étiquetage dans beaucoup de points de vente, sauf s'il est transformé. La question de rendre obligatoire cet étiquetage, c'est que vous pourriez vous retrouver avec des productions françaises qui soient étiquetées D ou E, qui restent bien meilleures à une production qui vient d'Amérique du Sud ou autre, sauf que cette même production d'Amérique du Sud ou autre, elle n'a pas d'étiquetage. Ça c'est un très gros sujet, parce que quand vous n'avez pas d'informations, vous vous dites que c'est peut-être moins pire que l'information qui est un E avec un rouge vif. C'est pour ça que moi, sur ces sujets d'étiquetage, je me bats pour une harmonisation d'abord européenne de la chose et ensuite, sur la question du commerce international. Ça veut dire que moi je suis plutôt favorable à minima, dans un premier temps, à ce qu'on continue à travailler sur un volet de label plus que d'étiquetage obli-

gatoire, ou d'étiquetage volontaire plus que d'étiquetage obligatoire. Ça veut dire que tant que je peux avoir sur nos étals, deux blancs de poulet – et malheureusement il n'y a rien qui ressemble plus à un blanc de poulet qu'un autre blanc de poulet – et que j'ai d'un côté une étiquette rouge vif et de l'autre côté pas d'information, alors que celui qui est produit en France reste bien meilleur que celui sur lequel je n'ai pas d'information, je crée en fait un système qui n'est pas un bon système d'information pour le consommateur.

Le troisième écueil c'est que je pense qu'il faut faire attention à un point que j'ai vécu au niveau des ministres européens il y a quelques semaines, qui est que dès lors que vous dites : « on fait un truc obligatoire », il faut faire attention à un point : souvent, on tire vers le bas l'objectif. Le sens de l'histoire est d'avoir quelque chose harmonisé a minima au niveau européen puisqu'on a un marché commun. Mais quand vous faites une harmonisation au niveau européen d'un label, d'un étiquetage plutôt, obligatoire, à ce moment-là, la réaction assez naturelle de beaucoup est de dire : « au lieu d'être au niveau supérieur, on va se mettre au niveau moyen, ce sera une première étape vous verrez », vous connaissez la chanson. Cela représente un vrai sujet parce que je crois qu'au contraire, si on va dans une telle démarche, c'est pour créer de la valeur et dire au consommateur : « regardez, si on fait ça, c'est au contraire parce que c'est très intéressant » et que l'éleveur par son comportement d'avoir investi, il va créer de la valeur. Il faut donc plutôt que ce soit quelque chose qui soit ambitieux dans ce cas-là et volontaire, que quelque chose qui soit très dégradé et contraignant. J'en ai eu une intime conviction.

Enfin, je terminerais juste pour dire qu'il faut avoir en tête que dans notre pays en ce moment se joue un débat qui m'inquiète, qui est une opposition de plus en plus forte entre les urbains et les ruraux, parfois entre les ruraux et les néo-ruraux comme on les appelle, et que souvent, cette question de l'élevage, de l'abattoir, est un des visages de cette opposition qui est de plus en plus forte et qui doit trouver ses sources dans les convictions légitimes des uns et des autres que j'évoquais tout à l'heure. La vision de la gestion de l'élevage d'une poule en plein centre de Paris n'a juste rien à voir avec la gestion et la vision que vous pouvez avoir d'une poule lorsque vous habitez dans les ruralités. La vision de celles et ceux qui vivent autour d'un élevage et qui voient comment ça se passe tous les jours n'est pas la même que celles et ceux qui ont comme information des images d'abattoir sur les réseaux sociaux. Moi j'ai eu l'occasion de travailler dans une porcherie où j'ai fait de l'insémination de truies. Je ne sais pas si d'autres que moi ont déjà fait une insémination de truie dans la salle ? Ah bah voilà, je ne suis pas seul, merci. Pour savoir si une truie est en chaleur vous appuyez sur son dos. Une truie fait déjà beaucoup de bruit mais alors quand vous lui touchez le dos pour savoir si elle est en chaleur, elle fait énormément de bruit. Et ce n'est pas l'éleveur qui est en cause. L'éleveur il pose sa main, il teste. C'est la nature, c'est comme ça que fait le verrat. Vous êtes quelqu'un qui n'y connaissez rien, vous passez à côté et vous voyez l'éleveur faire ça, vous vous dites : « qu'est-ce qu'il est en train de faire à cette pauvre truie ? ». Vous voyez par

cette image que j'ai vécue moi – très personnelle, je vous demande de ne pas la répéter – qu'il y a parfois des décalages de conception qui sont très forts.

Cette opposition qui commence à naître entre les ruraux et les urbains, parfois elle est inquiétante. Quand un éleveur, toute la journée, se voit critiqué alors qu'il veut avancer, que parfois il fait cette transition et va déposer au service de la mairie le dépôt pour faire un élevage de poules en plein air et qu'il se prend des recours, à la fin il ne comprend pas. Et quand l'éleveur, à la fin, il dit : « mais moi je suis prêt à le faire mais par contre la réalité c'est que je gagne 8 à 10 000 euros par an » – parfois plus mais enfin parfois c'est ça –, certains lui disent : « mais il faut investir ». Il serait le premier à le faire, il en rêverait, mais il ne peut pas. J'ai la conviction que chacun d'entre nous, nous devons de comprendre les difficultés des uns et des autres et surtout arrêtons de pointer du doigt les uns et les autres et d'être chacun sur la défensive. Quand je vous dis : « les premiers à vouloir le bien-être animal c'est les éleveurs », certains vont dire : « oui il dit ça parce qu'il est ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, il veut soutenir les éleveurs ». Non, c'est une réalité.

C'est une anecdote ça aussi que je donne souvent. Loïc Dombrevail et Cédric Villani ont énormément travaillé sur la maltraitance des animaux domestiques. L'abandon touche 100 000 animaux domestiques. J'ai vu beaucoup de chiens et de chats abandonnés sur les routes, je n'ai jamais vu un cochon abandonné au bord d'une route. Aujourd'hui, cette dynamique-là, il faut la prendre en compte, il faut la respecter. La question finale que vous avez évoquée c'est : quel est l'avenir de l'élevage en France ? L'avenir de l'élevage en France c'est d'abord se nourrir. On peut ne pas accepter cela, mais enfin on est beaucoup à considérer que manger de la viande c'est en fait un principe assez naturel quand vous êtes un Homme. Je le dis avec ma sincérité et je ne demande à personne de me suivre mais je le dis, je l'assène. Par contre, en tant que ministre, je dis aussi qu'aujourd'hui, nous avons des vrais sujets d'apports nutritionnels en fonction d'un certain nombre de nouveaux aliments qui sont mis sur le marché et qu'il faut l'affronter en face car c'est un sujet extrêmement important.

Sur cet avenir de l'élevage, au-delà de cette première priorité qui est de nourrir, il y a une deuxième priorité qui est incroyablement importante qui est que ces éleveurs, ces femmes, ces hommes, cette agriculture, font vivre nos territoires. C'est trop facile de dire : « j'adore montrer à mes enfants des vaches dans un pré » et l'autre partie de la journée, je me dis : « ce n'est pas grave, on peut tout arrêter ». Quelle est une partie de notre identité sur cet élevage ? Un monde qu'on laisse à nos enfants où un steak est un steak de laboratoire fait avec des cellules souches (une cellule souche c'est une cellule vous pouvez lui faire tout ce que vous voulez, y compris un steak) ? C'est ça la société qu'on veut laisser à nos enfants ? Ou au contraire, c'est une société où nous sommes tous responsables, où nous comprenons les contraintes des uns et des autres et puis se disons : « oui c'est aussi une part de notre identité » dans le respect de la sincérité des uns et des autres.

Voilà Mesdames et Messieurs les quelques convictions que je voulais partager avec vous, en m'excusant d'avoir été trop long, mais en vous remerciant infiniment d'avoir permis ces échanges et je souhaite vraiment pouvoir les continuer dans le même état d'esprit avec vous. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais nous sommes avant tout d'accord sur le fait que c'est un sujet sur lequel il faut avancer, donc voyons comment nous pouvons trouver ces chemins en commun. Un grand merci à toutes et tous.

# ***Déclaration des***

En 1978, la LFDA a proclamé la Déclaration universelle des droits de l'animal à la maison de l'Unesco à Paris. Elle a décidé de la mettre à jour en 2018 afin que ses articles soient plus aisément transposables dans le droit français. Le souhait de la Fondation est que les législateurs s'emparent de cette déclaration telle une directive.

## **Article 1**

Le milieu naturel des animaux à l'état de liberté doit être préservé afin que les animaux puissent y vivre et évoluer conformément à leurs besoins et que la survie des espèces ne soit pas compromise.

## **Article 2**

Tout animal appartenant à une espèce dont la sensibilité est reconnue par la science a le droit au respect de cette sensibilité.

## **Article 3**

Le bien-être tant physiologique que comportemental des animaux sensibles que l'homme tient sous sa dépendance doit être assuré par ceux qui en ont la garde.

# ***droits de l'animal***

## Article 4

Tout acte de cruauté est prohibé.

Tout acte infligeant à un animal sans nécessité douleur, souffrance ou angoisse est prohibé.

## Article 5

Tout acte impliquant sans justification la mise à mort d'un animal est prohibé. Si la mise à mort d'un animal est justifiée, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.

## Article 6

Aucune manipulation ou sélection génétique ne doit avoir pour effet de compromettre le bien-être ou la capacité au bien-être d'un animal sensible.

## Article 7

Les gouvernements veillent à ce que l'enseignement forme au respect de la présente déclaration.

## Article 8

La présente déclaration est mise en œuvre par les traités internationaux et les lois et règlements de chaque État et communauté d'États.



# À propos de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)

Depuis 1977, la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences œuvre pour améliorer les conditions de vie de tous les animaux, empêcher leur utilisation abusive par l'homme, sauvegarder les espèces sauvages, faire respecter les réglementations et transposer les avancées scientifiques en termes juridiques (lois et réglementations). Constituée de scientifiques, vétérinaires, juristes, linguistes, sociologues, médecins et philosophes, la LFDA est forte de compétences pluridisciplinaires qu'elle met au service de la cause animale.

Reconnue d'utilité publique, elle est totalement indépendante de toute obédience politique, religieuse ou autre.

## Colloques et tables rondes organisés par la LFDA

**2019 Droits et personnalité juridique de l'animal**, Institut de France

**2015 Le bien-être animal : de la science au droit**, à l'UNESCO, sous le patronage de la Commission nationale Française pour l'Unesco

**2012 La souffrance animale : de la science au droit**, OIE, Organisation mondiale de la santé animale

**2007 Homme et animal : de la douleur à la cruauté**, Grande Halle, Parc de la Villette

**2005 Humanité, animalité : quelles frontières pathologiques ?** Faculté de Médecine Pitié-Salpêtrière

**2004 Humanité, animalité : quelles frontières juridiques ?** Institut de France

**2003 Humanité, animalité : quelles frontières philosophiques ?** Institut de France

**2001 L'animal humain : traits et spécificités**, Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques

**2000 Éthique et sensibilité des invertébrés**, Faculté de Médecine Pitié-Salpêtrière

**1990 Pensée et conscience chez l'animal**, Institut de France

**1986 Droits de l'animal et pensée chrétienne**, Institut de France

**1985 Violence et droits de l'animal**, Institut de France

**1984 Droits de l'animal et pensée contemporaine**, Institut de France

**1982 La suralimentation carnée et ses risques**, Faculté de médecine Pitié-Salpêtrière

**1980 Table ronde : L'animal sauvage dans le spectacle**

**1979 Les « fermes pour enfants »**, Centre Georges Pompidou

## **Comité d'honneur de la LFDA**

Robert BADINTER – Président honoraire du Conseil constitutionnel, professeur émérite de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

Gilles BCEUF – Ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle

Catherine BRÉCHIGNAC – Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences, ancienne présidente du CNRS

Guy CANIVET – Premier Président honoraire de la Cour de cassation

Jean-Paul COSTA – Ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme

Jean-Marie COULON – Premier Président honoraire à la cour d'appel de Paris

Jean GLAVANY – Ancien ministre de l'Agriculture

Marion GUILLOU – Présidente de l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France (IAVFF), ancienne présidente-directrice générale de l'Inra

Claudie HAIGNERÉ – Ancienne ministre, membre de l'Agence spatiale européenne, ancienne présidente d'Universcience

Jules HOFFMAN – de l'Académie française, prix Nobel de physiologie-médecine

Nicolas HULOT – Président d'honneur de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Philippe LAZAR – Ancien directeur général de l'Inserm

Jean-Louis NADAL – Procureur général honoraire près la Cour de cassation

Erik ORSENNA – de l'Académie française

Gérard ORTH – Membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Institut Pasteur

Danièle SALLENAVE – de l'Académie française

Jean-Marc SAUVÉ – Vice-président honoraire du Conseil d'État

Bernard STIRN – Président de Section au Conseil d'État, membre de l'Institut

Philippe VASSEUR – Ancien ministre de l'Agriculture

## **Conseil d'administration de la LFDA en date du colloque**

Dr vét. Michel BAUSSIÉ – Président honoraire du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires. Il œuvre pour une réflexion éthique de sa profession en travaillant sur l'importance du lien entre l'homme et l'animal.

Pr Dalila BOVET – Éthologue et professeur d'université, ses connaissances lui permettent de servir son engagement pour la cause animale, notamment grâce à ses recherches sur l'étude du comportement social des primates et des oiseaux.

Dr Georges CHAPOUTHIER – Neurobiologiste, directeur de recherche émérite au CNRS et philosophe, il veille dans ses travaux au respect de l'éthique par la réflexion sur le rapport entre humanité et animalité, les droits de l'animal et la complexité des organismes vivants.

Dr Muriel FALAISE (Secrétaire générale) – Juriste et maître de conférences en droit privé, elle met au service de la cause animale ses connaissances en participant à l'information et l'éducation du public sur les questions juridiques concernant l'animal et son respect, spécialement au niveau européen.

Dr vét. Alain GRÉPINET – Présent dans de nombreuses institutions, il est aussi enseignant à l'École nationale vétérinaire de Toulouse et auteur de nombreuses publications juridiques illustrant son engagement pour la reconnaissance d'un statut juridique moderne et respectueux de l'animal.

Philippe LAZAR – Statisticien et haut fonctionnaire, ancien directeur général de l'Inserm. Il a participé à la création du Comité consultatif national d'éthique.

Laurent NEYRET – Juriste en droit de l'environnement et droit de la santé, professeur en droit privé à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pr Jean-Claude NOUËT (Président d'honneur et trésorier) – Fondateur, il apporte sa grande expérience et ses connaissances en tant que biologiste et professeur de médecine à la défense de la cause animale, notamment par son action directe auprès des pouvoirs décisionnaires.

Laurence PARISOT (Vice-présidente) – Présidente de Citi France. Titulaire d'une maîtrise de Droit Public, diplômée de Sciences Po, avocate au Barreau de Paris. Elle a été Présidente du MEDEF et membre du CESE.

Louis SCHWEITZER (Président) – Haut fonctionnaire et homme d'affaires éminent, également connu pour son engagement solidaire, notamment auprès de la HALDE, et pour sa participation au travail sur l'éthique mené par l'INRA ou le CIRAD.

## **Comité scientifique de la LFDA en date du colloque**

Henri-Michel BAUDET – Docteur en médecine vétérinaire, spécialisé en bien-être animal.

François DARRIBEAUDE – Directeur adjoint de l'École nationale des services vétérinaires, VetAgro Sup.

Chanel DESSEIGNE – Juriste de droit social, avocate.

Alice DI CONCETTO – Juriste en droit de l'animal, Animal Law Europe.

Jean-Luc GUICHET – Maître de conférences en philosophie, expert bien-être animal à l'Agence nationale de sécurité sanitaire ou membre du Comité d'éthique expérimentation animale.

Astrid GUILLAUME – Sémioticienne, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne

Léa MOUREY – Juriste en droit de l'environnement, avocate.

Gautier RIBEROLLES – Éthologue.

Jessica SERRA – Éthologue, consultante scientifique.

Cédric SUEUR – Éthologue, maître de conférences à l'université de Strasbourg.

## Contact

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)

39 rue Claude Bernard

75005 Paris

+33 1 47 07 98 99

[www.fondation-droit-animal.org](http://www.fondation-droit-animal.org)

[contact@fondation-droit-animal.org](mailto:contact@fondation-droit-animal.org)

[www.twitter.com/fondationLFDA](https://www.twitter.com/fondationLFDA)

[www.facebook.com/fondationLFDA/](https://www.facebook.com/fondationLFDA/)

[www.instagram.com/fondationLFDA/](https://www.instagram.com/fondationLFDA/)

[www.youtube.com/c/LaFondationDroitAnimalEthiqueEtSciences](https://www.youtube.com/c/LaFondationDroitAnimalEthiqueEtSciences)

[www.linkedin.com/company/la-fondation-droit-animal-ethique-et-sciences/](https://www.linkedin.com/company/la-fondation-droit-animal-ethique-et-sciences/)





© LFDA 2021

Achevé d'imprimer en novembre 2021

Dépôt légal novembre 2021

ISBN : 978-2-9512167-8